

Créer l'avenir ensemble

Rapport triennal 2023-25



Protecting p
and the env



nwmo

NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

Reconnaissance du territoire

La Société de gestion des déchets nucléaires reconnaît que, depuis notre création, nous avons œuvré au sein de plusieurs territoires autochtones. Nous sommes reconnaissants envers les peuples et les collectivités autochtones avec lesquels nous avons travaillé au fil des années.

En 2024, nous avons choisi la Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace comme hôtes potentiels pour le site d'un dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié canadien. Dans ce contexte, nous reconnaissons que nous travaillerons dès aujourd'hui et dorénavant sur le territoire de la Wabigoon Lake Ojibway Nation et d'autres collectivités autochtones.

Dans le sud de l'Ontario, nous avons travaillé tout au long des années 2023 et 2024 avec la Saugeen Ojibway Nation et nous tenons à reconnaître l'engagement avec lequel elle a participé au processus de sélection d'un site. Nous reconnaissons en outre que nous avons le privilège de travailler avec d'autres Premières Nations et d'autres organisations et collectivités autochtones, y compris avec les Métis qui ont exprimé leur intérêt à en apprendre davantage sur nos travaux.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la réconciliation, nous reconnaissons les injustices et les préjudices qu'ont subis dans le passé et que subissent encore aujourd'hui de trop nombreuses collectivités autochtones. Nous nous engageons à contribuer à soutenir le bien-être des collectivités autochtones avec lesquelles nous travaillons.



NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

L'honorable Tim Hodgson
Ministre, Énergie et Ressources naturelles du Canada
Ottawa (ON) K1A 0A6

Mars 2026

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport triennal de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

Nous présentons ce rapport conformément aux articles 16(1), 16(2), 18 et 23(1) de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Afin de nous acquitter de nos obligations se rapportant à l'article 24 de la loi, nous mettons également ce rapport à la disposition du public.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Glenn Jager'.

Glenn Jager
Président du
Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurie Swami'.

Laurie Swami
Présidente et
chef de la direction

Table des matières

Message du président du Conseil d'administration et de la présidente et chef de la direction.....	4
Présentation de la SGDN	7
Gestion responsable fondée sur la réconciliation.....	14
Une étape historique : la sélection du site pour le premier dépôt géologique en profondeur au Canada.....	16
Avancer ensemble dans le processus de décision réglementaire	22
Vers la construction.....	24
Planification du second dépôt	32
Considérations sociales, économiques et culturelles (2023-25) ..	34
Assurer la gouvernance et la reddition de comptes	44
S'assurer que les fonds nécessaires sont en place	52
Prévisions budgétaires 2026-30	59
Plan de mise en œuvre 2026-30	60
Rapport de l'auditeur et états financiers consolidés.....	79
Rapport du Conseil consultatif 2023-25	102

Message du président du Conseil d'administration et de la présidente et chef de la direction

Les Canadiens et les peuples autochtones nous ont dit qu'ils veulent que des solutions soient trouvées pour les déchets nucléaires canadiens, dès maintenant, au cours de cette génération. Ils souhaitent un avenir sûr et propre.

C'est ce que nous sommes en train de créer ensemble.

Au cours des trois dernières années, nous avons cumulé des preuves démontrant que cette vision ambitieuse est en train de devenir une réalité de plus en plus tangible. La sélection d'un site pour le premier dépôt géologique en profondeur canadien de combustible nucléaire irradié et le lancement d'un nouveau dialogue pour un second projet de dépôt, notamment, témoignent du fait que le Canada demeure encore aujourd'hui un chef de file de la gestion des déchets nucléaires et qu'il le restera.

Lorsque nous avons mis à jour l'énoncé de notre vision en 2025, nous avons également repensé la mission et les valeurs de notre organisation afin qu'ils tiennent compte de notre évolution et que nous puissions nous concentrer pleinement sur le travail à accomplir. Notre mission consiste à prendre des mesures dès aujourd'hui afin de pouvoir gérer en toute sûreté les déchets nucléaires du Canada dans des dépôts géologiques en profondeur pour les générations à venir, en collaboration avec les Canadiens et les peuples autochtones.

Au cours des trois dernières années, nous nous sommes acquittés de cette responsabilité de nombreuses façons tangibles.

L'une de nos principales priorités était de progresser vers la sélection du site du premier dépôt. En 2023, deux régions d'accueil faisaient encore l'objet d'un processus mené à l'initiative des collectivités depuis plus d'une décennie : l'une dans le nord-ouest de l'Ontario, sur le territoire de la Wabigoon Lake Ojibway Nation, près du canton d'Ignace, et l'autre au sein de la municipalité de South Bruce, sur le territoire de la Saugeen Ojibway Nation.

Dès le début du processus de sélection, nous avons déclaré que le projet ne serait mis en œuvre que dans une région qui serait sûre d'un point de vue technique et associée à des hôtes informés et consentants. Les collectivités en question ont montré la voie en décidant elles-mêmes comment elles allaient définir et confirmer ce consentement.

Nous avons soutenu leurs parcours de nombreuses façons. Nous leur avons entre autres offert de nombreuses occasions d'en apprendre davantage sur la sûreté du projet, y compris sur nos progrès en matière d'ingénierie et de géosciences, ainsi que sur la planification du transport, sur la manière dont le savoir autochtone et la protection de l'eau seront pris en compte, sur les avantages que le projet pourrait apporter à leurs résidents, et sur plusieurs autres aspects.

Tout au long des années 2023 et 2024, nous avons également collaboré étroitement avec les collectivités hôtes potentielles afin de négocier des accords d'accueil du dépôt, en tenant compte de leurs priorités locales distinctes. Chacun de ces accords décrit les avantages spécifiques et uniques que le projet pourrait apporter aux générations vivant et travaillant dans la région.

C'est grâce à ce dialogue fondé sur la collaboration, à la prise de décision tournée vers les besoins des collectivités et à l'engagement à cheminer vers la réconciliation qu'en 2024, nous avons pu franchir l'étape la plus importante à ce jour depuis la création de la SGDN : avoir choisi la Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace comme collectivités hôtes pour le dépôt devant être construit sous réserve d'une issue fructueuse de l'obligatoire processus de décision réglementaire.

L'année suivante, cet élan s'est poursuivi. En 2025, nous avons entamé le processus de décision réglementaire fédéral, qui confirmera de manière indépendante la sûreté du projet et l'autorisera à progresser vers la phase de la construction. Dans ce contexte, nous avons travaillé étroitement avec les deux collectivités hôtes sur les études du projet requises et collaboré avec la Wabigoon Lake Ojibway Nation relativement à son Processus d'évaluation et d'approbation réglementaires (PEAR) souverain et historique. Ce processus sera un moyen important de s'assurer que le projet est conforme aux valeurs et aux lois des Anishinaabe de la Wabigoon Lake Ojibway Nation.

Parallèlement, nous avons poursuivi l'élaboration d'un second projet de dépôt, dont le but sera de gérer en toute sûreté les déchets de moyenne activité, les déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement le combustible nucléaire irradié issu des nouveaux réacteurs nucléaires construits dans le futur au Canada.

Après avoir accepté cette nouvelle responsabilité en 2023, nous nous sommes rapidement mobilisés, en nous appuyant sur nos 20 années et plus d'expérience de travail sur le premier projet de dépôt, afin d'élaborer un processus de sélection d'un site pour ce prochain projet. En 2025, nous avons publié l'approche que nous proposons et nous avons invité le public à nous faire part de ses commentaires à son sujet au cours des deux prochaines années.

Être prêts à répondre à un futur développement du parc nucléaire au Canada est une priorité stratégique pour nous, et progresser dans la réalisation d'un second projet de dépôt nous permettra justement d'y parvenir. En adoptant une approche collaborative, nous restons fidèles à notre engagement d'offrir continuellement un espace où les voix des Canadiens et des peuples autochtones peuvent se faire entendre.

C'est cet engagement en faveur de la collaboration qui distingue l'approche canadienne de gestion des déchets nucléaires de celle des autres pays. Les progrès que nous avons accomplis ne sont pas le fruit du hasard ni d'une démarche isolée. Ils sont le résultat d'une coopération résolument engagée avec les peuples autochtones, les collectivités, les scientifiques et universitaires, l'industrie nucléaire et nos homologues internationaux.

Être à l'avant-garde des solutions de gestion des déchets nucléaires qui créent un avenir sûr et propre est une vision ambitieuse. Nous savons que cette vision peut se réaliser en misant sur l'excellence technique et sur une large collaboration, depuis l'échelle individuelle jusqu'au niveau international.

Nous sommes persuadés que si nous continuons de travailler ensemble, nous continuerons à remplir notre mission aujourd'hui et à répondre aux attentes qu'ont les Canadiens et les peuples autochtones pour l'avenir.

Glenn Jager
Président du Conseil d'administration



A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Glenn Jager'.

Laurie Swami
Présidente et chef de la direction



A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurie Swami'.

Présentation de la SGDN

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) est une organisation à but non lucratif qui est chargée d'assurer la gestion à long terme sûre des déchets radioactifs de moyenne et de haute activité, y compris du combustible nucléaire irradié canadien, d'une manière qui protégera les gens et l'environnement pour les générations à venir.

Le présent rapport résume les activités que nous avons menées au cours de la période de trois ans allant de 2023 à 2025 pour nous acquitter de cette importante responsabilité, en mettant l'accent sur la planification de la gestion du combustible nucléaire irradié canadien. Il fait également le point sur notre situation financière et nos prévisions budgétaires, et donne un aperçu des considérations sociales, économiques et culturelles qui sous-tendent les travaux que nous avons entrepris. Enfin, il inclut notre plan quinquennal pour la mise en œuvre de nos travaux.

ÉCLAIRER ET GUIDER NOS TRAVAUX

La vision, la mission et les valeurs de la SGDN sont des éléments fondamentaux qui guident notre stratégie, notre prise de décisions et notre culture.

VISION

Être à la fine pointe des solutions de gestion des déchets nucléaires qui créeront un avenir sûr et propre.

MISSION

Prendre aujourd'hui les mesures nécessaires pour assurer la gestion sûre des déchets nucléaires canadiens dans des dépôts géologiques en profondeur pour les générations à venir, en collaboration avec les Canadiens et les peuples autochtones.

VALEURS

ANCRÉE PAR UN OBJECTIF COMMUN À TOUS



La sûreté guide tout ce que nous faisons. Nous avons la responsabilité de protéger les générations futures et l'environnement, y compris l'eau.

AGIR AVEC OUVERTURE



Nous sommes des apprenants à vie, qui n'avons pas peur de poser des questions épineuses, de chercher des réponses, d'écouter ce que les gens ont à dire et de prendre nos responsabilités au fur et à mesure que nous avançons dans notre travail. Nous travaillons avec les Canadiens, les peuples autochtones et nos partenaires internationaux pour transmettre ce que nous apprenons et créer ensemble un avenir meilleur.

AVANCER SUR LE CHEMIN DE LA RÉCONCILIATION



Nous nous efforçons dans chacune de nos actions de respecter les droits des peuples autochtones, de les traiter avec équité, de favoriser leur bien-être et d'honorer leur lien spirituel avec le territoire. Nous sommes reconnaissants de pouvoir bénéficier de l'expertise et des expériences vécues des peuples autochtones.

CADRE ÉTHIQUE ET SOCIAL

Nous sommes guidés par un Cadre éthique et social dont nous avons entrepris la mise à jour dans le contexte de notre transformation organisationnelle. Ce cadre avait été élaboré avec la participation d'éminents éthiciens canadiens et de leaders d'opinion autochtones au cours de la phase d'études de nos travaux.

Nous l'avons publié pour la première fois en 2004 et l'avons révisé périodiquement au fil des années. En 2025, nous avons entrepris une nouvelle fois sa révision afin qu'il reste pertinent pour guider les nouvelles phases de nos travaux. Nous rendrons compte des résultats de cette révision dans un prochain rapport annuel.

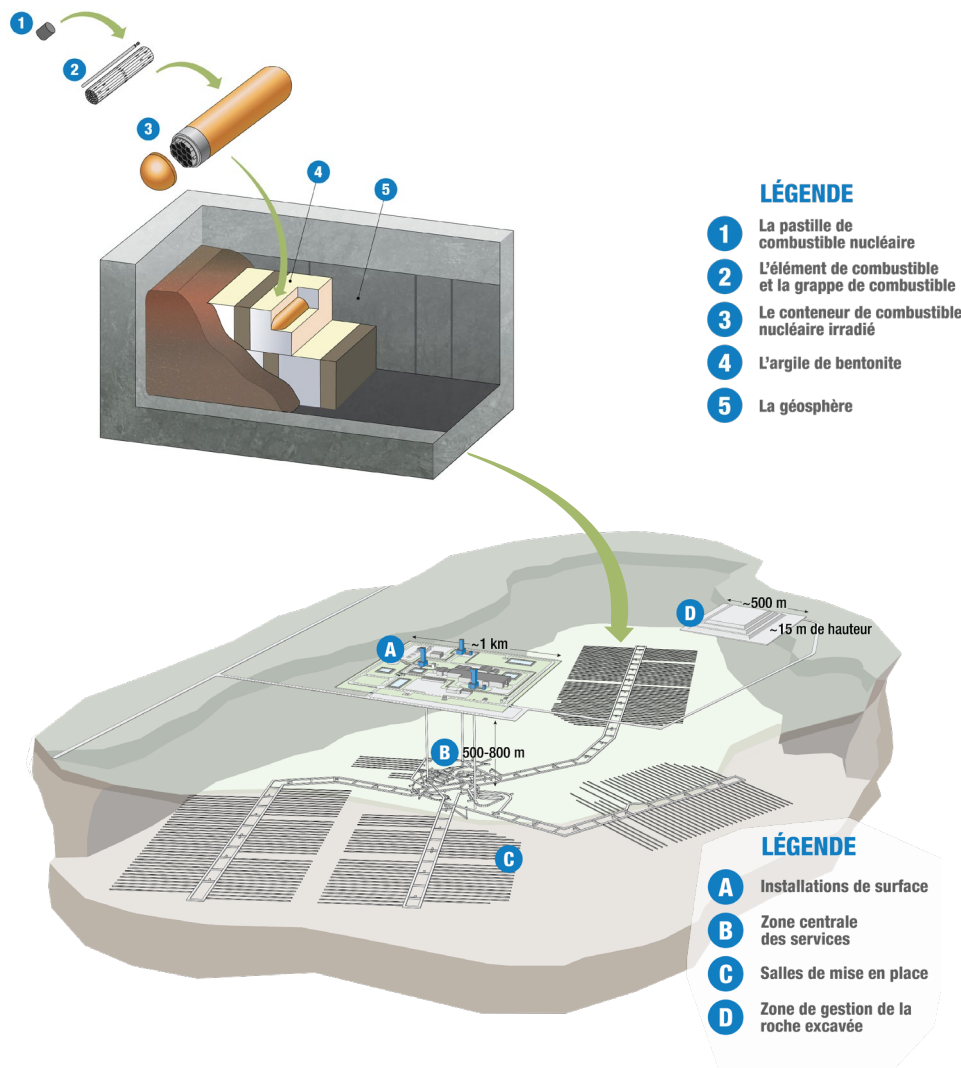
Le Cadre éthique et social incorpore les principes suivants :

- Le respect de la vie sous toutes ses formes, y compris la minimisation du tort causé aux êtres humains et aux autres créatures sensibles.
- Le respect des générations futures d'êtres humains, des autres espèces et de la biosphère en général.
- Le respect des peuples et des cultures.
- La justice pour tous les groupes, toutes les régions et toutes les générations.
- L'équité pour toutes les personnes concernées et plus particulièrement pour les minorités et les groupes marginalisés.
- La prise en compte des différentes valeurs et interprétations que les diverses personnes et organisations apportent au dialogue.

LES PROJETS DE DÉPÔTS GÉOLOGIQUES EN PROFONDEUR CANADIENS

La SGDN est chargée de mettre en œuvre deux projets de dépôts géologiques en profondeur au Canada pour gérer les déchets nucléaires à très long terme de manière sûre. Selon le consensus scientifique international actuel, un dépôt géologique en profondeur est la solution la plus sûre pour gérer ces déchets. Pour en savoir plus sur le dépôt et le système à barrières multiples conçus pour confiner et isoler le combustible nucléaire irradié, consultez la page nwmo.ca/fr/Canadas-plan.

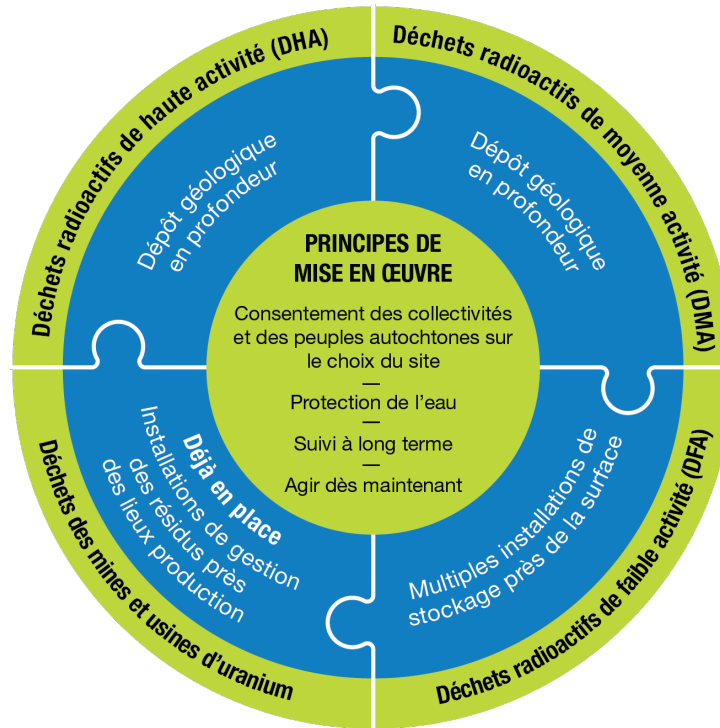
Le premier projet de dépôt est le plan canadien pour la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié, une responsabilité confiée en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* du gouvernement canadien. Ce plan, appelé Gestion adaptative progressive, est à la fois un plan technique (construction d'un dépôt dans une formation rocheuse appropriée) et une stratégie de mise en œuvre progressive et flexible, soutenue par la mobilisation publique et un apprentissage continu.



Cette illustration représente le système à barrières multiples qui confineront et isoleront le combustible nucléaire irradié. Elle montre également le plan conceptuel des installations de surface ainsi que de la zone souterraine des services et des salles de mise en place d'un dépôt géologique en profondeur sur le site proposé au sein d'une formation rocheuse cristalline. Cette conception continuera d'évoluer au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le second dépôt accueillera les déchets radioactifs de moyenne activité, les déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement le combustible nucléaire irradié issu des nouveaux réacteurs nucléaires construits dans le futur au Canada. La SGDN a accepté en 2023 le mandat d'assurer la gestion à long terme sûre de ces types de déchets par suite de l'adoption par le gouvernement fédéral des recommandations que nous avons formulées dans la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs.

La Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs décrit comment les différentes catégories de déchets nucléaires au Canada devraient être gérées, ainsi que les principes régissant la mise en œuvre des projets associés à chacune de ces catégories.



Bien que ce travail soit séparé et distinct de la planification du dépôt de combustible nucléaire irradié, le nouveau processus proposé pour la sélection du site de ce projet s'appuiera sur les 20 ans et plus d'expérience acquis par la SGDN dans le cadre de la mise en œuvre du plan canadien pour le combustible nucléaire irradié, nos engagements au regard de la réconciliation et de l'alignement sur le savoir autochtone, les progrès de la science et de la technologie, les meilleures pratiques internationales et l'écoute des priorités des Canadiens et des peuples autochtones.

Les Canadiens et les peuples autochtones nous ont dit qu'il est important de créer des solutions à long terme pour la gestion des déchets nucléaires dès maintenant, au cours de cette génération, afin d'éviter de léguer ce fardeau aux générations futures. En faisant avancer ces deux projets de dépôt, nous sommes en train de nous acquitter de cette importante responsabilité.

NOTRE CALENDRIER DE PLANIFICATION

Au cours des trois dernières années, la SGDN a continué de progresser dans la planification de la gestion du combustible nucléaire irradié canadien ainsi que dans la planification de la gestion des déchets de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible. Au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux, des modifications mineures ont été apportées au calendrier prévu.

Calendrier du premier projet de dépôt		
Élaboration du plan canadien	2002	La SGDN est créée.
	2005	Conformément à la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> , la SGDN réalise une étude de trois ans et produit le rapport <i>Choisir une voie pour l'avenir</i> , qui présente les options pour la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien. Cette étude a été réalisée avec des personnes intéressées, les meilleurs scientifiques et autres experts, les peuples autochtones et le public canadien.
	2007	Le gouvernement du Canada choisit la Gestion adaptative progressive et charge la SGDN d'entreprendre sa mise en œuvre.
Élaboration du processus de sélection d'un site	2008-09	Des travaux sont menés avec des citoyens pour concevoir un processus de sélection d'un site centralisé optimal pour le dépôt géologique en profondeur et le Centre d'expertise.
Choix d'un site à l'aide du processus de sélection d'un site	2010	Le processus de sélection d'un site est lancé.
	2010-15	Vingt-deux collectivités manifestent initialement un intérêt pour le projet. En collaboration avec les collectivités intéressées, la SGDN procède à des évaluations de présélection, puis à des études préliminaires de bureau et à des activités de mobilisation avec les collectivités. Les régions moins susceptibles de pouvoir répondre aux exigences du projet ne sont plus considérées.
	2015-24	La SGDN élargit la portée de notre évaluation en amorçant des études sur le terrain. Les régions les moins prometteuses ne sont plus considérées au fur et à mesure de l'avancement du processus de retranchement.
	2022	Le gouvernement du Canada réaffirme qu'un dépôt géologique en profondeur est la meilleure solution pour le combustible nucléaire irradié canadien (à travers le <i>Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable sur le Canada et la gestion des déchets radioactifs</i>).
	2024	Les collectivités hôtes potentielles évaluent leur consentement. Un site unique optimal est choisi.
Vers la construction	2025	Des activités supplémentaires de caractérisation sont entreprises sur le site choisi. La SGDN entame le processus de décision réglementaire.
	2028	Des études sont présentées dans le cadre du processus de décision réglementaire. L'ouverture officielle du Centre d'expertise se tient.
	2030	L'approbation réglementaire est accordée à l'issue du processus d'évaluation d'impact (estimation). Le permis initial de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) est accordé (estimation).
	2031	La demande de permis de construire est présentée à la CCSN. Les activités de préparation de l'emplacement débutent (estimation).
	2033	Le permis de construire est accordé (estimation). La construction débute.
Début de l'exploitation	2040-45	L'exploitation du dépôt géologique en profondeur commence. Le transport du combustible nucléaire irradié vers le dépôt commence.
Surveillance prolongée	Après l'exploitation	Des décennies de surveillance sont lancées.

Calendrier du second projet de dépôt

Acceptation de la responsabilité de la gestion des déchets de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible	Octobre 2023	Le ministre canadien de l'Énergie et des Ressources naturelles accepte les recommandations de la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs.
Élaboration du processus de sélection d'un site	2024-27	La SGDN mène des activités de mobilisation auprès du public avant de finaliser le projet de processus de sélection d'un site.
Choix d'un site à l'aide du processus de sélection d'un site	2028-milieu des années 2030	Le processus de sélection d'un site est lancé. Avancement de la caractérisation des sites, de la conception préliminaire et du processus de retranchement. La SGDN choisit un site pour le dépôt.
Vers la construction	Fin des années 2030-50	La SGDN présente la description initiale du projet, déclenchant le processus fédéral de décision réglementaire. Poursuite des activités de caractérisation du site et de la conception détaillée. Mise en œuvre du processus de décision réglementaire. Début de la construction. Début de l'exploitation.

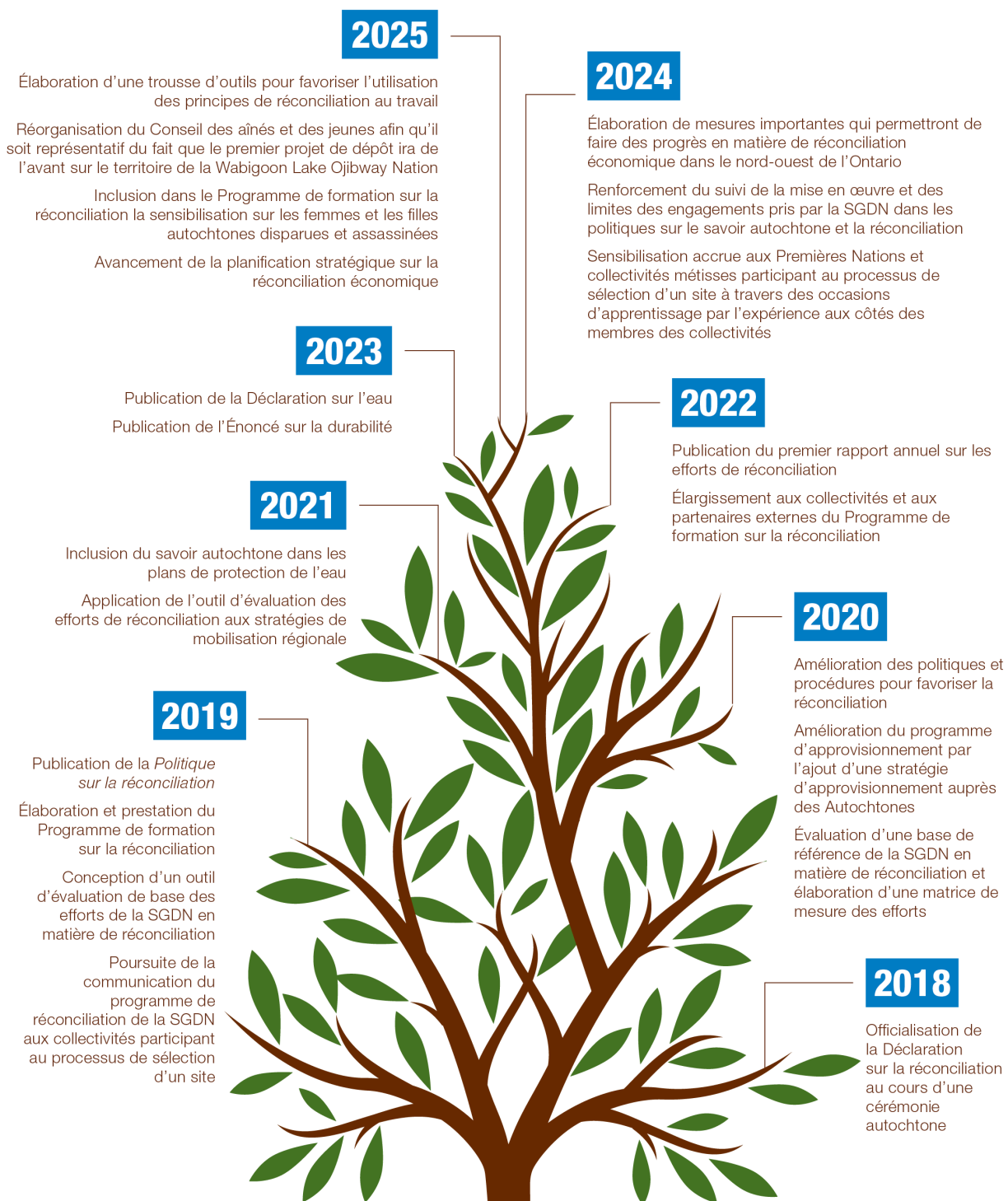
AVANCER SUR LE CHEMIN DE LA RÉCONCILIATION

La SGDN progresse vers la réconciliation le long d'un chemin continu d'apprentissage. L'alignement de notre travail technique et de mobilisation sur la vision du monde autochtone est essentiel pour remplir notre mission de protection des gens et de l'environnement pour les générations à venir, tout en respectant la sophistication et la valeur du savoir autochtone qui est transmis d'une génération à la suivante.

À partir du printemps 2023, certains employés de la SGDN ont pris part à une démarche *Metuaptumuk* (qui signifie « vision globale ») d'une durée d'un an. En collaboration avec le Turtle Island Institute for Indigenous Science, nous avons fait de la cueillette au rythme des saisons et construit un *jimaan* (canot) traditionnel en écorce de bouleau.



PARCOURS DE RÉCONCILIATION DE LA SGDN



Gestion responsable fondée sur la réconciliation

En 2024, un Symposium sur l'eau a été tenu en collaboration avec la Saugeen Ojibway Nation pour favoriser une meilleure compréhension de la relation avec l'eau, que ce soit du point de vue des Autochtones ou de celui de la SGDN, et du degré élevé de priorité accordé à la protection de l'eau.



Notre vision — être à la fine pointe des solutions de gestion des déchets nucléaires qui créeront un avenir sûr et propre — inspire notre approche de la gestion environnementale et de la durabilité ainsi que notre cheminement vers la réconciliation. L'apprentissage continu est un élément important de notre culture organisationnelle et de la mise en œuvre de nos travaux.

La manière dont nous transmettons ces enseignements influence également notre façon de tracer la voie dans notre domaine, au Canada et dans le monde entier. Il s'agit là d'un élément essentiel de ce que nous faisons pour nous acquitter de notre responsabilité envers les Canadiens et les peuples autochtones, à savoir de trouver des solutions pour les déchets nucléaires dès maintenant, au cours de la présente génération.

Durant les trois dernières années, notre engagement envers le savoir autochtone et l'intendance environnementale s'est concrétisé encore davantage dans notre travail. Pendant que nous nous préparons à choisir un site pour le premier projet de dépôt et à poursuivre nos travaux liés au second, il était important pour nous de reconnaître officiellement l'importance de l'eau, de la durabilité et du savoir autochtone.

Notre Déclaration sur l'eau et notre Énoncé sur la durabilité (tous deux publiés en 2023) décrivent l'approche que nous suivons pour protéger les gens et l'environnement, ainsi que notre engagement à travailler avec les peuples autochtones et à veiller à ce que leurs voix et leurs visions du monde soient prises en compte dans notre démarche et dans la conception de nos programmes. La reddition de compte à l'égard des valeurs décrites dans ces déclarations fait partie intégrante de l'identité de la SGDN. En créant des déclarations publiques, nous avons voulu d'autant plus souligner leur importance, démontrer notre engagement et prendre nos responsabilités envers des principes conformes à notre cheminement vers la réconciliation.

Parallèlement à ces nouvelles déclarations, nous avons continué à rendre des comptes concernant notre *Politique sur la réconciliation* (2019), en évaluant et en rendant publique la mise en œuvre de nos engagements en matière de réconciliation, notamment par le biais de rapports annuels. Les activités évaluées comprennent la formation obligatoire du personnel et les occasions continues d'apprentissage, les occasions informelles de formation, les systèmes de soutien du personnel et les plans de travail axés sur les collectivités.

En 2024, au moment où nous célébrons le cinquième anniversaire de notre *Politique sur la réconciliation*, nous avons renforcé nos efforts en matière

de suivi et de déclaration. Nous avons recueilli des données sur la mise en œuvre de notre *Politique sur la réconciliation* auprès du personnel, des membres du Conseil des aînés et des jeunes, de nos partenaires externes (comme les universitaires et les membres de l'industrie) et de membres des collectivités des deux régions hôtes potentielles toujours envisagées pour accueillir le dépôt de combustible nucléaire irradié.

Au cours des trois dernières années, nous avons continué à approfondir la compréhension de la culture autochtone au sein de notre organisation, notamment en participant à une démarche Metuaptmumk (qui signifie « vision globale »). Nous avons été invités à participer à ce cheminement d'un an aux côtés du Turtle Island Institute for Indigenous Science, afin d'apprendre à appliquer concrètement les systèmes de connaissances et la science autochtones dans notre travail. Nous avons fait de la cueillette au rythme des saisons et construit un jimaan (canot) traditionnel en écorce de bouleau.

Ce processus s'est déroulé sur une période de 13 lunes (mois), à partir du printemps 2023. Dans le cadre de cette démarche, plusieurs de nos employés sont sortis de leur zone de confort pour se plonger dans la compréhension de la sophistication et de la relationnalité de la science autochtone grâce à une expérience pratique immersive. Le canot continuera à voyager avec la SGDN alors que nous explorerons des moyens nouveaux et innovants d'aligner notre travail sur les visions autochtones.

Nous avons encore davantage harmonisé notre travail technique et nos activités de mobilisation avec le savoir autochtone. À titre d'exemple, nous avons organisé en 2024 un Symposium sur l'eau, en collaboration avec la Saugeen Ojibway Nation, l'une des collectivités hôtes potentielles dans les deux régions toujours envisagées à l'époque dans le processus de sélection d'un site. Cet événement de mobilisation visait à mieux comprendre notre relation avec l'eau, autant du point de vue des Autochtones que de celui de la SGDN, ainsi que le degré élevé de priorité qui doit être accordé à la protection de l'eau.

Au cours des trois dernières années, nous avons également organisé des ateliers sur le savoir autochtone et la science occidentale, qui ont permis d'aligner de manière concrète les deux systèmes de pensée. Ces ateliers ont créé un espace où des détenteurs du savoir autochtone, des aînés autochtones, des scientifiques, des professionnels de l'industrie et des employés de la SGDN ont pu continuer à explorer de nouvelles perspectives sur les êtres qui font partie de notre travail (l'eau, le cuivre, l'argile et la roche). Cet objectif a été atteint notamment par la cocréation d'expériences qui intègrent les deux systèmes de connaissances et la façon dont leur harmonisation peut être appliquée à nos programmes de recherche et techniques.

La participation à des projets pratiques, immersifs et centrés sur la science autochtone s'est révélée utile pour nous aider à mieux comprendre comment nous pouvions aligner nos programmes de travail sur le savoir autochtone, tout en favorisant l'établissement de relations avec les collectivités autochtones et des modèles de travail collaboratif pour favoriser le travail transversal. Nous sommes reconnaissants de pouvoir apprendre de l'expertise et des expériences vécues des peuples et des collectivités autochtones pendant que nous poursuivons notre cheminement vers la réconciliation.

Une étape historique : la sélection du site pour le premier dépôt géologique en profondeur au Canada

Le premier dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié au Canada est une solution de gestion à long terme sûre qui protégera les gens et l'environnement.



Au cours de la dernière période triennale, notre organisation a franchi l'étape la plus importante à ce jour : le choix d'un site pour le premier dépôt de combustible nucléaire irradié au Canada.

Le processus de sélection d'un site avait été lancé en 2010. En 2012, 22 collectivités avaient proactivement manifesté leur intérêt à en apprendre davantage sur le projet et à examiner la possibilité pour elles de l'accueillir. Au début de la période visée par le présent rapport, deux régions hôtes potentielles étaient toujours à l'étude. L'une se trouvait sur le territoire de la Saugeen Ojibway Nation, près de la municipalité de South Bruce, dans le sud de l'Ontario. L'autre se trouvait sur le territoire de la Wabigoon Lake Ojibway Nation, près du canton d'Ignace, dans le nord-ouest de l'Ontario.

En 2024, nous avons franchi une étape historique en sélectionnant un site pour le projet. Cette réussite a été rendue possible lorsque, au terme d'un vaste programme d'études techniques et de mobilisation des collectivités, la Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace ont accepté d'aller de l'avant avec le projet et de passer à la phase de la prise de décision réglementaire.

Le site se trouve au batholite de Revell, une formation rocheuse dans le nord-ouest de l'Ontario. Le site de Revell répond aux exigences que nous avons fixées dès le départ :

- Le site doit être apte à confiner et à isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié canadien.
- Le combustible nucléaire irradié doit pouvoir être transporté de manière sûre jusqu'au site.
- La Première Nation et la municipalité qui l'accueilleront doivent avoir confirmé, au niveau de la population, qu'elles appuient la poursuite du processus.

Le choix du site a été rendu possible grâce au leadership exceptionnel manifesté par plusieurs collectivités des Premières Nations et métisses et municipalités au cours des nombreuses années qu'a duré notre processus de sélection d'un site. Ce choix a marqué la fin d'un chapitre important mené sur plus d'une décennie, qui comprenait des activités clés visant à assurer que les collectivités hôtes se reconnaîtraient non seulement dans la décision elle-même, mais aussi dans les démarches que nous entreprenons actuellement.

Comme depuis le début, une forte mobilisation des Canadiens et des peuples autochtones a été le fondement de bon nombre de nos activités au cours des trois dernières années, dont beaucoup ont contribué au choix du site.



Au cours des trois dernières années, la SGDN a continué de dialoguer avec les personnes qui souhaitent en savoir plus sur notre travail.

LE BIEN-ÊTRE PENSÉ PAR LES COLLECTIVITÉS

Des membres du personnel de la SGDN discutent avec des participants à l'Événement d'exploration nucléaire du nord-ouest, tenu dans le canton d'Ignace, en Ont.



Le bien-être des collectivités a été un principe directeur important dès le début du processus de sélection d'un site. Ce principe nous a incité à mettre en œuvre le projet de manière à favoriser le bien-être et la qualité de vie à long terme des collectivités et de la région où le dépôt de combustible irradié sera situé.

Pendant que les collectivités réfléchissaient en amont de la sélection du site à la possibilité d'accueillir le projet, nous avons poursuivi sans relâche nos efforts de mobilisation dans les deux régions restantes. Nous avons aidé les résidents de ces régions à comprendre les aspects techniques du projet. Notre forte présence lors d'événements communautaires et de l'industrie ainsi que nos discussions sur le terrain avec les résidents ont contribué à renforcer la confiance des gens dans la sûreté du projet et à mieux faire comprendre comment sa mise en œuvre permettrait de protéger les gens et l'environnement pour les générations futures.

Au cours de l'année 2023, nous avons progressé dans nos négociations avec les collectivités hôtes potentielles concernant des accords d'accueil du dépôt. Ces accords définissent les rôles, les investissements et les responsabilités qui seront attendus de chacune des parties pendant que nous progresserons ensemble. Ils reflètent les caractéristiques et les objectifs uniques de chaque collectivité et décrivent les avantages financiers et autres dont les collectivités profiteront pendant plusieurs décennies, des avantages qui soutiendront de nombreuses générations de personnes vivant et travaillant dans la région.

En 2024, nous avons signé des accords d'accueil du dépôt avec trois des quatre collectivités hôtes potentielles participant toujours au processus : la Wabigoon Lake Ojibway Nation, le canton d'Ignace et la municipalité de South Bruce.

Au cours de l'année qui a suivi la sélection d'un site, nous avons commencé à mettre en œuvre les engagements pris dans ces accords d'accueil avec la Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace, en collaboration avec le comité de mise en œuvre et des groupes de travail de chaque collectivité.

PROMOUVOIR LES RELATIONS INTERNATIONALES

La sélection du site en 2024 a été une étape historique, non seulement pour la SGDN, mais aussi pour le Canada. Elle a démontré qu'il est possible de mener à bien pour un projet de cette envergure un processus de sélection d'un site fondé sur le consentement et les besoins des collectivités.

En partageant ce que nous avons appris avec nos homologues dans le monde, nous faisons preuve de leadership dans le domaine de la mise en œuvre des dépôts géologiques en profondeur.

Au cours des trois dernières années, nous avons continué à bâtir des relations solides avec nos pairs de l'étranger, apprenant d'eux et jouant pour le Canada un rôle de chef de file en matière de solutions pour les déchets nucléaires. Nous avons accueilli des délégués du monde entier, visité d'autres pays et reçu des résidents de collectivités et des représentants gouvernementaux de l'étranger. Nous participons donc activement à la promotion de la coopération internationale sur l'élaboration et la démonstration de technologies ainsi que d'approches de mobilisation pour la gestion des déchets nucléaires.



En avril 2023, nous avons signé une prolongation de cinq ans de notre accord de coopération avec notre homologue français, l'Andra.

En 2023, nous avons prolongé pour cinq années supplémentaires notre accord de coopération avec l'Andra de la France et signé une déclaration d'intention avec le Département de l'Énergie des États-Unis concernant la gestion du combustible nucléaire irradié. Tout au long de l'année 2024, nous avons renforcé nos relations internationales, concluant des accords de coopération avec plusieurs autres organisations nationales de gestion des déchets. Nous avons notamment renouvelé notre entente avec la Nuclear Decommissioning Authority du Royaume-Uni et conclu un nouvel accord avec l'Australian Radioactive Waste Agency. Nous avons également consolidé nos accords de coopération avec les sociétés Posiva Oy et Posiva Solutions de la Finlande, le Korea Atomic Energy Research Institute et la Korea Radioactive Waste Agency de la Corée du Sud, ainsi que le National Atomic Research Institute de Taïwan.

En plus de faciliter l'échange des connaissances, de l'expertise et des meilleures pratiques, les solides relations internationales qu'entretient la SGDN soutiennent nos travaux scientifiques, techniques et d'ingénierie, ainsi que nos efforts de mobilisation.

PROGRESSER VERS LE CONSENTEMENT

Dès le départ, nous nous sommes engagés à n'aller de l'avant avec le projet que dans une région hôte qui serait sûre d'un point de vue technique et dont les deux collectivités hôtes auraient confirmé le consentement de leur population.

L'approche visant à démontrer ce consentement a toujours été établie par les collectivités. Les collectivités ont élaboré leurs propres processus pour déterminer si elles consentiraient au projet et comment elles allaient l'exprimer. Notre sélection du site de Revell en 2024 a marqué l'aboutissement de ces processus menés de manière indépendante par les collectivités.

*Laurie Swami,
présidente et chef de la
direction de la SGDN,
félicite Kim Baigrie,
mairesse du canton
d'Ignace, en Ont.,
la collectivité
ayant confirmé
son consentement
à accueillir un dépôt
géologique en
profondeur pour le
combustible nucléaire
irradié canadien.*



Au cours de l'été 2024, le canton d'Ignace, en Ont., a été la première des collectivités hôtes potentielles participant au processus de sélection d'un site à faire part de sa décision. Le processus de détermination du consentement d'Ignace a fourni de nombreuses occasions aux membres de la collectivité de donner leur avis sur le projet. Dans le cadre d'un programme en plusieurs phases de mobilisation de la collectivité dirigé par un consultant indépendant, un dialogue a été engagé directement avec les résidents, des interactions ont eu lieu avec les jeunes et la proposition d'accueillir le projet a été soumise au vote des résidents de 16 ans et plus de la collectivité. De plus, un comité ad hoc bénévole sur le consentement a examiné les résultats du processus et a donné son avis au conseil municipal d'Ignace sur le consentement de la collectivité à accueillir le projet.

Plus tard dans l'année, la Wabigoon Lake Ojibway Nation a confirmé que la collectivité appuyait la poursuite du projet. Au-delà de ses échanges avec la SGDN, des membres de la Wabigoon Lake Ojibway Nation se sont également entretenus avec les autorités réglementaires, des experts indépendants d'un large éventail de domaines pertinents et des groupes opposés au projet, afin de s'assurer qu'ils envisageaient la question sous tous les angles possibles. La collectivité a également envoyé des délégations en Finlande et au Nouveau-Mexique pour voir de près des dépôts géologiques en profondeur et se renseigner auprès des collectivités locales qui ont accepté de les accueillir.

Nous demeurons reconnaissants envers la Saugeen Ojibway Nation, la municipalité de South Bruce et les nombreuses autres collectivités qui ont propulsé ce processus de sélection d'un site pour leur temps, leur engagement à apprendre et leur passion pour le bien-être de leurs résidents. Cela vaut notamment pour les conseils que nous avons reçus des peuples autochtones et qui nous aident à continuer à comprendre comment nous pouvons réparer les injustices historiques et actuelles, tout en cocréant un avenir meilleur.

Au-delà des engagements pris dans les accords d'accueil du dépôt, nous avons continué à bâtir des relations avec les collectivités et à démontrer notre engagement en faveur d'une citoyenneté d'entreprise forte. Cela s'est traduit entre autres par le soutien apporté à des organisations communautaires locales et régionales allant de banques alimentaires et d'équipes sportives jusqu'à des programmes pour personnes âgées et des initiatives pédagogiques en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM). Ce travail est sous-tendu par les relations solides que nous avons cultivées dans la région au cours de la dernière décennie, au fur et à mesure de l'avancement du processus de sélection d'un site, et dans lesquelles nous continuerons à investir pendant que le projet progressera.

Avancer ensemble dans le processus de décision réglementaire

Même si l'annonce du choix du site de Revell pour le premier projet de dépôt a représenté une étape historique pour la SGDN, les Canadiens et les peuples autochtones, il ne s'agissait en aucun cas de la fin de notre parcours.

Après avoir clos ce chapitre, nous avons immédiatement donné la priorité à un autre : la préparation du processus de décision réglementaire. Nous sommes résolus à satisfaire à toutes les normes et exigences réglementaires en vigueur en matière de protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité des gens et de l'environnement.

Ce processus rigoureux permettra de confirmer de manière indépendante la sûreté du dépôt telle que la SGDN l'a évaluée. Il créera de nouvelles occasions pour le public de continuer de faire entendre sa voix sur cet important projet et permettra au gouvernement fédéral d'entreprendre un processus de consultation entre la Couronne et les Autochtones.

Notre travail au cours de la phase de prise de décision réglementaire est hautement collaboratif et ouvre un espace de communication pour les collectivités. Par exemple, les collectivités nous ont aidés en fournissant des commentaires précieux sur nos documents préliminaires et les informations que nous utilisons dans nos études.

*Jeff Binns et
Rojin Amani,
membres de l'équipe
chargée du volet
réglementaire
à la SGDN,
discutent du projet
lors d'un événement
de mobilisation.*





Jeff Binns, gestionnaire de l'évaluation d'impact à la SGDN, anime une séance de mobilisation pour l'élaboration de la Description initiale du projet, un important document requis pour le processus de décision réglementaire relatif au dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié canadien.

Tout au long de l'année 2025, nous avons continué à mener des activités de mobilisation auprès des collectivités locales de la région hôte et de façon plus large. Parmi ces activités figuraient des présentations et des séances de travail se rapportant spécifiquement à la Description initiale du projet, qui étaient axées sur les commentaires reçus. Ce document important définit la description du projet, le travail de caractérisation du site que nous avons mené jusqu'à maintenant, les plans de participation future avec les collectivités potentiellement touchées, et le travail d'évaluation que la SGDN s'engagera à entreprendre. L'élaboration de ce document a été la première d'une série d'étapes dans le processus fédéral d'autorisation des installations nucléaires, qui comprennent notamment la mobilisation des peuples autochtones (y compris dans le cadre du processus de consultation entre la Couronne et les Autochtones) et des résidents locaux et régionaux de la région hôte.

De plus, la Wabigoon Lake Ojibway Nation exerce sa compétence par le biais de son propre Processus d'évaluation et d'approbation réglementaires (PEAR). Le PEAR est le processus réglementaire de la Wabigoon Lake Ojibway Nation. Il est fondé sur les lois, les valeurs et les responsabilités des Anishinaabe et reflète le pouvoir de la Wabigoon Lake Ojibway Nation d'examiner les projets envisagés sur son territoire et de statuer à leur égard. La SGDN s'est engagée à participer au PEAR.

Vers la construction

Des membres du personnel de la SGDN, en collaboration avec des spécialistes de Solexperts (Suisse), de l'Université Western (chimie) et de l'Université de Waterloo (biologie), recueillent des échantillons d'eau profonde à des fins d'analyse microbiologique lors d'une excursion sur le site de forage du batholite de Revell.



La construction du premier dépôt géologique en profondeur au Canada est un élément important de la réalisation de la mission de notre organisation. La construction sur le site de Revell débutera une fois que le processus de décision réglementaire requis sera conclu. Nous prévoyons d'avoir atteint ce jalon au début des années 2030. Cependant, nous avons fait des pas importants pour nous y préparer. Nous avons progressé durant les trois dernières années dans la réalisation des évaluations de la sûreté du site, dans la conception du dépôt et dans la mise en œuvre des travaux d'ingénierie et géoscientifiques.

Nous poursuivons notre transformation organisationnelle afin de préparer le déménagement progressif de notre personnel vers la région hôte pour soutenir l'avancement du projet. Nous avons également établi un Modèle de convention de collaboration pour faire avancer la conception du dépôt et, à terme, sa construction. En 2025, nous avons franchi une étape importante en sélectionnant les cinq entreprises qui travailleront avec nous à la conception et à la construction du dépôt.



Shanu Shaikh, directeur du bureau de la conception et de la gestion de l'intégration à la SGDN, s'adresse à des fournisseurs au Centre de découverte et de démonstration de la SGDN à Oakville, en Ont.

En tant que maître d'œuvre du projet, la SGDN travaillera en collaboration avec WSP Canada Inc., Peter Kiewit Sons ULC, Hatch Ltd., Thyssen Mining Construction of Canada Ltd. et Kinectrics Inc. Les entreprises sélectionnées travailleront à la conception et à l'ingénierie des infrastructures, à la planification de la construction, à la conception et à la construction des espaces souterrains, à l'orientation de la gestion nucléaire et à la conception des systèmes et des installations nucléaires.

Ensemble, nous travaillerons comme une seule équipe pour faire avancer le projet. Notre approche intégrée de mise en œuvre favorise la confiance et une communication ouverte entre toutes les parties, donnant la priorité à ce qui est le plus avantageux pour le projet en permettant la collaboration.

TRANSFORMATION DE NOTRE ORGANISATION

Avant même d'atteindre cette étape historique que constitue le choix du site, la SGDN avait déjà commencé à préparer notre transformation organisationnelle en vue de la phase de construction.

La préparation du déménagement d'une grande partie de notre personnel vers le site sélectionné pour le dépôt de combustible nucléaire irradié est une tâche importante qui se fera progressivement afin de laisser le temps à notre personnel et aux collectivités de s'y préparer. Au cours des trois dernières années, nous avons élaboré les plans nécessaires pour avoir à notre disposition le personnel qualifié et compétent requis pour travailler dans la région sélectionnée.

En 2025, nous avons amorcé cette transition en recrutant des gens localement, en renforçant notre présence dans la collectivité et en collaborant avec les collectivités afin d'accroître l'état de préparation en ce qui a trait au logement, aux infrastructures et aux commodités communautaires.

Pour soutenir le développement de l'effectif requis, nous avons continué à identifier et à combler les lacunes actuelles dans le domaine de l'emploi, ainsi qu'à anticiper les besoins liés au projet. De plus, nous avons maintenu de solides partenariats avec des universités et des collectivités afin de soutenir l'éducation et la mobilisation.

Créé en 2023 par l'Agence internationale de l'énergie atomique, le programme Lise Meitner permet aux femmes en début et en milieu de carrière dans le domaine du nucléaire d'améliorer leurs compétences techniques et de direction à travers de visites professionnelles de plusieurs semaines. Mehran Behazin, scientifique principale à la SGDN, et Peter Keech, gestionnaire de la recherche et de la collaboration à la SGDN, ont accueilli 15 participantes du monde entier à notre Centre de découverte et de démonstration à Oakville, en Ont., au cours de la première semaine de leur visite au Canada. Ils leur ont présenté un aperçu du mandat de la SGDN, des principaux aspects techniques du système de barrières ouvragées et d'autres innovations.



CENTRE D'EXPERTISE



Ce modèle conceptuel montre l'extérieur de la partie publique du Centre d'expertise.

Le Centre d'expertise, situé à Ignace, en Ont., est prévu d'ouvrir en 2028. Représentant un investissement de plusieurs millions de dollars, il constituera un point de repère important dans le nord-ouest de l'Ontario et une destination internationale. Il servira de carrefour de recherche-développement, de mobilisation des collectivités et d'échange de connaissances.

En 2025, nous avons annoncé que le Centre d'expertise serait situé sur un terrain d'approximativement 67 acres, juste à l'ouest de l'actuel hôtel de ville d'Ignace, sur la route 17. Le processus de sélection de l'emplacement s'est appuyé sur les critères jugés importants par les membres de la collectivité, notamment que l'installation soit située dans les limites du canton d'Ignace, qu'elle se marie bien avec la nature environnante et qu'elle présente des éléments naturels forts, qu'elle se trouve le long du corridor principal de la route 17, qu'elle puisse être reliée à d'autres commodités de la collectivité et qu'elle ait un bon niveau d'accessibilité et une aire de stationnement.

Plus tôt en 2025, nous avons annoncé le nom de l'entreprise d'ingénierie et d'architecture avec laquelle nous travaillerons pour le Centre d'expertise prévu. La société CIMA Canada Inc. (CIMA+), est un des plus grands cabinets privés d'ingénierie au Canada. Elle sera soutenue par une équipe d'architectes et de sous-traitants hautement expérimentés, dont plusieurs sont basés dans la région du nord-ouest de l'Ontario. CIMA+ et ses partenaires établiront la conception détaillée, les plans de construction, les spécifications techniques et les estimations de coûts pour l'installation.

Un premier jalon important a été atteint par l'équipe de conception, qui a dévoilé les modèles conceptuels du bâtiment d'environ 65 000 pieds carrés et a organisé deux journées portes ouvertes pour donner aux résidents l'occasion d'en apprendre davantage sur l'installation et de donner leur avis.

Les modèles conceptuels traduisent la vision de l'installation que se fait actuellement l'équipe, une vision qui s'appuie sur les commentaires recueillis de la collectivité au fil des années et qui évoluera en tenant compte des commentaires reçus lors de ces séances portes ouvertes. La SGDN discute depuis 2019 avec les collectivités hôtes potentielles au sujet de la conception et de l'utilisation du centre.

L'apparence physique du centre sera déterminée en tenant compte de l'environnement local afin qu'il s'intègre au caractère actuel de la collectivité. Un cadre de travail sur le savoir autochtone et la réconciliation éclairera la planification et la conception du centre. Ce cadre est un élément du plan d'action de la SGDN pour la réconciliation et reflète notre engagement à progresser sur le chemin de la réconciliation.

Le Centre d'expertise favorisera la collaboration entre des scientifiques et des experts multidisciplinaires de renommée mondiale. Il permettra également aux résidents et aux visiteurs d'en apprendre davantage sur le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié. Celui-ci abritera des programmes de recherche-démonstration technique et sociale, des galeries ouvertes au public et des expositions interactives.

PROGRÈS EN MATIÈRE DE CONCEPTION SÛRE

Entre 2023 et 2025, nous avons continué à approfondir nos évaluations de la sûreté des sites potentiels pour le dépôt de combustible nucléaire irradié, concentrant nos efforts sur le site du nord-ouest de l'Ontario après sa sélection à la fin de 2024. Ces travaux comprenaient des activités telles que des levés sismiques visant à cartographier les formations rocheuses souterraines à l'aide d'ondes acoustiques ainsi que des forages destinés à étudier la géologie autour de l'emplacement où le dépôt serait finalement construit.

Il est important de noter que nous avons régulièrement communiqué nos constatations au public, qu'il s'agisse des résidents des régions hôtes potentielles, de l'industrie nucléaire ou de nos homologues internationaux. Cela a non seulement renforcé la confiance des gens dans la sûreté du projet, mais a également favorisé le dialogue avec les collectivités, ce qui est essentiel pour faire en sorte que le projet soit considéré comme sûr d'un point de vue social, tout autant que technique.

Nous avons également commencé à mener des études de référence sur l'environnement naturel (y compris de surveillance de la biodiversité et de la qualité de l'air) et à préparer des rapports de référence sur les aspects sociaux, sanitaires et économiques. Ces éléments sont importants pour comprendre ce que nous devons faire pour limiter ou éviter au mieux les effets potentiels, notamment en adaptant la conception du dépôt.

Une scientifique environnementaliste de la SGDN dirige une activité sur le terrain dans le cadre du programme GENESIS mis en œuvre à l'école secondaire Sacred Heart, dans le sud de l'Ontario.



Des études comme celles-ci, ainsi que des travaux de caractérisation du site, sont également nécessaires pour le processus de décision réglementaire. De même, nous avons également progressé dans la préparation des principaux livrables réglementaires liés à la documentation de notre compréhension des raisons qui font que le site est considéré comme sûr d'un point de vue géoscientifique.

L'examen technique préparatoire au processus d'autorisation par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) de nos critères d'acceptation proposés pour l'évaluation de la sûreté a été achevé en 2025. Le personnel de la CCSN a identifié les domaines dans lesquels des améliorations et des clarifications supplémentaires étaient nécessaires et a conclu que, dans l'ensemble, les critères proposés répondaient à ses exigences et à ses directives.

Au cours des trois dernières années, nous avons également progressé dans la conception de l'Usine d'emballage du combustible irradié et des Conteneurs de combustible irradié. Ces éléments sont essentiels pour la gestion sûre du combustible nucléaire irradié et pour assurer que le système à barrières multiples confine le combustible nucléaire irradié en toute sûreté pour le long terme.

Après le choix du site en 2024, les travaux et les recherches sur les matériaux composant les barrières ouvragées se sont orientés vers l'évaluation de leur performance dans les conditions particulières du site de Revell, en particulier relativement à la chimie et à la microbiologie des eaux souterraines. Cela permettra de mieux comprendre comment les barrières évolueront au fil du temps sur le site choisi.

En 2025, nous nous sommes également concentrés sur l'avancement de l'aménagement du site du projet, y compris les infrastructures et les installations de surface et souterraines. Nous avons progressé dans la description des installations, qui documente leur conception en tenant compte du site choisi, ce qui facilitera la réalisation des évaluations de sûreté et d'impact à venir.

Enfin, en 2025, nous avons achevé le démantèlement des infrastructures du site de la région de la Saugeen Ojibway Nation et de South Bruce, nos travaux dans cette région ayant pris fin. Les infrastructures démantelées comprenaient des puits d'eau souterraine à faible profondeur, des installations de forage géotechnique en profondeur et des stations microsismiques.

PLANIFICATION DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT

Le transport du combustible nucléaire irradié des sites d'entreposage provisoire jusqu'au site du dépôt ne commencera pas avant que l'installation soit mise en service, dans les années 2040, mais nous le planifions déjà.

Le transport est un sujet d'intérêt général et nous sommes résolus à faire en sorte que notre planification du transport tienne compte des priorités et des préoccupations du public. C'est pourquoi nous adoptons une approche collaborative, en engageant le dialogue avec des milliers de Canadiens et de membres des peuples autochtones pour comprendre leurs points de vue, leurs suggestions, leurs questions et leurs préoccupations.

Owen Cranney, chef retraité des pompiers du service des incendies de Manitouwadge, s'adresse aux participants à la Northeastern Fire Education Conference en 2024, dans le cadre de notre programme de mobilisation sur le transport sûr du combustible nucléaire irradié.



Au cours des trois dernières années, nous avons poursuivi un programme intensif de mobilisation sur le thème du transport auprès des Premières Nations, des collectivités métisses, des municipalités, des organisations municipales, des premiers intervenants, des étudiants et d'autres parties intéressées. En 2023, nous avons mené des activités de mobilisation auprès de plus de 5000 personnes, pour ensuite dépasser ce chiffre en 2024, en participant à plus de 80 événements, dont 25 qui s'adressaient aux membres des peuples autochtones. En 2025, nous avons dialogué avec environ 3600 personnes dans le cadre de 49 événements, dont six événements autochtones.



Ulf Stahmer, ingénieur principal en transport à la SGDN, accueille des visiteurs au Centre de découverte et de démonstration de la SGDN à Oakville, en Ont.

En plus de mener un programme de mobilisation approfondie, nous avons maintenu une forte présence lors d'événements liés au transport et à l'industrie nucléaire afin de communiquer ce que nous faisons avec des experts du secteur. Nous avons également publié des articles éducatifs et des rapports techniques afin de mieux faire comprendre les enjeux liés au transport sûr du combustible nucléaire irradié.

Une de nos priorités dans ce domaine a été de fournir de l'information relative au solide bilan de sûreté international et national de l'industrie du transport nucléaire et sur le fait que le transport de matières radioactives se fait beaucoup plus couramment que la plupart des gens ne le pensent.

Le transport de combustible nucléaire irradié se fait déjà par la route au Canada depuis les années 1960, et le cadre réglementaire qui le régit est exhaustif et mature. Actuellement, au Canada, environ 2000 expéditions de matières radioactives sont effectuées quotidiennement en toute sûreté. Lorsque l'exploitation du dépôt débutera, on prévoit que la contribution du transport de combustible irradié à l'ensemble de ces expéditions sera inférieure à 0,3 pour cent.

En 2025, nous avons progressé dans la préparation de nos études préliminaires sur la décontamination et le déclassé des colis de transport et autres composants (modules et paniers).

Notre engagement en matière de mobilisation est soutenu par la collaboration du Conseil des aînés et des jeunes et d'un Groupe de travail de membres des collectivités sur le transport, qui fournissent des conseils sur l'intégration des commentaires issus de nos activités de mobilisation dans les nouveaux programmes techniques et de mobilisation liés au transport.

Planification du second dépôt

Nous continuons de collaborer avec les Canadiens et les peuples autochtones sur le plan canadien pour la gestion à long terme sûre des déchets radioactifs de moyenne et de haute activité.



Alors que notre mission initiale était d'assurer la gestion du combustible nucléaire irradié généré par le parc existant de réacteurs, notre responsabilité s'est élargie au cours des trois dernières années pour inclure la gestion à long terme sûre d'autres types de déchets nucléaires. Nous élaborons actuellement un processus de sélection d'un site pour un second projet de dépôt géologique en profondeur ayant pour but de stocker les déchets de moyenne activité, les déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement le combustible nucléaire irradié issu des nouveaux réacteurs nucléaires construits dans le futur au Canada.

La SGDN a pris la responsabilité de voir à la gestion à long terme sûre des déchets radioactifs de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible en 2023, suite à l'acceptation par le gouvernement fédéral des recommandations que nous avons formulées dans la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs du Canada.

Le processus de sélection d'un site proposé pour le second projet de dépôt sera guidé par l'expérience que nous avons accumulée pendant plus de 20 ans avec la mise en œuvre du plan canadien pour le combustible nucléaire irradié, nos engagements au regard de la réconciliation et de l'alignement sur le savoir autochtone, les progrès de la science et de la technologie, les meilleures pratiques internationales et l'écoute des priorités des Canadiens et des peuples autochtones.

En 2025, nous avons fait un pas important en publiant notre proposition d'approche pour la sélection d'un site sûr et associé à des hôtes informés et consentants pour ce second projet de dépôt. Nous invitons les Canadiens et les peuples autochtones à nous faire part de leurs commentaires afin de nous aider à affiner le processus de sélection d'un site au cours des deux prochaines années. Nous prévoyons de lancer le processus de sélection d'un site pour ce second dépôt vers 2028 (le processus lui-même prendra plusieurs années).

De plus, nous avons entrepris des travaux techniques visant à mieux comprendre les types et les quantités de déchets que nous devons gérer, à élaborer des modèles conceptuels pour le dépôt et à commencer à définir les critères pour l'acceptation des déchets. Il s'agit de travaux fondamentaux, qui serviront de base à la planification technique et à la prise des futures décisions.

Considérations sociales, économiques et culturelles (2023-25)

Des participants se réunissent au Forum d'exploration nucléaire de South Bruce en 2024 pour en savoir plus sur le premier projet de dépôt géologique en profondeur, la sûreté et sur plusieurs autres aspects.



Dès le début du processus de sélection d'un site pour le premier projet de dépôt, nous avons encouragé les collectivités à envisager leur participation en fonction de leurs intérêts à long terme. Cette approche a permis de mettre en relief les ressources des collectivités et d'amorcer une réflexion sur les diverses incidences que le projet pourrait avoir sur elles.

Ultimement, les discussions sur leur vision d'avenir et l'évaluation de la mesure dans laquelle le projet contribuerait de manière acceptable à la réalisation de cette vision ont donc été du ressort de chaque collectivité participante. Cela dit, nous sommes résolus à gérer les effets socioéconomiques et culturels de manière à assurer que le projet contribue à la réalisation des objectifs et des aspirations à long terme des collectivités.

Au cours des trois dernières années, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les dirigeants et les membres des collectivités locales afin de soutenir le bien-être des résidents des deux régions toujours engagées dans le processus de sélection d'un site, à savoir la Saugeen Ojibway Nation et la municipalité de South Bruce, dans le sud de l'Ontario, et la Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace, dans le nord-ouest de l'Ontario, où le site choisi se trouve.

Par exemple, nous avons travaillé avec ces collectivités hôtes potentielles afin de comprendre ce qui pourrait se produire dans les collectivités et la région si le projet y était mis en œuvre dans cette région. Nous avons notamment réalisé une série d'études avec les collectivités municipales hôtes potentielles sur la mesure dans laquelle le projet pourrait s'harmoniser avec leurs aspirations. Ce travail aide les collectivités et la SGDN à comprendre les effets sociaux, économiques et culturels que le projet pourrait avoir à mesure qu'il serait mis en œuvre au cours des prochaines décennies et au-delà. Comme pour tous nos travaux, nous avons mené cette initiative avec une participation importante de la collectivité.

Au cours des trois dernières années, nous avons également mis en œuvre un éventail d'initiative, de programmes de financement et de relations stratégiques visant à favoriser le bien-être des résidents. Les exemples présentés dans les pages suivantes illustrent l'impact que nous avons eu en soutenant les aspirations sociales, économiques et culturelles des collectivités avec lesquelles nous collaborons.

INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES SOCIALES ET PHYSIQUES

À la SGDN, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre le projet d'une manière à favoriser le bien-être communautaire, qui soit conforme aux objectifs et aux aspirations des collectivités participant au processus de sélection d'un site. Le programme des Investissements à court terme dans des projets d'infrastructures communautaires sociales et physiques était une façon pour nous de soutenir les efforts continuels des collectivités à améliorer leur bien-être.

Dans le cadre de ce programme, nous avons contribué financièrement à plusieurs initiatives choisies par les collectivités, qui étaient consacrées à l'amélioration de leurs infrastructures et de services connexes. Les projets décrits ci-dessous illustrent comment ces contributions financières ont permis aux collectivités de moderniser ou de prolonger la durée de vie de leurs actifs, d'éliminer les obstacles à l'accès à l'alimentation et aux services médicaux, et de promouvoir les possibilités d'emploi et le développement économique.



En juillet 2023, Ignace a utilisé son fonds d'investissement à court terme pour acheter un nouveau camion d'incendie et du matériel de lutte contre les incendies.

Parmi les projets marquants financés dans le nord-ouest de l'Ontario, citons les suivants :

- L'acquisition d'un nouveau camion d'incendie, d'un camion de secours et d'un camion de patrouille afin d'améliorer la rapidité des interventions d'urgence et l'efficacité de la lutte contre les incendies et de mieux répondre à d'autres situations d'urgence, ce qui devrait renforcer la confiance de la collectivité dans les services d'urgence disponibles à Ignace.

- La rénovation de la caserne d'incendie de Dryden afin d'offrir un espace sûr et fonctionnel au personnel d'urgence, ce qui pourrait soutenir le recrutement de nouveaux pompiers volontaires et leur fidélisation, de même que la formation et la préparation des premiers intervenants.
- L'amélioration de la chaussée pour améliorer l'accessibilité et la connectivité, et pour contribuer à réduire la poussière en suspension dans l'air qui peut causer des problèmes respiratoires et dégrader la qualité de l'air.
- Un nouveau sentier pédestre/parcours artistique urbain pour les personnes âgées, qui offre des commodités supplémentaires à la population vieillissante. Ce projet comprenait la construction du sentier pédestre, l'aménagement et l'amélioration du sentier par de l'éclairage, une signalisation lumineuse, de la décoration paysagère et des jardinières, des bancs et des installations d'art.
- Le remplacement d'un ponceau vieillissant qui s'était effondré en raison de la détérioration qu'il a subie au fil des ans, ce qui a permis la réouverture de la route et d'un passage sûr pour les véhicules et les piétons.

Parmi les projets marquants financés dans le sud de l'Ontario, citons les suivants :

- Une collecte de fonds pour le nouveau centre médical de Teeswater, qui a ouvert ses portes en septembre 2024 (la SGDN a fourni le financement de démarrage pour cette initiative).
- Le nouveau camion-citerne à la fine pointe de la technologie du service d'incendie de Huron-Kinloss, offrant une meilleure capacité d'extinction et des caractéristiques de sécurité améliorées. Les technologies de pointe améliorent l'efficacité et l'efficacité des interventions et renforcent globalement les services de protection contre les incendies.
- La construction d'une nouvelle banque alimentaire, qui a permis d'offrir de la nourriture, des vêtements et d'autres articles ménagers aux personnes qui ont des difficultés à se procurer des aliments à un prix abordable. La banque alimentaire collabore avec l'Armée du Salut de Wiarton afin de mettre les gens en relation avec des services supplémentaires qui peuvent améliorer leur bien-être général. Ce projet soutient les familles qui sont isolées d'un magasin d'alimentation économique et les met en relation avec des possibilités d'emploi.
- L'amélioration de l'amphithéâtre artistique et culturel local des Chippewas of Saugeen. L'établissement propose des programmes éducatifs et de formation gratuits en horticulture traditionnelle, lesquels revêtent une importance culturelle pour la communauté agricole de la région. Ce projet ajoute également aux retombées économiques qu'apporte le tourisme.
- Le compacteur de déchets de Huron-Kinloss, qui contribue à réduire le volume des déchets envoyés à la décharge, ce qui en prolongera la durée de vie. Cet achat représente un investissement important pour l'avenir de la décharge.

LOGEMENT

Quelle que soit la collectivité hôte municipale choisie par la SGDN pour le projet, des besoins en logement allaient devoir être comblés. Nos premières évaluations de chacune d'entre elles ont permis de déterminer le nombre de logements supplémentaires qui pourraient être nécessaires et l'impact que ces nouvelles constructions pourraient avoir sur les infrastructures municipales disponibles. Ces informations aideront les municipalités à planifier leur croissance future, avec ou sans le projet.

À la suite de la sélection du site à la fin de 2024, et conformément à son accord d'accueil du dépôt, le canton d'Ignace a commencé à se préparer aux changements qu'apporterait le projet, mettant initialement l'accent sur le logement. L'offre de logements permanents et temporaires à Ignace est saturée, et il faudra donc disposer de nouveaux logements diversifiés pour attirer les travailleurs dans la ville, en accord avec la volonté d'Ignace d'augmenter sa population.

Jusqu'à maintenant, la collectivité a élaboré une stratégie de logement et lancé un appel de propositions pour le développement de lotissements résidentiels collectifs, initialement sur 46 terrains résidentiels entièrement desservis, puis sur 215 terrains résidentiels non desservis (qui ne sont pas encore raccordés aux services publics essentiels tels que l'électricité et l'eau).

EMPLOI LOCAL

L'emploi local et autochtone était une aspiration des collectivités des deux régions hôtes potentielles. Le projet créera des emplois permanents pour les personnes qui résident déjà dans la région, pour leurs enfants et pour des personnes qui viendront s'installer dans les collectivités.

Certains de ces emplois seront offerts par la SGDN, d'autres par les entreprises qui fournissent des biens ou des services associés au projet et qui répondent aux besoins de la population croissante. À ce jour, la contribution de la SGDN à l'emploi local s'est traduite par des embauches directes dans chaque région hôte potentielle. Nous continuerons également à planifier les besoins futurs en matière d'emplois à mesure que nous avancerons dans la phase de prise de décision réglementaire et que nous nous dirigerons vers celle de la construction.

Au cours des trois dernières années, nous avons maintenu des équipes modestes d'employés dans les deux régions. Dans le sud, nous avons eu 17 employés tout au long de 2023 et 2024, tandis que dans le nord-ouest, nous avons eu 17 employés tout au long de 2023 et 18 en 2024.

Suite à la sélection du site fin 2024, le nombre d'emplois locaux dans le nord-ouest est passé à 21, tandis qu'il avait diminué à 12 dans le sud. La plupart des membres de l'équipe du sud ont été réaffectés à de nouvelles fonctions au sein de l'organisation.

Des plans ont été mis en place pour encourager le personnel à déménager progressivement dans la région d'implantation dans le nord-ouest, à mesure que de nouveaux logements seront construits et en fonction de la nature des postes et de la phase du projet. De nouveaux employés provenant

de l'extérieur de la région ont commencé à acheter des propriétés et à s'installer dans le canton d'Ignace.

Les études menées par la SGDN en collaboration avec Ignace ont également prévu qu'il faudrait élaborer des programmes pour attirer suffisamment de main-d'œuvre qualifiée ou compétente dans la région pour répondre aux besoins à long terme du projet.

Afin de tendre vers une solution avant la sélection du site, nous avons soutenu des initiatives d'éducation et de formation dans le cadre du programme des Premiers investissements en éducation et en formation des compétences. Il avait pour but de contribuer à éliminer les obstacles à l'accès à l'éducation et à favoriser l'acquisition de compétences dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) afin d'aider les gens à saisir de futures possibilités d'emploi tout au long de la durée de vie du dépôt. Une douzaine de demandes ont été soutenues dans le cadre de cette initiative, notamment pour des bourses d'études, des voyages scolaires, des fournitures (p. ex., des espaces de création) et des programmes de développement des compétences.

L'Ignace Youth Club est une nouvelle organisation à but non lucratif qui offre un espace sûr aux enfants de huit ans et plus pour participer à des activités parascolaires.



Il convient de noter que l'accord d'accueil du dépôt du canton d'Ignace prévoit la mise en place d'un groupe de travail sur la formation et l'emploi, qui a entrepris ses travaux, notamment en communiquant avec des organisations stratégiques qui ont des mandats de formation et d'emploi.

Enfin, nous sommes également résolus à continuer d'élargir nos efforts pour soutenir les entreprises et les emplois autochtones dans le cadre du projet. Nous avons notamment mis en œuvre des initiatives dans le cadre de l'accord d'accueil du dépôt avec la Wabigoon Lake Ojibway Nation qui soutiennent l'approvisionnement auprès des Autochtones, ainsi que l'emploi et la formation des Autochtones.

Tout au long de l'année 2024, nous avons également travaillé avec la société de conseil autochtone Indigenomics, à qui nous avons confié la tâche d'examiner nos processus d'approvisionnement et d'embauche existants et de donner leur avis à leur égard. En 2025, nous avons ensuite mis en œuvre les changements recommandés à nos processus d'approvisionnement afin d'éliminer les obstacles pour les entreprises autochtones, entre autres en supprimant les frais d'inscription à la plateforme utilisée pour soumettre des propositions, en créant une base de données complète des fournisseurs et des entreprises autochtones, et en ajoutant des critères ciblés pour les propositions pour évaluer si les fournisseurs prévoient d'embaucher des Autochtones et de faire affaire avec des collectivités et des entreprises autochtones.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En plus des emplois, le projet créera des occasions d'affaires qui contribueront à soutenir l'économie locale, régionale, provinciale (Ontario) et nationale (Canada). À l'échelle locale, les études menées avec les municipalités se sont concentrées sur les programmes susceptibles d'attirer des investissements d'affaires et d'accroître la prospérité future de la région, au-delà des investissements directs de la SGDN.

Dans les régions participantes non sélectionnées, les collectivités autochtones et municipales étaient admissibles à un financement destiné à reconnaître le leadership dont elles ont fait preuve et leur contribution au plan canadien, ainsi qu'à soutenir l'investissement dans le bien-être et la viabilité de la collectivité. Par exemple, la municipalité de South Bruce a indiqué qu'elle envisage d'utiliser son financement pour créer un fonds patrimonial. Les revenus générés par les intérêts de ce fonds serviront à financer un poste d'agent de développement économique chargé de soutenir les futures initiatives de développement économique dans la municipalité.

La SGDN contribue également au développement économique local par le biais de nos activités commerciales et, indirectement, par le biais des fournisseurs avec lesquels nous travaillons. Nous faisons souvent appel à des fournisseurs locaux ou régionaux pour les biens et services dont nous avons besoin dans les collectivités.

Cela comprend l'attribution de contrats importants, par exemple aux organisations partenaires avec lesquelles nous travaillerons en vertu du Modèle de convention de collaboration pour concevoir et construire le dépôt, et à l'équipe responsable de la conception du Centre d'expertise. Les dépenses d'hébergement, de repas et liées à d'autres activités commerciales soutiennent également l'économie locale et régionale.

INVESTISSEMENTS SOCIAUX

Au cours du processus de sélection d'un site, la SGDN a favorisé le bien-être des collectivités en accordant des fonds à chaque collectivité hôte potentielle pour faire avancer des projets menés à leur initiative. Ces fonds étaient destinés à soutenir des activités de renforcement des capacités, des investissements précoces dans l'éducation et la formation des compétences, ainsi que d'autres initiatives communautaires durables qui favorisent le bien-être général de la collectivité.

Gérées par chaque collectivité, bon nombre de ces initiatives avaient pour but de soutenir des groupes démographiques, tels que les personnes âgées, les jeunes et les personnes qui éprouvent de la difficulté à obtenir de la nourriture ou des services.

Voici quelques exemples d'initiatives semblables menées dans les deux régions hôtes potentielles au cours des trois dernières années :

- **Améliorations apportées aux loisirs, à l'enseignement et à l'éducation des jeunes** : ces améliorations comprennent l'achat de nouveaux équipements pour les aires de jeux et de nouvelles technologies pour mieux outiller la bibliothèque et encourager l'apprentissage des STIM à Ignace; le soutien au mentorat scolaire à Huron-Kinloss; et le soutien à la rénovation du Ripley Medical and Childcare Centre pour fournir des places de services de garde, dont la région avait grand besoin.
- **Améliorations mineures aux infrastructures** : ces améliorations comprennent des programmes de sécurité liés aux détecteurs de fumée, la modernisation de l'éclairage et le remplacement des panneaux solaires à South Bruce. De même, à Ignace, des fonds ont été investis dans l'amélioration des chauffe-eau, l'achat de nouveaux poêles et congélateurs, et l'acquisition d'un nouveau compacteur pour l'Ignace Arena.
- **Initiatives de sécurité alimentaire** : nous avons apporté notre soutien à la banque alimentaire d'Ignace du Mary Berglund Community Health Centre Hub afin de l'aider à lancer une cuisine communautaire, le but étant d'encourager une alimentation saine et d'informer les gens sur les aliments locaux. Cette initiative vise à atténuer les problèmes d'accès à une alimentation saine et à la sécurité alimentaire, un enjeu de plus en plus important dans le nord-ouest de l'Ontario.
- **Soutien aux personnes âgées** : cela comprend des activités favorisant le bien-être, telles que le Quilters Retreat et des événements musicaux comme le Silver Tops Music in Motion à Ignace.

L'une des priorités était de créer des occasions pour les résidents, en particulier les jeunes, de vivre et de travailler dans leur collectivité d'origine. Dans les deux régions hôtes potentielles pendant la période visée par ce rapport, la SGDN a investi pour faire connaître le projet et aider les jeunes à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour poursuivre de futures carrières. Le soutien à l'éducation a porté sur des sujets comme la géologie, les sciences de l'environnement, la technologie, les communications, les médias et les enseignements autochtones.

La SGDN a également soutenu la participation des jeunes par le biais de programmes de sensibilisation. Par exemple, dans le nord-ouest de l'Ontario, 70 jeunes de quatre collectivités autochtones se sont rassemblés à la Wabigoon Lake Ojibway Nation Youth Gathering pour participer à un atelier de deux jours sur le projet de dépôt et les possibilités de carrière associées.

Dans le sud de l'Ontario, la SGDN a organisé un Symposium sur l'eau, qui a permis à de jeunes Autochtones de bénéficier d'une plateforme pour s'informer sur le projet et faire part de leurs connaissances. Plus de 200 membres de la Saugeen Ojibway Nation, y compris des familles et des membres vivant hors réserve, ont assisté à l'événement et ont été invités à participer à une cérémonie dirigée par des détenteurs de savoirs de la collectivité.

Comme autre exemple de programme lié aux STIM qui a été soutenu par la SGDN, on peut citer une présentation sur le travail de la SGDN donnée à tous les élèves du cours de géographie de 9^e année de l'école secondaire Sacred Heart à Brockton, en Ont. La présentation a porté sur la géologie locale et a été suivie d'une visite guidée d'un trou de sonde animée par un géologue de la SGDN. La SGDN a également parrainé des initiatives telles que Science Nord et Scientifiques à l'école, qui proposent des programmes scientifiques interactifs et pratiques aux élèves autochtones et non autochtones de niveau primaire.



La SGDN et le Zoo de Toronto ont annoncé avoir noué un partenariat de cinq ans visant à préserver les tortues de Blanding et les huit espèces de chauves-souris de l'Ontario.

Enfin, la SGDN accorde également une grande importance aux collaborations que nous entretenons avec des organisations situées en dehors des régions hôtes potentielles. Notre partenariat de longue date avec le Zoo de Toronto est un exemple de ces collaborations et de l'impact positif qu'elles peuvent avoir. Cette association s'est transformée en un nouveau partenariat de cinq ans, financé à hauteur de 3 millions \$, qui est axé sur la conservation de la faune et la réconciliation. Dans le cadre de cette initiative, l'industrie, des scientifiques, des collectivités autochtones et des résidents locaux se sont regroupés pour protéger des espèces menacées. Des activités de mobilisation des jeunes, comme des ateliers de surveillance des chauves-souris destinés aux jeunes Autochtones, sont également organisées.

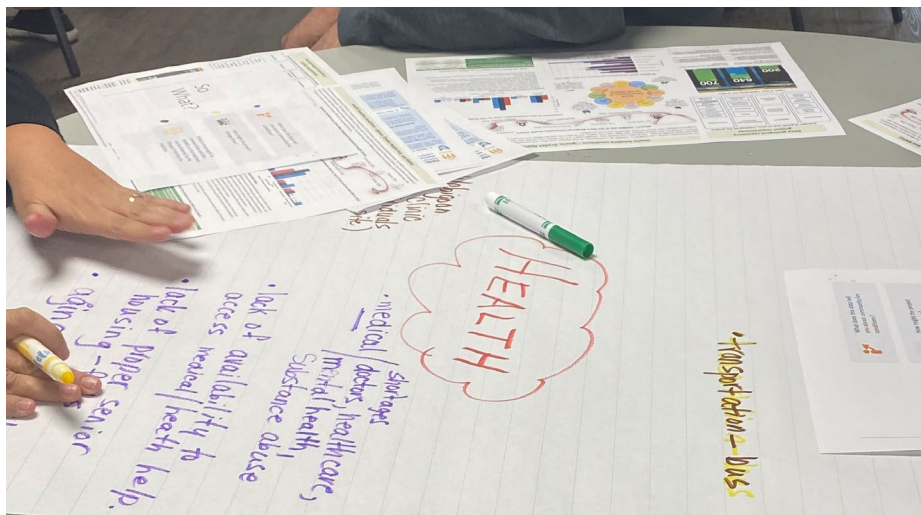
DIALOGUE AVEC LES COLLECTIVITÉS

Au fil des travaux menés avec les collectivités hôtes pour mieux comprendre les changements sociaux, économiques et culturels que le projet pourrait entraîner dans chacune d'elles, nous avons investi dans des moyens de favoriser le dialogue afin de mieux comprendre le projet et les conditions locales. L'un de nos objectifs était de créer des documents accessibles et interactifs fondés sur les études.

Par exemple, afin d'approfondir le dialogue avec les collectivités en 2024, nous avons préparé les *Social Cultural, Economic, and Health Baseline Studies — Preliminary Summary Report for Engagement*, que nous surnomons le Rapport d'études de référence, pour la région hôte potentielle du nord-ouest.

Ce Rapport d'études de référence décrit les conditions existantes dans les collectivités proches du site du dépôt qui pourraient subir des changements en raison du projet. Nous avons rendu ces études disponibles en ligne. Nous avons également résumé de manière accessible ses principales constatations sur des napperons que nous avons utilisés lors d'ateliers interactifs tenus avec des membres des collectivités avant que la décision sur le choix du site soit prise.

Des ateliers interactifs organisés dans la région potentielle d'accueil du dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié du nord-ouest ont favorisé le dialogue avec les membres des collectivités au sujet du Rapport d'études de référence.



Nous demeurons résolus à maintenir un dialogue ouvert et continu au sujet du projet. Par le biais d'un programme continu de mobilisation et d'échange transparent de l'information, nous nous efforçons de tenir les collectivités bien informées et activement impliquées. Les relations durables établies et les ressources dédiées fournies aux collectivités hôtes continueront à soutenir les efforts de préparation sociale et infrastructurelle, à favoriser une participation étroite aux occasions de développement économique et à renforcer la résilience des collectivités dans les zones directement touchées par le dépôt.

PROCHAINES ÉTAPES

L'analyse et la communication des effets socioéconomiques importants pour la période 2026-28 porteront principalement sur les collectivités situées au sein et à proximité de la région hôte choisie, sur le territoire de la Wabigoon Lake Ojibway Nation, près du canton d'Ignace.

Nous avons entrepris des travaux de planification en 2025, afin de nous préparer à solliciter la collaboration des collectivités hôtes à l'élaboration d'un nouveau cadre restructuré de communication sociale, économique et culturelle. Ce cadre fournira un moyen de recueillir, de suivre et d'analyser de manière systématique les données sur plusieurs années pendant les phases réglementaire et de démarrage du projet.

Il permettra d'évaluer les contributions positives ou les impacts négatifs du projet sur le mode de vie, les priorités et les aspirations d'une collectivité, dans la mesure où ces impacts sont attribuables aux activités du projet, et permettra de superviser et de gérer de manière proactive les effets liés aux changements des conditions socioéconomiques.

Assurer la gouvernance et la reddition de comptes

Dans un esprit de bonne gouvernance, la direction de la SGDN tient le Conseil d'administration informé de la mise en œuvre sûre et à long terme du plan canadien.



Les Canadiens et les peuples autochtones peuvent avoir la certitude que la SGDN dispose d'une solide structure de gouvernance.

La transparence fait partie intégrante de notre structure de gouvernance. Cette valeur reflète notre engagement à communiquer et à fournir des renseignements de manière ouverte et responsable sur notre approche, nos processus et nos prises de décisions. La SGDN est guidée par une *Politique sur la transparence* qui est conforme à toutes les lois pertinentes en matière de liberté d'information, d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

La SGDN agit en fonction d'un mandat fédéral conféré par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN). Nos membres sont des sociétés d'État provinciales qui produisent du combustible nucléaire irradié. En tant qu'organisation à but non lucratif, la SGDN est assujettie à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Nous sommes gouvernés par un Conseil d'administration de neuf personnes qui sont élues par les sociétés membres. Le Conseil d'administration représente un large éventail de points de vue propres et extérieurs à l'industrie nucléaire et exerce un leadership en ce qui a trait à l'élaboration des orientations stratégiques de l'organisation.

Le Conseil consultatif, un organe consultatif indépendant établi en vertu de la LDCN, fournit continuellement des avis à la SGDN.

La communication de l'information et l'échange de points de vue sont essentiels à notre mandat de mise en œuvre du plan canadien. C'est pourquoi au cours de la période couverte par ce rapport, nous avons également continué de solliciter l'examen indépendant de notre travail de la part de plusieurs comités externes, notamment le Conseil des aînés et des jeunes, le Forum municipal, le Groupe d'examen géoscientifique, le Groupe d'examen environnemental et le Groupe d'examen pour la sélection d'un site. Le mandat de plusieurs de ces groupes s'est terminé en 2024 lorsque nous avons choisi un site pour le dépôt de combustible nucléaire irradié.

RAPPORTS ANNUELS ET TRIENNAUX PRÉSENTÉS AU MINISTRE

Conformément à la LDCN, la SGDN produit des rapports annuels qui sont déposés au Parlement et publiés sur notre site Web. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles publie une déclaration à son sujet chaque année.

Tous les trois ans, la SGDN produit un rapport triennal, conformément à la LDCN.

RAPPORTS PRÉSENTÉS AUX SOCIÉTÉS MEMBRES

Les membres fondateurs de la SGDN sont Ontario Power Generation, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec. La convention d'affiliation et les règlements généraux définissent les rôles et les responsabilités des membres au regard des objectifs de la LDCN et du mandat de mise en œuvre de la SGDN. La SGDN informe régulièrement nos sociétés membres et nous tenons avec elles une assemblée générale annuelle.

SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION

Grâce au système intégré de gestion de la SGDN, nous sommes bien outillés pour remplir nos mandats tout en protégeant les gens et l'environnement pour les générations à venir. Cela comprend le fait de répondre aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ce qui est particulièrement important au moment où nous entamons le processus de décision réglementaire.

Tout au long de la période couverte par ce rapport, nous avons continué à améliorer notre système de gestion pour faire en sorte qu'il soutienne le personnel dans l'exécution de son travail, et ce, d'une manière qui est adaptée à l'évolution de notre programme et de nos opérations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

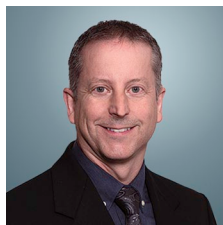
(au 31 décembre 2025)

Président du Conseil d'administration : Glenn Jager

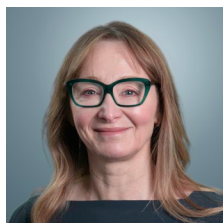
Présidente et chef de la direction, et administratrice : Laurie Swami

Administrateurs : Josie Erzetic, Sean Granville, Jason Nouwens, Josée Pilon, Subo Sinnathamby, Beth Summers et Sean Willy.

Outre ses réunions ordinaires, le Conseil d'administration se réunit chaque année pour des séances stratégiques et éducatives avec l'équipe de direction de la SGDN pour examiner les défis et les possibilités à long terme.



Conseil d'administration (de la gauche vers la droite, du premier rang) : Glenn Jager, Laurie Swami, Josie Erzetic, Sean Granville, Jason Nouwens, Josée Pilon, Subo Sinnathamby, Beth Summers et Sean Willy.



Comités du Conseil d'administration**Comité de la vérification, des finances et des risques**

Le Comité de la vérification, des finances et des risques est chargé de surveiller l'intégrité des systèmes internes de contrôle et de gestion de l'information de la SGDN, de fournir des recommandations au Conseil d'administration concernant l'approbation du plan d'affaires quinquennal de l'organisation, d'assurer l'intégrité de la performance financière déclarée par la SGDN et de surveiller l'état du fonds de retraite de la SGDN.

Au 31 décembre 2025, il comptait six administrateurs : Beth Summers (présidente), Josie Erzetic, Glenn Jager, Jason Nouwens, Josée Pilon et Subo Sinnathamby.

Comité des ressources humaines, de la rémunération et de la gouvernance

Le Comité des ressources humaines, de la rémunération et de la gouvernance est chargé de surveiller les fonctions de la SGDN liées aux ressources humaines, dont les pratiques de rémunération, les politiques de gestion de ressources humaines, la structure organisationnelle, les relations de travail, le régime de retraite et la gouvernance.

Au 31 décembre 2025, il comptait cinq administrateurs : Sean Granville (président), Glenn Jager, Josée Pilon, Beth Summers et Sean Willy.

Comité de surveillance du projet

Le Comité de surveillance du projet assure une surveillance de la planification et de la réalisation du projet de la SGDN, notamment sur les questions comme la sûreté, la soumission de nouveaux projets à l'approbation du Conseil d'administration, la planification et le contrôle du projet, les stratégies contractuelles et le rendement des sous-traitants, les questions techniques ainsi que les risques liés à la mise en œuvre du plan canadien.

Au 31 décembre 2025, il comptait cinq administrateurs : Sean Willy (président), Josie Erzetic, Sean Granville, Jason Nouwens et Subo Sinnathamby.

Comité sur la sélection d'un site

Par l'entremise du Comité sur la sélection d'un site, le Conseil d'administration a exercé une surveillance du processus de sélection d'un site pour le dépôt de combustible nucléaire irradié canadien, et a offert des conseils et assuré une supervision et une surveillance concernant les risques relevés quant à sa mise en œuvre. Le Comité sur la sélection d'un site a rempli son mandat et a donc été dissous en décembre 2024.

COMITÉ EXÉCUTIF

(au 31 décembre 2025)

Présidente et chef de la direction :

Laurie Swami

Vice-président et ingénieur en chef :

Chris Boyle

Vice-présidente des communications :

Lisa Frizzell

Vice-président des relations avec les Autochtones et les municipalités et du transport :

Joe Heil

Vice-présidente des ressources humaines et responsable en chef de l'éthique :

Leigh Ann Layno

Chef de la direction financière et de la gestion des risques :

Jeff Quick

Vice-président et avocat général, et secrétaire du Conseil d'administration :

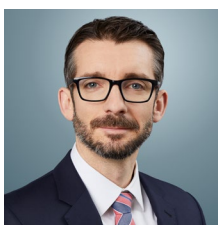
Doug Taylor

Vice-président aux approbations réglementaires :

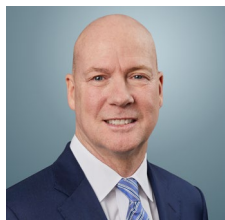
Allan Webster

Chef des opérations :

Derek Wilson



Comité exécutif (de la gauche vers la droite, du premier rang) : Laurie Swami, Chris Boyle, Lisa Frizzell, Joe Heil, Leigh Ann Layno, Jeff Quick, Doug Taylor, Allan Webster et Derek Wilson.



CONSEIL CONSULTATIF

Le Conseil consultatif est un groupe autonome et indépendant qui examine et commente les travaux de la SGDN, conformément aux exigences de la LDCN. Ses rapports apparaissent dans les rapports triennaux de la SGDN, qui sont publiés tous les trois ans.

Le rôle du Conseil consultatif est :

- De faire en sorte que les points de vue du public et des groupes d'intérêts soient entendus et pris en compte de manière réfléchie et équilibrée dans les approches proposées par la SGDN et dans nos rapports.
- D'aider la SGDN à faire en sorte que nos processus soient de bonne qualité, ouverts, transparents, exhaustifs et rigoureux.

Membres du Conseil consultatif

En 2025, le Conseil consultatif comptait quatre membres représentant des domaines ayant une expertise en gestion du combustible nucléaire irradié, en savoir autochtone et en collaboration avec les particuliers et les collectivités sur des enjeux de politiques publiques difficiles. La composition du conseil a été restructurée en 2025 afin de satisfaire à l'exigence de la LDCN d'inclure des représentants de la région hôte du dépôt de combustible nucléaire irradié.

Au 31 décembre 2025, les membres étaient David R. Cameron (président), Donald Obonsawin (vice-président), Lance Fugate et Monica Gattinger.



Conseil consultatif (de la gauche vers la droite) : David R. Cameron, Donald Obonsawin, Lance Fugate et Monica Gattinger.

CONSEIL DES AÎNÉS ET DES JEUNES

Le Conseil des aînés et des jeunes est un groupe consultatif indépendant qui conseille la SGDN sur l'alignement de nos travaux de mise en œuvre du dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié canadien sur le savoir autochtone, ainsi que sur l'amélioration du développement et du maintien des relations avec les collectivités autochtones.

La SGDN est honorée d'avoir reçu ses conseils au cours des dernières années, y compris pendant la période visée par le présent rapport. Après la sélection d'un site pour le dépôt, un nouveau Conseil des aînés et des jeunes a été établi en 2025. Ce dernier continuera de fournir des conseils au cours de la prochaine phase des travaux de la SGDN.

GROUPE D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL

Le Groupe d'examen environnemental (GEE) a été créé par la SGDN en 2018 pour fournir des conseils et des avis spécialisés indépendants sur les programmes environnementaux et sur la théorie et la pratique de l'évaluation des impacts, y compris dans les domaines de la mobilisation publique et de l'alignement sur le savoir autochtone. Le GEE est composé de professionnels de divers domaines d'études et horizons culturels. Il se réunit quatre fois par année pour discuter des questions stratégiques liées à l'évaluation des impacts potentiels du projet sur l'environnement naturel.

GROUPE D'EXAMEN GÉOSCIENTIFIQUE

Le Groupe d'examen géoscientifique est un groupe d'experts géoscientifiques de renommée internationale du Canada, de l'Australie, de la Suède et de la Suisse.

Le groupe examine l'approche, les méthodes et les résultats de la SGDN se rapportant à l'évaluation géoscientifique des sites et fournit des conseils et des avis à ce sujet. Il a été mis sur pied par la SGDN afin de s'assurer que les évaluations de sites sont menées de façon cohérente et traçable et qu'elles respectent ou surpassent constamment les meilleures pratiques internationales. Les cinq membres du groupe possèdent collectivement une vaste expérience multidisciplinaire dans des domaines pertinents pour la sélection d'un site de roche cristalline ou sédimentaire pour un dépôt géologique en profondeur.

GROUPE D'EXAMEN DES ÉVALUATIONS DE LA SÛRETÉ

Le Groupe d'examen des évaluations de la sûreté a été créé en 2023. Il est composé de quatre experts de renommée internationale en matière de dossiers de sûreté et d'évaluations de la sûreté, qui sont originaires de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni.

Le groupe fournit des conseils spécialisés et des avis dans le but de garantir que les évaluations de la sûreté sont menées conformément aux meilleures pratiques internationales. Il examine et formule des recommandations sur l'élaboration du dossier de sûreté, ainsi que sur l'approche, les méthodes et les résultats des études et des rapports d'évaluation de la sûreté pré-fermeture et post-fermeture produits à l'appui du processus de décision réglementaire se rapportant au dépôt de combustible nucléaire irradié.

GROUPE DE TRAVAIL DE MEMBRES DES COLLECTIVITÉS SUR LE TRANSPORT

La SGDN a mis sur pied le Groupe de travail de membres des collectivités sur le transport afin de recueillir les commentaires d'un large éventail de personnes en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick sur la façon dont le cadre de planification du transport de la SGDN devrait être mis en œuvre, y compris concernant la planification collaborative du transport ainsi que les efforts de mobilisation et de dialogue associés au programme de transport. Les membres de ce groupe de travail agissent à titre de conseillers indépendants.

EXAMENS PAR DES PAIRS

Nous nous assurons que nos travaux reposent sur les meilleures connaissances scientifiques en collaborant avec des scientifiques et des experts de premier plan issus des universités, de l'industrie et de groupes de recherche internationaux. Nous continuons de demander à des experts externes indépendants d'examiner et de commenter nos travaux techniques dans le cadre d'examens par des pairs lorsque nous publions les résultats de nos recherches dans des revues scientifiques et dans le cadre de conférences. Ces examens externes aident à faire en sorte que les normes techniques les plus élevées soient respectées et que les travaux demeurent conformes aux meilleures pratiques internationales.

GROUPE D'EXAMEN POUR LA SÉLECTION D'UN SITE

Le Groupe d'examen pour la sélection d'un site était composé de deux membres de renommée internationale d'horizons professionnels divers. Ces membres ont des connaissances et une expérience approfondies des processus et des meilleures pratiques internationales en matière de sélection d'un site de déchets nucléaires.

Le groupe a fourni des conseils et des avis indépendants sur l'approche finale adoptée par la SGDN pour choisir un site, afin de s'assurer que le processus était raisonnable, exhaustif, crédible et rigoureux. Son mandat s'est conclu en 2024.

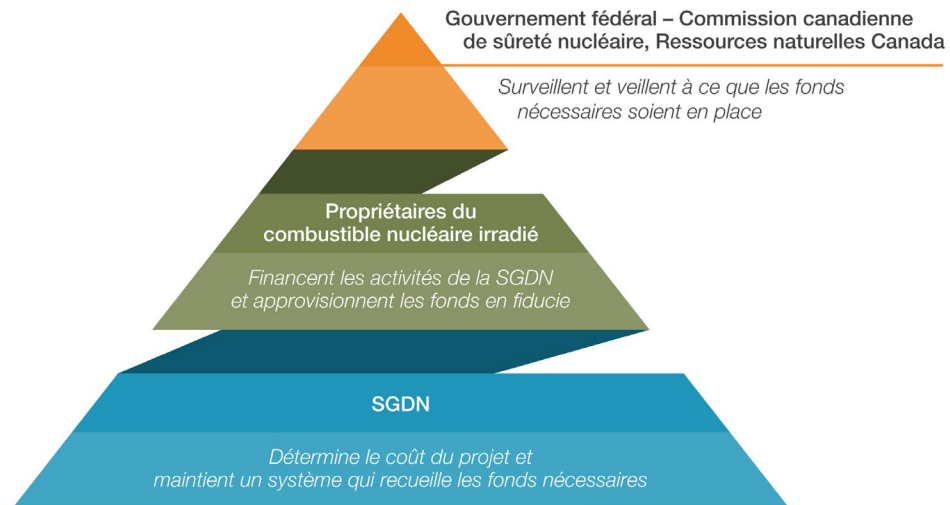
FORUM MUNICIPAL

Le Forum municipal était une assemblée de dirigeants municipaux ayant de l'expérience et des compétences sur les enjeux et les défis qui se posent aux municipalités. Créé par la SGDN en 2009, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités, le Forum municipal a fourni des conseils concernant les perspectives et les processus municipaux afin d'orienter les efforts de mobilisation et de sensibilisation de la SGDN. Il a aidé la SGDN à intégrer les pratiques les plus appropriées pour communiquer avec les administrations et les associations locales, et nous a aidés à comprendre les besoins et les pratiques des municipalités qui envisageaient d'accueillir le projet. Le mandat de ce groupe a pris fin en 2024.

S'assurer que les fonds nécessaires sont en place

PREMIER PROJET DE DÉPÔT

Un aspect essentiel de notre engagement à agir de manière responsable consiste à veiller à ce que les fonds nécessaires pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien soient disponibles au moment voulu. Les rôles et les responsabilités sur le plan de la sécurité financière sont résumés dans le diagramme fourni ci-dessous.



Estimation du coût total

L'une des responsabilités importantes de la SGDN est de déterminer le coût du cycle de vie du projet afin de s'assurer que les fonds requis seront disponibles au moment voulu.

L'estimation du coût du cycle de vie explique ce que nous prévoyons que le projet coûtera du début (lorsque le processus de sélection d'un site a été lancé en 2010) jusqu'à sa fin (lorsque le déclassement du dépôt sera terminé) et fournit des justifications à l'appui de cette conclusion. Elle tient compte des dépenses effectuées pour concevoir, développer, construire, exploiter, surveiller et déclasser les installations à long terme, y compris le dépôt géologique en profondeur et le Centre d'expertise, ainsi que pour transporter le combustible nucléaire irradié jusqu'au dépôt.

Comment fonctionne l'estimation du coût

Comme il s'agit d'un projet à long terme, mis en œuvre sur une échelle de temps d'approximativement 175 ans, il est important de déterminer, en dollars actuels, les sommes qui doivent être constituées pour que les fonds nécessaires soient disponibles lorsque nous en aurons besoin dans le futur.

La dernière révision complète de l'estimation du coût du premier projet de dépôt a été réalisée en 2021 et la prochaine mise à jour est en cours d'élaboration. L'estimation effectuée en 2021 avait établi que le coût de construction de l'installation s'élèverait à approximativement 4,5 milliards \$ (en dollars de 2020), et que les fonds nécessaires pour soutenir l'ensemble

du cycle de vie du projet à partir de 2026 se chiffraient à 12 milliards \$ (en utilisant la valeur du dollar actualisée au 1^{er} janvier 2026).

Nous formulons plusieurs hypothèses à des fins de planification pour garantir la disponibilité de fonds suffisants, notamment l'estimation du volume de grappes de combustible irradié que nous actualisons chaque année. Au 30 juin 2025, il y avait environ 3,4 millions de grappes de combustible irradié au Canada et, selon l'estimation de 2021, le volume total de grappes qui auront été utilisées pendant toute la durée d'exploitation des réacteurs nucléaires existants au Canada se chiffrerait à 5,5 millions.

Chaque année, en tenant compte des estimations du nombre de grappes de combustible irradié fournies par les producteurs d'énergie nucléaire, nous mettons aussi à jour le solde des fonds en fiducie, qui influent sur les estimations de coûts et les besoins de financement du projet. Ces données éclairent le calcul des contributions qui devront être faites aux fonds en fiducie l'année suivante afin de nous assurer que nous aurons suffisamment de ressources pour nos besoins futurs.

La prochaine estimation du coût augmentera, puisqu'elle sera influencée par les changements survenus concrètement depuis la dernière mise à jour, par exemple le taux d'inflation et les changements économiques post-pandémie, le volume de combustible effectivement produit (qui influence la durée prévue de l'exploitation des installations) et les hypothèses financières qui se seront précisées en raison de la progression du processus de sélection du site du dépôt et de l'avancement de la conception des installations.

Les contributions des bailleurs de fonds augmenteront en conséquence. Les fonds actuellement en place croîtront jusqu'à couvrir le coût à long terme entier du projet, grâce aux paiements que continueront de verser les bailleurs de fonds du projet et aux revenus d'investissements prévus, qui augmenteront également au fil du temps.

L'estimation du coût du cycle de vie continuera d'être révisée et affinée au fur et à mesure que le plan sera mis en œuvre au cours des prochaines décennies.

Exigences de financement en vertu de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire

Les fonds requis de 12 milliards \$ (valeur du dollar au 1^{er} janvier 2026) comprennent une enveloppe de 3 milliards \$ qui couvre les coûts liés à la réalisation de la conception détaillée, au développement du Centre d'expertise, à l'acquisition du site, à l'évaluation des effets sur l'environnement et à l'obtention du permis de préparation de l'emplacement et du permis de construire exigés par la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). Les propriétaires des déchets paient les coûts préalables à la construction de l'installation nucléaire, qui ont été établis dans le budget annuel de la SGDN approuvé par le Conseil d'administration.

Les 9 milliards \$ restants requis seront affectés à la construction de l'installation, au transport vers le dépôt des grappes de combustible existantes et futures ainsi qu'à l'exploitation, à la fermeture et à la surveillance du dépôt. La LDCN exige que les dépenses qui seront engagées après la délivrance du permis de construire soient financées par des versements aux fonds en fiducie de la LDCN établis par Ontario Power Generation (OPG),

Hydro-Québec (HQ), Énergie Nouveau-Brunswick (ÉNB) et Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL). En date de décembre 2025, la valeur totale des fonds en fiducie de la LDCN s'élevait à approximativement 6 milliards \$.

Les propriétaires de déchets continueront à contribuer annuellement à ces fonds au fur et à mesure que l'inventaire de combustible irradié augmentera, afin de couvrir entièrement les besoins en fonds établis à 12 milliards \$ pour assurer la gestion de l'inventaire existant et futur des grappes de combustible irradié. Les coûts liés à l'entreposage provisoire sur les sites des réacteurs et au retrait du combustible irradié de ces installations d'entreposage ne sont pas financés par l'intermédiaire de la SGDN, puisqu'ils relèvent de la responsabilité des propriétaires de déchets.

Exigences en matière de rapports financiers

La LDCN traite de façon explicite des futures obligations financières qui devront être remplies pour assurer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, comme le décrit l'encadré ci-dessous. Toutes les exigences définies dans le paragraphe 16(2) de la LDCN sont abordées dans cette section, *S'assurer que les fonds nécessaires sont en place*.

Exigences de la LDCN (2002)

La SGDN est tenue de fournir divers renseignements financiers dans chacun de nos rapports annuels suivant la décision du gouvernement, en vertu du paragraphe 16(2) de la LDCN.

16(2) Les rapports annuels postérieurs à la décision du gouverneur en conseil sur la proposition de gestion à retenir doivent notamment indiquer :

- a) la forme et le montant des garanties financières fournies, durant l'exercice, par les sociétés d'énergie nucléaire et Énergie atomique du Canada aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et se rapportant à la mise en œuvre de cette décision;
- b) le coût total estimatif révisé de la gestion des déchets nucléaires;
- c) les prévisions budgétaires pour l'exercice suivant;
- d) la formule de calcul du financement que propose la société de gestion pour l'exercice suivant, hypothèses et motifs à l'appui;
- e) la quote-part à verser par chacune des sociétés d'énergie nucléaire et Énergie atomique du Canada que propose la société de gestion pour l'exercice suivant, avec motifs à l'appui.

Sur la base des exigences de la LDCN, des fonds en fiducie ont été établis en 2002 et chaque propriétaire de déchets a versé des contributions annuelles depuis à son fonds. La valeur de l'ensemble de ces fonds, revenus de placement compris, s'établissait à approximativement 6 milliards \$ à la fin de 2025. En outre, les sociétés ont mis de côté d'autres fonds distincts et mis en

place des garanties financières pour assurer la gestion des déchets nucléaires et le déclassé des installations. La LDCN comprend des dispositions exigeant que ces fonds en fiducie soient gardés en sécurité et qu'ils ne soient utilisés qu'aux fins prévues. La SGDN ne peut utiliser des fonds que pour mettre en œuvre l'approche de gestion choisie par le gouvernement lorsqu'un permis de construction ou d'exploitation aura été délivré en vertu de la LSRN.

Propriétaire	Solde des fonds en fiducie de la LDCN (million \$) — Décembre 2025
OPG	5 511
ÉNB	239
HQ	200
ÉACL	89*
Total	6 040

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessus sont approximatifs. Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

** ÉACL n'est pas membre de la SGDN et est tenue de contribuer à un fonds en fiducie pour la gestion du combustible nucléaire irradié en vertu de la LDCN. Voir la prochaine section pour plus de détails.*

Conformément à la LDCN, la SGDN rend publics les états financiers vérifiés des fonds en fiducie au moment où ils sont fournis annuellement par les propriétaires de déchets.

Garanties financières fournies à la Commission canadienne de sûreté nucléaire

Conformément à la LSRN, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) exige que les producteurs de déchets fournissent des garanties financières couvrant les coûts (valeur actuelle) associés au déclassé, à l'entreposage provisoire et à la gestion à long terme des déchets radioactifs (y compris du combustible nucléaire irradié) produits à ce jour. Ces garanties requises se chiffraient pour l'exercice 2026 à 25 milliards \$. Elles sont vérifiées de manière indépendante par la CCSN, conformément aux exigences imposées aux propriétaires de déchets, et sont constituées sous la forme de fonds distincts (totalisant approximativement 31 milliards \$ à la fin de 2025) et de garanties provinciales et fédérales, au besoin.

La CCSN exige que les garanties financières qui sont offertes à la CCSN doivent être révisées tous les cinq ans et chaque producteur de déchets doit lui présenter chaque année un rapport sur ses hypothèses économiques, la valeur de son actif et la garantie financière à fournir correspondante. La garantie financière exigée de chaque producteur de déchets est basée sur la valeur actualisée des coûts futurs de gestion du combustible irradié produit jusqu'à la fin de 2026 et sur la valeur actuelle des coûts futurs estimés du déclassé de la centrale.

Les propriétaires de déchets — Ontario Power Generation (OPG), Énergie Nouveau-Brunswick (ÉNB) et Hydro-Québec (HQ) — sont les membres de la SGDN. Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL) est propriétaire de déchets, mais n'est pas membre de la SGDN. Elle contribue à un fonds en fiducie distinct en vertu de la LDCN.

Les contributions actuelles et futures aux fonds distincts fournies par OPG, ÉNB, HQ et ÉACL et toute garantie gouvernementale respective sont suffisantes pour couvrir le coût du cycle de vie estimé pour la gestion des déchets nucléaires et les obligations liées au déclasséement établi au 31 décembre 2025.

Le solde des fonds distincts de chaque propriétaire de déchets se chiffrait au 31 décembre 2025 à :

Fonds distincts	Décembre 2025 (million \$)				
	OPG	ÉNB	HQ	ÉACL	Total
Fonds pour le combustible irradié*	14 474	495	200	89	15 258
Fonds pour le déclasséement des centrales	15 050	560	0	0	15 610
Total	29 524	1 055	200	89	30 868

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessus sont approximatifs.

** Les fonds en fiducie de la LDCN sont inclus dans les soldes des Fonds pour le combustible irradié.*

Pour OPG, la garantie financière exigée par la CCSN a continué en partie d'être satisfaite au moyen du Fonds de la LDCN de l'Ontario exigé par le gouvernement fédéral, et le reste au moyen des deux fonds distincts régis par l'*Ontario Nuclear Funds Agreement* (ONFA), une entente liant OPG et la Province de l'Ontario (collectivement appelés le « Fonds nucléaire ») le tout sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une garantie provinciale pour 2026. Conformément aux dispositions de l'ONFA, la province s'engage à fournir au besoin une garantie provinciale à la CCSN, au nom d'OPG, dans l'éventualité où la juste valeur marchande du Fonds nucléaire ne couvrirait pas la garantie financière exigée par la CCSN en 2026.

Pour l'ÉNB, la garantie financière exigée par la CCSN est satisfaite par trois fonds distincts : le Fonds pour le combustible irradié, le Fonds pour le déclasséement de la centrale et le Fonds en fiducie de la LDCN, qui ensemble, se chiffrent à 1055 million \$.

Dans le cas d'HQ, la garantie financière exigée par la CCSN est satisfaite par une garantie financière pour le déclasséement, d'une valeur de 685 millions \$, laquelle comprend une garantie liée au combustible irradié résultant de l'exploitation de la centrale Gentilly-2 et au coût de déclasséement de la centrale, y compris de la gestion à long terme de ses déchets radioactifs de faible et moyenne activité. La garantie prend la forme d'un engagement explicite de la province de Québec envers HQ, qui assure une garantie de paiement.

Pour l'ÉACL, la garantie financière exigée par la CCSN prend la forme d'un engagement explicite pris par le gouvernement du Canada envers la CCSN.

Formule de financement

La formule de financement de la SGDN est en place depuis qu'elle a été approuvée par le ministre des Ressources naturelles (maintenant le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles) en avril 2009. La formule attribue à chaque propriétaire de déchets ses responsabilités et ses exigences de

contribution aux fonds en fiducie. Les coûts communs qui sont imputables à tous les propriétaires de déchets sont répartis selon le pourcentage de partage des coûts convenu par les membres. Le propriétaire des déchets de combustible nucléaire est responsable des dépenses qui lui sont propres.

Contributions à verser aux fonds en fiducie en 2026

Les exigences relatives aux versements à effectuer aux fonds en fiducie de la LDCN en 2026 ont été déterminées d'après l'estimation réalisée en 2021 par la SGDN du coût du projet. Selon la formule de financement approuvée, les coûts postérieurs à la délivrance d'un permis de construction se divisent en deux catégories :

1. les coûts associés aux grappes de combustible irradié déjà produites (charges engagées)
2. les coûts associés au combustible irradié qui sera produit chaque année (charges futures)

Les charges engagées représentent tous les frais qui seront assumés, qu'il y ait ou non production de grappes de combustible irradié dans le futur. Ces charges comprennent tous les coûts fixes associés à l'installation ainsi que les coûts variables associés aux grappes de combustible irradié déjà produites. Comme le dépôt géologique en profondeur commencera à être disponible entre 2040 et 2045, les contributions relatives au passif engagé doivent être amorties jusqu'à l'année médiane 2043 par des paiements égaux en valeur actuelle. Cette méthode de financement a l'avantage de niveler les versements exigés chaque année, tout en prenant en considération l'évolution temporelle de la valeur du dollar. Les charges futures représentent les coûts différentiels associés au transport des grappes de combustible irradié vers le dépôt, à l'agrandissement des installations et aux coûts additionnels associés à l'exploitation et à la surveillance des grappes de combustible irradié qui seront produites chaque année. Chaque future grappe de combustible irradié coûtera la même somme en valeur actuelle, compte tenu de l'évolution temporelle de la valeur du dollar. Le tableau suivant présente les sommes qui devront être versées aux fonds en fiducie en 2026.

Contributions totales aux fonds en fiducie de la LDCN : année 2026		
Propriétaire	Solde des fonds en fiducie de la LDCN (million \$)	Contributions aux fonds en fiducie de la LDCN (grappes engagées et futures) (million \$)
	Décembre 2025	Avril 2026*
OPG	5 511	116
ÉNB	239	6
HQ	200	0,01
ÉACL	89	0,10
Total	6 040	122

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessus sont approximatifs. Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

** Les versements annuels aux fonds en fiducie doivent se faire au plus tard 30 jours après la présentation du rapport annuel. La date de versement du 23 avril 2026 est supposée aux fins d'illustration.*

SECOND PROJET DE DÉPÔT

La SGDN a désormais la responsabilité de mettre en œuvre la gestion à long terme, dans un second dépôt géologique en profondeur, des déchets radioactifs de moyenne activité, des déchets de haute activité autres que le combustible, et possiblement du combustible nucléaire irradié issu des nouveaux réacteurs nucléaires construits dans le futur au Canada.

La SGDN a commencé à élaborer un projet de processus de sélection d'un site, qui comprendra les plans de mobilisation prévus, une méthode de financement et un calendrier de mise en œuvre, en tenant compte de l'expérience et des enseignements tirés de la mise en œuvre d'autres processus de sélection de sites pour des installations nucléaires.

Au cours des cinq prochaines années, la SGDN établira des accords de financement provisoires avec les propriétaires de déchets pour le second dépôt. L'effectif et le financement initiaux pour ce projet ont été estimés en s'appuyant sur une période comparable pendant laquelle le plan pour le premier dépôt était en cours d'élaboration. Le mécanisme de financement et le plan d'affaires quinquennal actualisé associés au processus de sélection d'un site proposé pour le dépôt devraient être finalisés en 2026.

L'approche proposée pour le financement du second projet de dépôt est une approche par étapes facilitée par un accord commercial avec les propriétaires des déchets.

Au cours de cette phase initiale, le financement sera structuré en fonction des coûts d'exploitation assumés par la SGDN sur une période de cinq ans pour garantir son harmonisation avec la planification opérationnelle quinquennale de la SGDN, et sera accompagné du plan de travail annuel détaillé du prochain exercice financier. Le financement sera calculé en fonction de l'estimation communiquée par les propriétaires de déchets des quantités de déchets générés pendant tout le cycle de vie de leurs installations dans le huitième rapport de la Convention commune. Cette estimation est mise à jour tous les trois ans.

Au cours des phases suivantes, la SGDN prévoit d'établir des accords à plus long terme intégrant un processus de transition entre les phases, tout en veillant à ce que les coûts soient correctement pris en compte.

Prévisions budgétaires 2026-30

Le processus de planification d'affaires de la SGDN commence par une discussion entre les membres de la haute direction et la confirmation des orientations stratégiques et des objectifs proposés pour la période de planification quinquennale. L'élaboration de chaque plan quinquennal tient compte des commentaires reçus dans le cadre des activités de mobilisation publique. Chaque année, le plan d'affaires quinquennal est soumis à l'examen et aux discussions du Conseil d'administration. Chaque automne, le Conseil d'administration approuve le budget pour l'exercice financier suivant.

Pour l'exercice financier de 2026, le Conseil d'administration de la SGDN a approuvé une enveloppe budgétaire de 306 millions \$.

Les coûts annuels au-delà de 2026 sont sujets à être révisés et approuvés. Le partage de ces coûts se fera conformément aux pourcentages précisés dans la convention d'affiliation, qui est périodiquement révisée. Le partage des coûts pour 2026 entre les propriétaires de déchets s'établit comme suit : Ontario Power Generation : 93,68 %; Énergie Nouveau-Brunswick : 3,66 %; Hydro-Québec : 2,07 %; Énergie atomique du Canada limitée : 0,59 %.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026-30

Ces prévisions budgétaires couvrent les dépenses qui seront engagées pour atteindre les grands objectifs décrits dans le plan stratégique quinquennal. Un sommaire des coûts associés à l'exploitation, à l'affectation de personnel et à l'administration est présenté dans le tableau suivant avec un budget estimatif de 1,4 milliard \$ du plan d'affaires quinquennal.

Coûts prévus de la Gestion adaptative progressive (GAP) (million \$)						
Programme	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Ingénierie	18	18	18	17	18	89
Processus de décision réglementaire	12	11	14	11	8	56
Relations avec les Autochtones et les municipalités et transport	50	41	78	38	47	254
Exploitation et projets	144	160	105	76	80	566
Communications	6	6	6	6	6	30
Affectation de personnel et administration pour la GAP	76	81	84	88	91	420
Coût total de la GAP	306	318	305	237	249	1 415

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessus sont approximatifs. Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Plan de mise en œuvre 2026-30

INTRODUCTION

Ce plan de mise en œuvre pour la période 2026-30 constitue notre plan stratégique quinquennal, qui décrit comment nous allons gérer en toute sûreté le combustible nucléaire irradié du Canada au sein d'un dépôt géologique en profondeur pour les générations à venir, en collaboration avec les Canadiens et les peuples autochtones. Il décrit également le programme de travail que nous entendons mettre en œuvre pour progresser dans la planification d'un second projet de dépôt.

Le premier projet de dépôt, une responsabilité découlant de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN), est maintenant passé au stade du processus de décision réglementaire, après que la Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace ont confirmé leur consentement à aller de l'avant en tant qu'hôtes potentiels du dépôt à la fin de 2024.

Pour le second projet de dépôt, nous en sommes au début de l'élaboration du processus de sélection d'un site, qui se fera en dialogue avec le public. Cette étape s'est amorcée à la suite de l'approbation de la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs du Canada en 2023, qui a effectivement élargi notre mandat pour inclure les déchets radioactifs de moyenne activité et les déchets de haute activité autres que le combustible générés au Canada.

Parallèlement, le paysage nucléaire canadien est actuellement en pleine mutation. Le gouvernement et l'industrie ont manifesté un solide appui à l'expansion de la production d'énergie nucléaire au Canada, une évolution qui rend indispensables des programmes efficaces de stockage des déchets.

En réponse à cet environnement en mutation, nous nous sommes fixés à la SGDN quatre grands objectifs qui guident notre organisation :

1. Construire le premier dépôt de combustible irradié au Canada.
2. Être un chef de file mondial dans la mise en œuvre des dépôts géologiques en profondeur.
3. Instaurer un modèle d'affaires durable à long terme.
4. Être prête pour l'expansion nucléaire au Canada.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons identifié quatre piliers fondamentaux qui guideront nos futurs travaux.



PROGRESSION DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION RÉGLEMENTAIRE

Travailler en collaboration avec les collectivités et les autorités pour obtenir les autorisations et les approbations réglementaires requises pour construire le premier dépôt canadien, tout en jetant les bases des futures initiatives de gestion des déchets.



CARACTÉRISATION DU SITE ET PLANIFICATION DU TRANSPORT

Réaliser le travail technique, scientifique et d'ingénierie nécessaire pour mettre en œuvre en toute sûreté le premier projet de dépôt.



CONCEPTION, CONSTRUCTION ET TRANSITION VERS LE SITE

Voire à la construction du dépôt, en faisant en sorte que le projet soit réalisé conformément au calendrier et au budget prévus, et aux objectifs de durabilité à long terme. Assurer également la transition de nos opérations vers la région hôte, notamment en construisant et en exploitant un Centre d'expertise.



PLANIFICATION D'UN SECOND DÉPÔT

Planifier la manière dont nous gérerons les déchets de moyenne activité, les déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement le combustible irradié issu des nouveaux réacteurs nucléaires construits dans le cadre d'une expansion du parc nucléaire canadien, par le biais de processus inclusifs de sélection d'un site, de planification et de mobilisation.

Bien que la façon dont nous structurons nos priorités dans le présent plan diffère de ce que nous avons fait dans notre dernier plan de mise en œuvre, ces piliers continuent de refléter nos grands domaines d'intérêt, ainsi qu'un engagement ferme à l'égard de nos valeurs, notamment le cheminement vers la réconciliation.

Engagement à favoriser le bien-être des collectivités

Nous demeurons résolus à faire en sorte que le premier projet de dépôt contribue favorablement à la réalisation des objectifs et des aspirations à long terme des collectivités.

Au cours des cinq prochaines années, nous continuerons à mettre en œuvre les engagements pris dans les accords d'accueil avec la Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace, en collaborant avec les comités de mise en œuvre et les groupes de travail de ces collectivités.

Au cours de la mise en œuvre du projet, nous continuerons à mener des activités sociales, économiques et culturelles. Cela comprendra la promotion des possibilités d'emploi local, notamment pour les jeunes, et le soutien aux entreprises et à l'emploi autochtones. Et nous nous engagerons à avoir un impact économique favorable dans la région entourant le site de Revell pendant que nous accentuerons notre présence dans la région hôte.

Nous maintiendrons également une forte présence lors des événements locaux afin de pouvoir échanger avec les résidents sur le terrain en répondant à leurs questions sur le projet et de redonner aux collectivités locales environnantes.

Le plan cette année marque également la transition vers un modèle de rapport qui est harmonisé avec notre rapport triennal, ce qui signifie que nous allons communiquer ce plan actualisé tous les trois ans. Cette approche est conforme aux exigences de la LDCN.

Bien que cela marque un changement pour notre organisation, notre engagement en faveur de la transparence et du dialogue avec les Canadiens et les peuples autochtones ne fléchira pas. Le public continuera d'avoir de nombreuses occasions de faire entendre sa voix et la SGDN continuera de faire part de nos connaissances à mesure que les deux projets avanceront. Nous envisageons avec plaisir la perspective de continuer de travailler en collaboration avec les Canadiens et les peuples autochtones dans le cadre des efforts que nous mènerons pour progresser vers l'atteinte de notre objectif commun, qui est de protéger les gens et l'environnement pour les générations à venir.

UNE APPROCHE FONDÉE SUR DES VALEURS

Selon le consensus scientifique international actuel, un dépôt géologique en profondeur est la façon la plus sûre de gérer à long terme les déchets nucléaires. La sûreté n'est pas uniquement une affaire de technologie et de science. Elle englobe également différentes perspectives et différents systèmes de connaissances, dont le savoir autochtone, la science occidentale et d'autres formes de sagesse qui sont transmis dans le cadre de nos conversations avec les collectivités.

C'est pourquoi nous nous efforçons de mener à bien notre travail d'une manière qui garantira la sûreté autant d'un point de vue social que technique. Nous sommes à l'écoute des questions, des préoccupations et des conseils dont les gens nous font part afin d'être le mieux préparés possible à montrer la voie à l'échelle mondiale dans le domaine de la mise en œuvre responsable des projets de dépôt.

La décision d'aller de l'avant avec le site du dépôt sur le territoire de la Wabigoon Lake Ojibway Nation, près du canton d'Ignace, n'a été rendue possible que grâce à la confirmation par les deux collectivités de leur consentement à ce que soient amorcées les étapes suivantes. Cette décision a représenté un jalon important, mais pas la fin de notre parcours. Nous continuerons à tâcher de comprendre et à évaluer la sûreté d'un point de vue social à travers le regard des collectivités avec lesquelles nous travaillons, à mesure que les deux projets avanceront, notamment dans le cadre du processus de décision réglementaire pour le premier projet de dépôt et du processus de sélection d'un site pour le second.

Pendant que nous progresserons dans la mise en œuvre des deux projets, la réconciliation restera pour nous une priorité. Le cheminement vers la réconciliation est important. Il permettra aux Canadiens et à la SGDN de tirer des leçons des injustices qui ont été commises dans le passé et qui persistent toujours, d'y remédier et de travailler avec les peuples autochtones pour créer ensemble un avenir meilleur. La SGDN est également résolue à comprendre, à respecter et à aligner nos travaux sur le savoir autochtone.

Cet engagement se traduit de nombreuses façons, notamment par la mise en œuvre d'un programme actif de relations avec les Autochtones, par les avis fournis par le Conseil des aînés et des jeunes de la SGDN, par la représentation autochtone au sein de notre organisation (y compris de notre équipe de direction et de notre Conseil d'administration), par les politiques concrètes qui guident nos travaux et par les échanges réguliers que nous avons avec les collectivités des Premières Nations et métisses.

UNE APPROCHE FONDÉE SUR DES VALEURS (suite)

Au cours des cinq prochaines années, nous mettrons à jour notre plan de réconciliation afin de nous assurer que nous continuons à bien écouter, apprendre et rendre des comptes. Nous nous efforcerons également d'adapter la gouvernance stratégique de la SGDN afin qu'elle reflète bien notre engagement à cheminer vers la réconciliation.

De plus, la durabilité a été un fil conducteur de l'identité de la SGDN depuis notre création. Nous avons un rôle important à jouer dans le soutien du bien-être écologique et social, en mettant en œuvre des solutions de gestion des déchets nucléaires qui protégeront les gens et l'environnement pour les générations à venir. Nous savons que nos actions, petites ou grandes, influenceront l'avenir.

C'est pourquoi nous nous engageons à mettre en œuvre des principes et des pratiques de développement durable dans nos travaux. C'est ce que reflète notre Énoncé sur la durabilité et notre Déclaration sur l'eau publiés en 2023.

Au cours des cinq prochaines années, nous élaborerons et mettrons en œuvre des plans de protection de l'eau et de durabilité, encourageant l'innovation et veillant à ce que les mesures recommandées représentent toutes nos valeurs, y compris notre engagement à favoriser la réconciliation. Nous établirons des objectifs, des seuils et des indicateurs de durabilité ainsi que des structures de déclaration des résultats, et nous mettrons à jour notre programme pour qu'il reflète les engagements pris au cours du Processus intégré d'évaluation d'impact et d'autorisation.

Enfin, notre Cadre éthique et social établit des principes précis qui guideront nos activités de planification, de mobilisation et de prise de décision. Au cours de la prochaine période de planification, nous mettrons à jour ce cadre et continuerons d'évaluer notre performance par rapport à celui-ci.

En continuant de mettre l'accent sur le dialogue approfondi, le cheminement vers la réconciliation et l'intendance environnementale, nous renforcerons notre leadership dans la création de solutions de gestion des déchets nucléaires pour un avenir sûr et propre.

PROGRESSION DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION RÉGLEMENTAIRE

À la fin de l'année 2024, au terme de décennies d'études techniques et d'un processus de sélection d'un site mené à l'initiative des collectivités, nous avons choisi un site pour le dépôt de combustible nucléaire irradié. Nous avons ensuite amorcé le processus de décision réglementaire. Nous nous étions déjà préparés pour cette phase de nos travaux afin de pouvoir répondre aux besoins des organismes de réglementation.

Le processus de décision réglementaire est rigoureux et à travers lui, la compréhension que nous nous faisons à la SGDN de la sûreté du dépôt fera l'objet d'un examen indépendant. Le processus de décision réglementaire fédéral fournit aux Canadiens et aux peuples autochtones l'occasion de poser des questions et de faire entendre leur voix sur le projet, par exemple en participant à des audiences publiques. Il aide le gouvernement fédéral à évaluer divers aspects du projet, notamment la sûreté, la durabilité, les effets négatifs, la sécurité nationale et la question de savoir si sa mise en œuvre sert l'intérêt public.

Dans le cadre du processus de décision réglementaire, la SGDN et les collectivités hôtes entreprendront un programme de travail pour étudier plus avant les impacts potentiels du projet. Nous travaillons déjà en étroite collaboration avec la Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace pour produire les informations nécessaires.

Plusieurs étapes clés qui devraient être atteintes au cours de la période couverte par le présent rapport font partie de cet effort. Le Processus intégré d'évaluation d'impact et d'autorisation du gouvernement fédéral, dirigé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, prévoit la présentation d'une demande permis de préparation de l'emplacement à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Nous allons également poursuivre nos démarches entreprises auprès des ministères et organismes provinciaux en vue d'obtenir les autorisations nécessaires pour construire et exploiter le dépôt. Enfin, nous commencerons également à préparer la demande de permis à présenter à la CCSN pour la construction du dépôt.

De plus, la SGDN s'est engagée à participer au Processus d'évaluation et d'approbation réglementaires (PEAR). Le PEAR est le processus réglementaire de la Wabigoon Lake Ojibway Nation. Il est fondé sur les lois, les valeurs et les responsabilités des Anishinaabe et reflète le pouvoir que possède la Wabigoon Lake Ojibway Nation d'examiner les projets envisagés sur son territoire et de statuer à leur égard. Les exigences relatives à l'atténuation des impacts associés à ce projet seront définies par la Wabigoon Lake Ojibway Nation et respectées par la SGDN. Cette approche est conforme à nos engagements à aligner notre travail sur le savoir autochtone et à contribuer à la réconciliation.

Au cours de la période allant de 2026 à 2030, nous :

- Continuerons à conclure des accords avec les Premières Nations, les collectivités métisses et les municipalités situées autour de la région hôte afin de soutenir leur participation au Processus intégré d'évaluation d'impact et d'autorisation du gouvernement fédéral.
- Poursuivrons notre programme de mobilisation et soutiendrons les activités de consultation entreprises par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire.
- Préparerons les études et la documentation requises pour l'évaluation d'impact intégrée, décrivant comment la SGDN entend protéger l'environnement et la santé humaine, les mesures qui garantiront la sûreté du dépôt géologique en profondeur et les avantages que le projet apportera, conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact*, l'objectif étant de disposer de tous les documents nécessaires d'ici la fin de 2028.
- Continuerons à solliciter les conseils des collectivités autochtones afin d'aligner notre planification et la réalisation de nos études sur le savoir autochtone.
- Coordonnerons avec les autorités réglementaires et discuterons avec les collectivités concernant les autorisations/approbations requises pour soutenir les activités sur le terrain.
- Continuerons à collaborer avec la Wabigoon Lake Ojibway Nation relativement à son propre processus décisionnel.

CARACTÉRISATION DU SITE ET PLANIFICATION DU TRANSPORT

Même si notre organisation et le paysage nucléaire au Canada sont en pleine évolution, la sûreté demeurera le fondement de toutes nos activités. C'est pourquoi l'approfondissement de notre compréhension du site de dépôt de Revell et la planification du transport sûr du combustible nucléaire irradié vers ce site continueront d'être pour nous des domaines d'intérêt clés.

Pour la caractérisation du site, nous poursuivrons les travaux techniques, scientifiques et d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre du premier projet de dépôt, tout en démontrant notre leadership mondial en matière de conception et de développement de dépôts. Les travaux approfondis de caractérisation du site en cours soutiendront la finalisation de la conception détaillée du dépôt et l'atteinte des jalons réglementaires décrits précédemment.

Cela comprendra la planification et la réalisation d'un grand nombre d'études techniques, telles que des études sur les eaux de surface et souterraines du site, des études sur les habitats aquatiques et terrestres du site et de ses environs, ainsi que la poursuite des travaux entrepris pour affiner notre compréhension de la capacité de la géologie du site à confiner de façon sûre et à long terme le combustible irradié. Ces études seront ensuite utilisées pour étayer des évaluations des effets, y compris les évaluations des effets cumulatifs, et pour préparer un résumé d'étude d'impact. Une partie de ce travail comprendra des activités sur le terrain, notamment le forage et l'analyse de puits, ainsi que la réalisation d'un sondage sismique 3D afin de valider plus avant les qualités géologiques du site de Revell.

Nous continuerons également à progresser dans notre planification du transport à mesure que nous nous approcherons du moment de la construction de l'installation. À cet égard, nous poursuivrons nos échanges avec les municipalités, les peuples autochtones, les premiers intervenants et les personnes et groupes que la question du transport intéresse.

En même temps que nous poursuivrons nos activités de mobilisation publique, nous nous concentrerons à faire progresser le développement du système de transport, ainsi que l'évaluation des équipements, de la logistique et des itinéraires, et la gestion de la sécurité et des urgences, afin d'affiner nos plans en vue de la préparation de l'exploitation du dépôt prévue dans les années 2040.

Au cours de la période allant de 2026 à 2030, nous :

- Établirons les premiers puits d'eau souterraine à faible profondeur et entreprendrons le forage de trous de sonde.
- Mènerons à bien les travaux géotechniques de reconnaissance sur le terrain.
- Mènerons à terme la phase principale des travaux de caractérisation du site sur le terrain.
- Poursuivrons la mise en œuvre du cadre de planification du transport.
- Poursuivrons la conception et la logistique du système de transport du combustible irradié en fonction du site choisi, en tenant compte des modes de transport routier et ferroviaire.

CONCEPTION, CONSTRUCTION ET TRANSITION VERS LE SITE

Afin de soutenir la conception et la construction fructueuses du premier dépôt, nous avons adopté un Modèle de convention de collaboration (MCC), qui prévoit une intégration étroite de notre personnel avec les entreprises partenaires. Cette transition se fera au cours de la période de planification.

En 2025, nous avons conclu un partenariat avec cinq entreprises de premier plan : WSP Canada Inc., Peter Kiewit Sons ULC, Hatch Ltd., Thyssen Mining Construction of Canada Ltd. et Kinectrics Inc. Ces partenaires possèdent de l'expertise dans les domaines de la conception d'infrastructures, de la planification de la construction, du développement minier, de l'ingénierie des systèmes nucléaires et des services de conseil sur la mise en œuvre des projets.

Cette approche collaborative est particulièrement bien adaptée à cette initiative inédite d'infrastructure à long terme. Elle favorisera la transparence, la confiance et le partage des responsabilités, faisant ainsi en sorte que les décisions soient prises dans le meilleur intérêt du projet et des collectivités.

Tout au long des phases de conception et de planification, nous tiendrons compte des commentaires des collectivités hôtes, des organismes de réglementation, des titulaires de droits et des autres membres du public. La construction ne commencera qu'une fois que nous aurons franchi avec succès la phase actuelle du processus de décision réglementaire et obtenu un permis.

Au cours de la période qui s'amorce, une transition de notre personnel vers le site sélectionné sera entreprise. Après la sélection du site à la fin de 2024, nous avons amorcé une transformation organisationnelle afin de nous préparer à cette nouvelle étape, notamment avec certains membres du personnel ayant commencé à s'installer dans la région. Des plans ont été mis en place pour encourager le personnel à déménager progressivement dans la région d'implantation dans le nord-ouest, à mesure que de nouveaux logements seront construits et en fonction de la nature des postes et de la phase du projet.

Nous planifions également la construction du Centre d'expertise, dans le canton d'Ignace. L'ouverture de cette installation est prévue en 2028. Le centre deviendra un carrefour canadien et international d'échange de connaissances et un lieu où les résidents et les visiteurs de la région pourront se renseigner sur le projet en visitant des galeries d'exposition publiques et des modules interactifs. Il procurera également des espaces de bureaux au personnel de la SGDN et servira à soutenir les travaux continuels de caractérisation de la sûreté technique du site ainsi que la poursuite de la sensibilisation des peuples autochtones et des Canadiens et du dialogue avec eux.

Enfin, au cours des cinq prochaines années, nous nous emploierons à maximiser les possibilités d'emploi dans la région hôte et environnante, y compris dans les collectivités des Premières Nations et métisses, et à investir dans la formation et l'éducation.

Au cours de la période allant de 2026 à 2030, nous :

- Poursuivrons la conception du dépôt en fonction du site choisi, notamment pour appuyer le processus de décision réglementaire, les évaluations des effets et la préparation à la construction.
- Construirons et ouvrirons ensuite le Centre d'expertise, après avoir choisi les fournisseurs pour la construction, l'exploitation et la maintenance de l'installation.
- Intégrerons l'équipe de la SGDN avec les partenaires de la planification de la conception et de la construction.
- Mettrons en œuvre une stratégie de ressources humaines qui nous permettra de conserver notre savoir organisationnel et d'attirer de nouveaux talents possédant les compétences requises pour répondre aux besoins émergents de l'entreprise.
- Poursuivrons la transition graduelle du personnel de la SGDN vers la région et planifierons la transition complète du personnel vers le site en 2031.
- Réaliserons la prochaine mise à jour de l'estimation du coût du cycle de vie pour le premier dépôt.

PLANIFICATION D'UN SECOND DÉPÔT

L'énergie nucléaire a été identifiée par le gouvernement fédéral comme un pilier de la stratégie canadienne de lutte contre les changements climatiques, qui doit conduire à une économie carboneutre d'ici 2050 et garantir aux Canadiens un système énergétique continuellement sûr et sécuritaire qui leur permettra de faire face aux défis mondiaux.

Dans cet environnement en évolution, il est possible non seulement de prolonger la durée de vie des centrales nucléaires existantes, mais aussi de construire de nouveaux réacteurs nucléaires.

Envisager l'avenir fait partie intégrante de l'ADN de la SGDN. Même si le combustible nucléaire irradié et les autres déchets issus de nouveaux projets nucléaires ne seront pas placés dans un dépôt géologique en profondeur avant plusieurs décennies, nous réfléchissons déjà à ce que nous devrions faire pour nous adapter et laisser la porte ouverte à un certain nombre d'avenues possibles.

Le second projet de dépôt accueillera les déchets de moyenne activité, les déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement le combustible nucléaire irradié issu des nouveaux réacteurs nucléaires construits dans le futur au Canada. En 2025, nous avons publié notre proposition d'approche pour la sélection pour ce dépôt d'un site sûr, associé à des hôtes informés et consentants, et nous avons invité le public à nous faire part de ses commentaires afin de l'affiner.

Conformément à notre approche fondée sur le dialogue, nous mobilisons les peuples autochtones, ainsi que les jeunes, les élus et les membres des communautés que l'énergie nucléaire intéresse afin de recueillir leurs idées. Ce processus de sélection d'un site devrait être lancé en 2028. Nous documenterons et livrerons les résultats de nos différentes activités de mobilisation dans des rapports intitulés « Ce que nous avons entendu », après quoi nous mettrons en œuvre le processus final de sélection d'un site sur une période de plusieurs années.

Au fur et à mesure de l'avancement de ces travaux, la SGDN poursuivra également nos évaluations techniques et entreprendra la conception préliminaire des éléments de l'installation, en veillant à ce qu'elle soit adaptable et qu'elle tienne compte des meilleures technologies disponibles. Ces travaux seront menés en étroite collaboration avec les Canadiens et les peuples autochtones et tiendront compte des meilleures pratiques de nos pairs internationaux.

Comme ce fut le cas avec le premier projet de dépôt, le second projet n'ira de l'avant que dans une région sûre d'un point de vue technique et qui est associée à des hôtes informés et consentants.

Au cours de la période allant de 2026 à 2030, nous :

- Élaborerons et mettrons en œuvre une structure de gouvernance pour le second projet de dépôt.
- Recueillerons l'avis des Canadiens et des peuples autochtones en vue de finaliser le processus de sélection d'un site et nous publierons des rapports « Ce que nous entendons » et « Ce que nous avons entendu ».
- Lancerons le processus de sélection d'un site et commencerons à évaluer les collectivités qui exprimeront le souhait de participer.
- Soutiendrons le renforcement des capacités et la planification des évaluations techniques et du bien-être des collectivités.
- Élaborerons un rapport détaillé sur l'inventaire des déchets de moyenne activité et des critères conceptuels d'acceptation des déchets.
- Établirons des modalités de financement provisoires du second dépôt avec les propriétaires de déchets.
- Veillerons à ce que la conception préliminaire des éléments du dépôt soit adaptable et qu'elle tienne compte des meilleures technologies disponibles.

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU SUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2025-29

En mars 2025, la SGDN a publié notre *Plan de mise en œuvre 2025-29*, qui constituait la mise à jour de la version précédente du plan quinquennal. En diffusant également sous forme numérique notre sondage sur le plan, nous avons cherché à faire en sorte qu'il soit plus facile pour le public d'examiner et de commenter le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié, conformément à notre engagement de transparence.

Nous avons recueilli les commentaires de plus de 900 Canadiens et membres des peuples autochtones, principalement de l'Ontario, dont une partie plus importante provenaient du nord de l'Ontario (où il est proposé de situer le premier dépôt géologique en profondeur).

Le sondage offre un instantané de ce que pensent les répondants, nous éclaire sur la confiance qu'ils ont dans notre capacité à mettre en œuvre le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié et relève les possibilités qui s'offrent à la SGDN. Il a été conçu pour solliciter un vaste éventail de commentaires auprès des personnes intéressées et a été diffusé lors d'événements d'information, ainsi que sur les médias sociaux et par le biais d'autres plateformes numériques.

Comme le sondage était ouvert à toutes les parties intéressées plutôt qu'à un échantillon représentatif, les résultats ne doivent pas être considérés comme statistiquement fiables. Ils doivent plutôt être interprétés comme étant qualitatifs et indicatifs des questions, des préoccupations et des suggestions qui nous ont été présentées par des personnes qui s'intéressent à nos travaux.

Il est important de noter que ce sondage portait spécifiquement sur le plan de mise en œuvre quinquennal de la SGDN lié au premier projet de dépôt, qui servira à confiner le combustible nucléaire irradié. Cependant, des modifications avaient été apportées à la conception des questions du sondage de 2025, qui incluaient des priorités liées au second projet de dépôt.

Nous avons reçu 961 réponses au total et le taux de réponse était de 25 pour cent (comparativement à un total de 649 réponses et un taux de réponse de 34 pour cent en 2024).

Ce sondage ne constitue qu'un moyen parmi d'autres de recueillir des commentaires pour éclairer nos travaux. Nous sollicitons également des commentaires dans le cadre des activités de mobilisation sur le terrain et en ligne, par le biais d'événements éducatifs, auprès de groupes consultatifs, en publiant des articles dans des revues évaluées par des pairs et en participant à des conférences et des rencontres avec un éventail d'experts spécialisés et des représentants de tous les ordres de gouvernement.

Ce type de contribution publique éclaire et guide notre travail, et les commentaires reçus nous aident à réviser le présent plan d'année en année. Voici un résumé des propos que nous avons entendus.

Confiance dans la SGDN

Même si des questions et des préoccupations ont continué à être soulevées au sujet de notre travail, la confiance à l'égard de la SGDN est demeurée positive.

Dans l'ensemble, 55 pour cent des répondants ont déclaré avoir confiance dans la capacité de la SGDN à mettre en œuvre la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien.

Les répondants ont également exprimé un niveau de confiance presque égal dans la capacité de la SGDN de planifier la mise en œuvre du second dépôt et dans l'aptitude du plan de mise en œuvre à résoudre les difficultés qui se présenteront dans les cinq prochaines années.

La majorité des répondants ont qualifié le plan de mise en œuvre de compréhensible et de clair. Nous avons également entendu des préoccupations au sujet du plan et de la possibilité de communications trompeuses.

Pour renforcer davantage cette confiance, nous poursuivrons nos efforts considérables de communication et de mobilisation, en nous concentrant sur les personnes qui s'intéressent à notre travail. Cela créera des occasions d'échanger des enseignements sur des sujets importants tels que la sûreté du projet, mais aussi d'entendre directement les préoccupations du public, afin de pouvoir y répondre et d'établir des relations qui favorisent la confiance.

La collaboration avec la Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace a été solide tout au long de l'année 2025, en particulier pour les préparatifs en vue du processus de décision réglementaire pour le premier dépôt. Le processus réglementaire lui-même offrira également aux Canadiens et aux peuples autochtones en général la possibilité de contribuer à la mise en œuvre du projet.

Nous avons également renforcé notre programme de relations avec les collectivités dans la région hôte, en collaborant avec des organisations et des entreprises locales dans le cadre de la préparation du transfert de nos opérations qui se fera au cours des prochaines années.

Au-delà de ces efforts dans la région hôte, nous continuerons à échanger avec un large éventail de publics intéressés par des sujets importants comme la sûreté du dépôt, le transport et la protection de l'eau. Nous avons également renforcé notre programme de communication relatif au cadre de planification du transport et continuerons à le faire en 2026.

Savoir autochtone et réconciliation

En légère augmentation par rapport à 2024, 53 pour cent des répondants ont déclaré avoir confiance dans la capacité de la SGDN à s'aligner sur le savoir autochtone et dans notre engagement de favoriser la réconciliation. En même temps, des préoccupations continuent d'être soulevées sur ces sujets.

Cette année, la SGDN a donné aux répondants l'occasion de répondre ouvertement aux préoccupations concernant l'alignement de la SGDN sur le savoir autochtone et notre engagement envers la réconciliation. Les réponses ont révélé des points de vue variés, notamment sur le consentement des collectivités autochtones à ce que le premier projet de dépôt aille de l'avant chez elles.

Toutefois, il est important de noter que d'après les conversations que nous avons eues avec le public, le bien-être des collectivités est depuis longtemps un principe directeur de la mise en œuvre du plan pour le premier dépôt. Selon ce principe, toute collectivité qui accepte d'accueillir l'installation a le droit d'en bénéficier. De plus, le projet doit être mis en œuvre de manière à favoriser le bien-être et la qualité de vie à long terme de la collectivité et de la région où il est mis en œuvre.

Nous continuerons également à échanger avec les collectivités autochtones et à œuvrer pour instaurer un climat de confiance et une profonde collaboration, ainsi qu'à échanger de l'information sur le rôle joué par le savoir autochtone dans notre travail.

Nous continuerons également de fournir à notre personnel des formations obligatoires sur la réconciliation, des occasions continues d'apprentissage et des possibilités informelles de formation, en plus des systèmes de soutien du personnel et des plans de travail axés sur les collectivités que nous avons mis en place. À la SGDN, nous demeurons résolus à poursuivre notre cheminement vers la réconciliation, en travaillant avec les peuples autochtones, en tirant des enseignements du savoir autochtone et en alignant nos travaux sur ces enseignements.

Sûreté

La sûreté reste une priorité absolue pour la SGDN — et elle a encore une fois été classée comme la priorité la plus importante par les répondants au sondage. Au total, 80 pour cent des répondants ont déclaré comprendre l'approche adoptée par la SGDN à l'égard de la sûreté.

Plus de trois répondants sur cinq ont exprimé un sentiment neutre ou positif, certains commentaires démontrant un appui à la priorité, indiquant notamment que le plan de mise en œuvre de la SGDN est « logique » et « très clairement énoncé ». En revanche, certains commentaires fournis par les répondants traduisaient une opposition générale et à des préoccupations relatives à la sûreté — exprimant par exemple l'opinion que le projet « ne sera jamais suffisamment sûr » et que « le plan n'a pas été expliqué adéquatement ».

La SGDN discute directement avec les résidents pour répondre à leurs questions et préoccupations, et utilise un large éventail d'activités de communication pour transmettre des informations sur des sujets liés à la sûreté. Dans le cadre du processus de décision réglementaire, nous nous employons à renforcer la confiance dans la sûreté en réalisant des études techniques, d'ingénierie et géoscientifiques propres au site choisi. Ces études permettront de préciser encore plus la conception du dépôt et le dossier de sûreté officiel qui seront soumis à l'examen des autorités de réglementation, qui assurent une surveillance afin de garantir que le projet réponde à toutes les exigences réglementaires avant de délivrer le Permis de construire pour le dépôt.

Nous entreprendrons également des travaux similaires dans le cadre de la planification du second dépôt pour les déchets radioactifs de moyenne activité, les déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement le combustible nucléaire irradié issu des nouveaux projets nucléaires. Des travaux similaires sont en cours dans d'autres pays où des projets de dépôts géologiques en profondeur sont menés, et la SGDN continuera de collaborer avec nos homologues de l'étranger afin de tirer parti de leur expertise et de partager la nôtre.

La SGDN est résolue à faire en sorte que ces projets soient sûrs d'un point de vue conventionnel, social, culturel et environnemental.

Transport

Le transport reste une priorité importante pour la SGDN et, selon les réponses au sondage, même si 75 pour cent des gens considéreraient qu'il s'agissait d'une priorité, de nombreuses questions et préoccupations subsistent.

Le danger possible du transport du combustible nucléaire irradié suscite une inquiétude persistante, 12 pour cent des répondants ayant indiqué qu'ils préféreraient que le combustible nucléaire irradié soit maintenu à proximité de son lieu de production. Certains répondants, spécialement dans le nord de l'Ontario, se sont dits préoccupés par la sûreté du transport, notamment en raison des accidents de la route qui pourraient survenir et de l'état des routes, en particulier des autoroutes.

La SGDN poursuit notre dialogue avec le public sur le transport, pour entendre les préoccupations des gens et répondre à leurs questions liées à la sûreté. En 2025, nous avons renforcé nos efforts de mobilisation sur le transport en réponse à ces commentaires, notamment en fournissant davantage d'informations sur le bilan de sûreté du transport du combustible nucléaire irradié au Canada et à l'étranger.

À l'avenir, l'approche de la SGDN en matière de transport continuera de faire l'objet d'un examen et de rapports publics. Le cadre de planification du transport sera réexaminé et révisé en tenant compte de facteurs tels que les commentaires du public, l'évolution des meilleures pratiques, les nouvelles technologies, l'adaptation constante et l'amélioration continue.

***Le processus de décision réglementaire
et la planification pour la construction***

Depuis que le site du premier dépôt a été choisi, nous sommes passés à la phase du processus de décision réglementaire. Nous préparons en même temps la construction, notamment en collaborant avec des organisations partenaires sur les plans et la conception du dépôt.

Cette année, 79 pour cent des répondants ont déclaré comprendre le processus de décision réglementaire décrit dans le plan de mise en œuvre, et 69 pour cent ont exprimé un sentiment favorable ou neutre à son égard.

Bien que les répondants aient présenté un taux élevé de compréhension, nous avons également relevé des préoccupations similaires en matière de sûreté dans les réponses fournies aux questions ouvertes. De plus, la perception selon laquelle l'industrie « s'autoréglemente » continue de susciter des inquiétudes.

Le Modèle de convention de collaboration de la SGDN, qui a été lancé récemment dans le cadre du plan 2025-29, figure parmi les priorités les moins bien comprises, mais a tout de même obtenu un taux de compréhension de 74 pour cent. Un pourcentage élevé, soit 71 pour cent des répondants, ont également réagi de manière favorable ou neutre au plan. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la capacité de la SGDN à mettre en œuvre correctement ce plan, certains répondants indiquant qu'ils auraient eu besoin de plus de détails pour en comprendre la faisabilité.

En 2025, nous avons annoncé les cinq entreprises que nous avons sélectionnées pour travailler avec nous en vertu de ce modèle. Suite aux commentaires reçus, nous avons commencé à désigner ce travail comme la planification de la conception et de la construction, afin de clarifier les responsabilités de ce groupe.

Second projet de dépôt

En 2025, le sondage sur le plan de mise en œuvre a inclus, pour la première fois, les priorités liées au second projet de dépôt géologique en profondeur. Ce second dépôt servira à confiner et isoler les déchets de moyenne activité, les déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement le combustible nucléaire irradié issu des nouveaux projets nucléaires.

La planification du choix du site et la conception et la planification de ce dépôt toutes deux ont suscité un niveau élevé de compréhension (72 à 76 pour cent) et d'assentiment (50 à 53 pour cent d'opinions favorables ou neutres). Cependant, les répondants étaient moins enclins à les choisir globalement comme une priorité (par rapport aux priorités liées au premier dépôt), ce qui laisse penser qu'il faudra plus de temps et de mobilisation pour les faire connaître et les faire comprendre.

Certains répondants ont exprimé leur préférence pour d'autres approches, telles que le stockage des déchets là où ils sont produits ou l'exploration d'autres méthodes de stockage. D'autres ont exprimé des préoccupations sur le plan de l'équité, citant leur insatisfaction à l'égard du premier processus de sélection d'un site pour le dépôt de combustible irradié et leur scepticisme quant à la capacité du second processus à tenir compte de l'opposition.

Ces résultats éclaireront notre approche future de mobilisation. En 2025, nous avons publié l'approche que nous proposons pour la sélection d'un site pour le second dépôt et nous avons invité les Canadiens et les membres des peuples autochtones à nous faire part de leurs commentaires afin de nous aider à affiner le processus de sélection d'un site au cours des deux prochaines années.

Nous continuerons de privilégier une mobilisation soutenue, une communication claire et des occasions de dialogue afin de renforcer la compréhension et la confiance, en particulier dans le nord de l'Ontario, où les taux de compréhension et d'appui sont moins élevés qu'ailleurs dans la province.

Nous allons notamment nous employer à expliquer les différences entre le premier et le second projets de dépôt, à clarifier les raisons techniques justifiant la construction d'une deuxième installation, à répondre aux préoccupations en matière de sûreté et d'environnement dès le début du processus, à faire en sorte que le processus de sélection d'un site soit transparent et équitable, et à continuer de communiquer les leçons tirées de la mise en œuvre du processus de planification du premier dépôt.

Rapport de l'auditeur et états financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) et toute l'information comprise dans le présent rapport triennal sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, décrites dans la partie III du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada. Lorsqu'il existe plusieurs méthodes de comptabilité, la direction a choisi la méthode qu'elle jugeait la plus appropriée aux circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements, en particulier lorsque des opérations ayant une incidence sur la période comptable courante ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure.

La direction a déterminé ces montants par ailleurs raisonnablement fondés pour que les états financiers consolidés donnent une image fidèle sous tous les aspects significatifs d'après les renseignements disponibles en date du 17 février 2026.

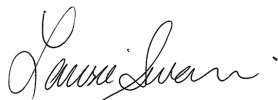
La direction s'est dotée d'un système de contrôle interne dans le but de fournir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés fournis sont exacts et complets sous tous les aspects significatifs. Le système de contrôle interne comprend une politique de conduite d'affaires établie qui s'applique à tous les employés. La direction estime que le système fournit l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées, que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que l'actif de l'organisation est comptabilisé de manière appropriée et adéquatement préservé.

Le Conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière de rapports financiers et est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Il assume cette responsabilité par l'intermédiaire de son Comité de la vérification, des finances et des risques (le Comité).

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'administration et rencontrent périodiquement la direction, de même que l'auditeur externe, pour discuter de points concernant les contrôles internes sur le processus de communication de l'information financière et de questions de vérification et de rapports financiers, pour s'assurer que chaque partie s'acquitte de ses responsabilités et pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe. Le Comité soumet ses constatations à l'examen du Conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers consolidés en vue de les transmettre aux sociétés membres de la SGDN. Le Comité doit aussi proposer à l'examen du Conseil d'administration et à l'approbation des sociétés membres l'attribution ou le renouvellement du mandat de l'auditeur externe.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur externe indépendant, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, au nom des sociétés membres.

Le 17 février 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurie Swami'.

Laurie Swami
Présidente et
chef de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jeff Quick'.

Jeff Quick
Chef de la direction financière et
de la gestion des risques

États financiers consolidés de la Société de gestion des déchets nucléaires

31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	83-84
État consolidé de la situation financière	85
État consolidé des résultats	86
État consolidé de l'évolution de l'actif net	87
État consolidé des flux de trésorerie	88
Notes complémentaires	89-101

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Société de gestion des déchets nucléaires

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de gestion des déchets nucléaires (l'« Organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de l'Organisme pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 17 février 2026

Société de gestion des déchets nucléaires**État consolidé de la situation financière**

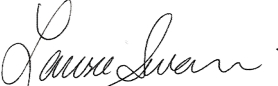
Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2025 \$	2024 \$
Actif			
À court terme			
Trésorerie		8 795	6 108
Apports à recevoir des membres et d'ÉACL	5a	16 064	202 114
Autres montants à recevoir des membres et d'ÉACL		5 359	29 053
Débiteurs		408	721
Charges payées d'avance et dépôts		2 576	2 598
		33 202	240 594
Immobilisations	3	37 169	36 238
Apports à recevoir des membres et d'ÉACL	5c	10 679	2 635
Actif au titre des prestations constituées	7	46 257	44 195
		127 307	323 662
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7 et 12	31 272	241 035
Incitatifs à la location reportés	8	126	209
Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer	5b	2 954	—
		34 352	241 244
Apports reportés afférents aux immobilisations	6	37 169	36 238
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite	7	31 725	31 495
		103 246	308 977
Actif net		24 061	14 685
		127 307	323 662
Engagements et obligations contractuelles	10		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration le 17 février 2026


 _____, Laurie Swami, présidente et chef de la direction


 _____, Beth Summers, présidente — Comité de la vérification, des finances et des risques

Société de gestion des déchets nucléaires

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2025 \$	2024 \$
Produits			
Apports des membres	4	369 618	151 280
Apports d'ÉACL		3 139	417
		372 757	151 697
Variation des apports à recevoir des membres et d'ÉACL	5a	(186 050)	187 393
Variation des apports des membres et d'ÉACL reportés/à recevoir à long terme	5c	8 044	7 358
Variation des apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer	5b	(2 954)	765
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations	6	(931)	603
Total des produits tirés des apports	11	190 866	347 816
Produits d'intérêts et autres produits	11	572	605
Total des produits		191 438	348 421
Charges			
Gestion adaptative progressive	13		
Affectation de personnel et administration		74 768	73 772
Mobilisation		50 887	228 527
Conception et développement		11 896	993
Caractérisation détaillée de sites		11 669	220
Ingénierie		11 556	9 823
Processus de décision réglementaire		7 659	11 745
Communications		4 820	6 725
Sûreté		4 462	3 208
Relations avec les collectivités autochtones et les municipalités et transport		4 011	4 236
Évaluation de sites		3 706	6 159
Transport		447	171
		185 881	345 579
Déchets de moyenne activité et déchets de haute activité autres que le combustible			
Communications et mobilisation		810	214
Gestion des services techniques et de projets		2 920	706
		3 730	920
Nouveaux réacteurs nucléaires			
Gestion des services techniques et de projets		74	269
Amortissement des immobilisations		1 753	1 653
Total des charges	11	191 438	348 421
Excédent des produits sur les charges de l'exercice		—	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société de gestion des déchets nucléaires
État consolidé de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2025
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2025 \$	2024 \$
Actif net au début de l'exercice		14 685	2 834
Excédent des produits sur les charges de l'exercice		—	—
Réévaluations durant l'exercice :			
Actif au titre des prestations constituées	7	5 967	9 463
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite	7	3 409	2 388
Actif net à la fin de l'exercice		24 061	14 685

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société de gestion des déchets nucléaires**État consolidé des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2025 \$	2024 \$
Activités de fonctionnement			
Trésorerie provenant des apports		370 193	150 585
Intérêts et autres produits reçus		572	605
		370 765	151 190
Trésorerie versée pour les salaires et avantages et en échange de fournitures et de services		(368 078)	(149 899)
		2 687	1 291
Activités d'investissement			
Achat d'immobilisations	3	(2 564)	(1 112)
Activités de financement			
Trésorerie provenant des apports pour l'achat d'immobilisations		2 564	1 112
Augmentation nette de la trésorerie		2 687	1 291
Trésorerie au début de l'exercice		6 108	4 817
Trésorerie à la fin de l'exercice		8 795	6 108

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société de gestion des déchets nucléaires

Notes complémentaires

31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

1. Description de l'organisme

La Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») est un organisme sans but lucratif sans capital social, constitué conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes*, ainsi que l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « LDCN »), qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. La SGDN est désormais régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a obtenu un certificat de maintien le 20 décembre 2012.

Aux termes de la LDCN, les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié doivent constituer un organisme de gestion des déchets. Conformément à la LDCN, la SGDN a formé un Conseil consultatif, mené une étude et adressé des recommandations sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement du Canada. Les résultats de l'étude et les recommandations ont été présentés en novembre 2005. Dans le cadre de son mandat à long terme, la SGDN a maintenant la responsabilité de mettre en œuvre la Gestion adaptative progressive (la « GAP »), une approche que le gouvernement du Canada a choisie pour la gestion du combustible nucléaire irradié.

La SGDN a officiellement commencé ses activités le 1^{er} octobre 2002. Les membres fondateurs de la SGDN sont Hydro-Québec, la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick et Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») (les « membres »). En vertu de la LDCN, la SGDN est tenue d'offrir des services de gestion de déchets de combustible nucléaire moyennant des frais à tout propriétaire de déchets de combustible nucléaire produits au Canada, y compris les entités qui ne sont pas membres et Énergie atomique du Canada limitée (« ÉACL »).

En vertu d'un accord conclu entre les membres, le partage des coûts liés à la GAP pour 2025 est basé sur le principe du « producteur-payeur » et dépend du nombre total projeté de grappes de combustible et du moment présumé de l'accès aux installations de gestion à long terme du combustible irradié. Cette formule de partage des coûts est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

En novembre 2020, dans le cadre de l'examen de la *Politique en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassé* mené par le gouvernement du Canada, la SGDN a reçu le mandat de mettre au point une stratégie intégrée portant sur l'ensemble des déchets radioactifs du Canada, sans plans d'élimination à long terme. La Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs a été présentée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Canada le 30 juin 2023, en vue de sa lecture et de son examen. Le 5 octobre 2023, la stratégie a été approuvée par le ministre. Compte tenu de cette approbation, la SGDN a maintenant comme nouvelle responsabilité la mise en œuvre de la gestion à long terme des déchets de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible (« DMA-DHAAC ») dans un dépôt géologique en profondeur.

Aux termes de la LDCN, la SGDN est responsable de la gestion de tous les déchets de combustible nucléaire, y compris ceux générés par les nouveaux réacteurs nucléaires (« NRN ») en cours de développement. Depuis 2022, la SGDN a soutenu ses membres et les tiers qui participent à l'évaluation technique des options pour l'entreposage à long terme du combustible des NRN et l'analyse connexe.

Société de gestion des déchets nucléaires

Notes complémentaires

31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

La SGDN a choisi de présenter les états financiers consolidés qui comprennent ses comptes et ceux de ses filiales entièrement détenues (collectivement, la « SGDN »).

Les états financiers consolidés de la SGDN constituent des déclarations de la direction et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, décrites dans la partie III du *Manuel de CPA Canada*, et les apports grevés d'une affectation sont présentés selon la méthode du report. Les principales méthodes comptables adoptées par la SGDN sont les suivantes :

Principes de consolidation

Les filiales entièrement détenues de la SGDN sont les entités contrôlées par la SGDN, qui a le droit et la capacité de retirer des avantages économiques futurs et qui assume les risques qui s'y rattachent. Le contrôle est le pouvoir de définir, de manière durable et sans le concours de tiers, les politiques stratégiques en matière d'exploitation, d'investissement et de financement d'une autre entité.

Le 2 janvier 2020, la SGDN a constitué en société par actions les filiales entièrement détenues ci-dessous en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin de soutenir les activités d'évaluation de sites.

- NWMO Property Management 1 Inc.;
- NWMO Property Management 2 Inc.;
- NWMO Property Management 3 Inc.

NWMO Property Management 4 Inc. a été constituée en société par actions le 24 novembre 2025, à titre de filiale entièrement détenue de la SGDN, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin de soutenir les activités futures.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Immeuble de bureaux	15 ans
Mobilier et équipement de bureau	7 ans
Matériel de transport et matériel de travail	7 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail, plus une période de renouvellement

Impôts sur les bénéfices

La SGDN et ses filiales entièrement détenues sont des organismes sans but lucratif et, en vertu de l'article 149(1)(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elles ne sont pas assujetties à l'impôt.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les apports reçus des membres et de l'ÉACL sont traités comme des apports grevés d'une affectation, et ils sont donc comptabilisés en produits lorsque des dépenses admissibles sont engagées. Les apports excédentaires des membres ou les montants manquants sont comptabilisés à titre d'apports reportés/à payer ou d'apports à recevoir des membres, respectivement.

Les apports utilisés aux fins de l'achat d'immobilisations de la SGDN sont initialement comptabilisés à titre d'apports afférents aux immobilisations reportés et amortis dans les produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts par la SGDN comprennent un régime de retraite contributif à prestations définies agréé, un régime complémentaire de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, notamment d'assurance vie collective et d'assurance maladie. La SGDN a adopté les politiques suivantes à l'égard de la comptabilisation de ces avantages postérieurs à l'emploi :

- i) La SGDN comptabilise les obligations relatives au régime de retraite, au régime complémentaire de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. L'obligation au titre des prestations de retraite définies est établie selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services et est évaluée selon l'évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation (et non à des fins d'évaluation de la solvabilité ou de liquidation, ou à d'autres fins semblables). En vertu de cette méthode, le coût des prestations est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs, comme il est décrit à la note 7. En ce qui concerne les autres régimes sans capitalisation comme le régime complémentaire de retraite et les régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, une méthode de la comptabilité d'engagement semblable est utilisée, et les obligations au titre des prestations sont évaluées en fonction de l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation. Les réévaluations pour la période sont comptabilisées par le biais de l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.
- ii) Les obligations sont tributaires des hypothèses actuarielles, y compris en ce qui concerne la progression des salaires, l'inflation et la progression des coûts liés à des éléments précis (p. ex., coût de la vie, tendances des coûts des soins de santé). L'obligation et les coûts relatifs aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi sont établis annuellement par des actuaires indépendants à partir des hypothèses les plus probables de la direction. Le taux d'actualisation utilisé par la SGDN pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées prévues et les coûts liés au régime de retraite de la SGDN est fondé sur l'évaluation aux fins de la capitalisation selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, tandis que les taux d'actualisation des autres régimes de prestations aux employés sont calculés à partir du rendement d'obligations de sociétés cotées AA en vigueur à la fin de l'exercice.
- iii) L'actif des caisses de retraite est évalué en fonction d'une valeur liée au marché aux fins de l'établissement du gain ou de la perte actuariel et du taux de rendement réel de l'actif des régimes. L'actif des régimes comprend des placements dans des fonds communs, dans des titres à revenu fixe et dans des parts de société en commandite d'un fonds de placements immobiliers. Le régime gère les risques de marché et de crédit liés à ces titres en mettant l'actif des régimes en fiducie et au moyen de sa politique de placement.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats à titre de charges pour l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Le gain ou la perte qui en découle est pris en compte dans les charges liées à l'affectation de personnel et à l'administration. Les opérations libellées en devises ayant eu lieu au cours de l'exercice ont été converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent la trésorerie, les apports à recevoir des membres et d'ÉACL, les autres montants à recevoir des membres et d'ÉACL, les débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque la SGDN devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement font l'objet d'un test à chaque date de clôture afin de déceler des indices de dépréciation. S'il y a effectivement dépréciation, la valeur de l'actif est réduite et la perte de valeur qui en découle est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont inscrites à la valeur d'échange.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Étant donné l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les comptes qui nécessitent l'établissement d'estimations importantes comprennent l'actif au titre des prestations constituées, le passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite, certaines charges à payer et l'amortissement qui se fonde sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Société de gestion des déchets nucléaires

Notes complémentaires

31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

3. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2025 Valeur comptable nette \$	2024 Valeur comptable nette \$
Terrains	32 958	—	32 958	31 839
Matériel informatique et logiciels	7 235	6 366	869	1 226
Matériel de transport et matériel de travail	6 426	3 908	2 518	2 173
Améliorations locatives	2 523	2 438	85	142
Mobilier et équipement de bureau	2 126	1 841	285	317
Immeuble de bureaux	1 183	748	435	514
Véhicules	406	387	19	27
	52 857	15 688	37 169	36 238

Des entrées d'immobilisations totalisant 207 \$ (87 \$ en 2024) ont été exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie puisqu'elles étaient impayées à la fin de l'exercice. En 2025, des entrées d'immobilisations totalisant 87 \$ (149 \$ en 2024) ont été incluses dans l'état consolidé des flux de trésorerie puisqu'elles étaient à payer au 31 décembre 2024 et ont été payées en 2025 (à payer au 31 décembre 2023 et payées en 2024).

4. Opérations et soldes entre apparentés

Les opérations et les soldes non présentés séparément ailleurs dans les présents états financiers consolidés sont les suivants :

	GAP \$	DMA-DHAAC \$	NRN \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Opérations durant l'exercice					
Apports des membres					
Ontario Power Generation Inc.	343 423	2 995	66	346 484	142 937
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	13 416	148	2	13 566	5 005
Hydro-Québec	9 510	51	7	9 568	3 338
	366 349	3 194	75	369 618	151 280

Société de gestion des déchets nucléaires

Notes complémentaires

31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

5. Apports des membres et d'ÉACL

La SGDN reçoit des apports de ses membres et d'ÉACL, lesquels constituent sa seule source de financement. Les apports étant grevés d'une affectation, les produits sont comptabilisés lorsque des charges admissibles sont engagées. Les montants reçus avant que les charges admissibles soient engagées sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Les engagements au titre d'apports que la SGDN n'a pas encore reçus sont comptabilisés à titre d'apports à recevoir des membres lorsque le montant peut être déterminé et que la réception finale est probable.

a) Apports à recevoir des membres et d'ÉACL — à court terme

Les apports à recevoir des membres et d'ÉACL comprennent les éléments suivants :

	2025 \$	2024 \$
Ontario Power Generation Inc.	15 551	189 873
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	513	7 353
Hydro-Québec	—	3 992
Énergie atomique du Canada limitée	—	896
	16 064	202 114

b) Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer — à court terme

Les apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer comprennent les éléments suivants :

	2025 \$	2024 \$
Hydro-Québec	1 773	—
Énergie atomique du Canada limitée	1 181	—
	2 954	—

c) Apports à recevoir des membres et d'ÉACL — à long terme

Les apports à recevoir à long terme des membres et d'ÉACL représentent les montants suivants à recevoir aux fins du financement de divers avantages sociaux futurs :

	2025 \$	2024 \$
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite	31 725	31 495
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite — à court terme (note 7)	1 150	650
Réévaluations de l'actif net	24 061	14 685
	56 936	46 830
Moins : Actif au titre des prestations constituées	46 257	44 195
Apports à recevoir des membres et d'ÉACL — à long terme	10 679	2 635

5. Apports des membres et d'ÉACL (suite)

d) Évolution des apports des membres et d'ÉACL à recevoir/(reportés)

L'évolution des apports des membres et d'ÉACL à recevoir/(reportés) se présente comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Solde au début de l'exercice		
Apports des membres et d'ÉACL (reportés) — à court terme	—	(765)
Apports des membres et d'ÉACL à recevoir/(reportés) — à long terme	2 635	(4 723)
	2 635	(5 488)
Apports reçus	(372 757)	(151 697)
Apports à recevoir	(16 064)	(202 114)
Produits comptabilisés tirés des apports	190 866	347 816
Montants reçus comptabilisés précédemment	202 114	14 721
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations	931	(603)
	7 725	2 635
Solde à la fin de l'exercice		
Apports des membres et d'ÉACL à recevoir — à court terme	2 954	—
Apports des membres et d'ÉACL à recevoir — à long terme	10 679	2 635

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

	2025 \$	2024 \$
Solde au début de l'exercice	36 238	36 841
Apports affectés à l'achat d'immobilisations	2 684	1 050
Moins l'amortissement dans les produits	(1 753)	(1 653)
Solde à la fin de l'exercice	37 169	36 238

7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la SGDN offre des régimes d'avantages sociaux à certains de ses employés et retraités. Un aperçu de ces régimes figure ci-dessous.

a) Régime de retraite agréé

Le régime de retraite agréé canadien est un régime contributif à prestations définies couvrant les employés et les retraités admissibles. Le régime de retraite agréé est capitalisé et les actifs du régime sont gérés par des tiers et comprennent des placements dans des fonds communs, des titres à revenu fixe et des parts de société en commandite dans un fonds immobilier. Le coût des prestations et les actifs au titre de ce régime sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la SGDN.

b) Régime complémentaire de retraite

Le régime complémentaire de retraite est un régime à prestations définies couvrant certains employés et retraités. Ce régime n'est pas capitalisé.

c) Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi offrent une protection au titre de l'assurance maladie, de l'assurance dentaire et de l'assurance vie collective pour certains groupes d'employés à temps plein qui prennent leur retraite de la SGDN. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Une évaluation aux fins de la capitalisation, qui a été effectuée pour le régime de retraite agréé au 1^{er} janvier 2025, a rendu compte d'un excédent actuariel de 44,8 millions \$ (37,0 millions \$ en 2024) et d'un ratio de financement de 139 % (135 % en 2024) sur la base de la continuité de l'exploitation, ainsi que d'un excédent actuariel de 39,6 millions \$ (31,9 millions \$ en 2024) et d'un ratio de solvabilité de 133 % (129 % en 2024) sur la base de la solvabilité.

Dans le cas où un régime de retraite agréé canadien affiche un excédent, la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdit le versement de cotisations tant que l'actif du régime dépasse 125 % de la valeur actualisée du passif du régime sur la base de la continuité de l'exploitation si le régime de retraite est également pleinement financé sur la base de la solvabilité (ratio de solvabilité supérieur à 105 %).

Par conséquent, la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdit au promoteur du régime de cotiser au régime de retraite après le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle auprès des autorités de réglementation. Donc, la SGDN n'a versé aucune cotisation pour 2025, 2024, 2023 et 2022 conformément au rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite agréé a été effectuée au 1^{er} janvier 2025, celle du régime complémentaire de retraite l'a été au 31 décembre 2022, et celle des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2023. Le passif au 31 décembre 2025 est fondé sur une extrapolation des évaluations précédentes.

Société de gestion des déchets nucléaires

Notes complémentaires

31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les renseignements à l'égard des régimes de retraite et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi de la SGDN se présentent comme suit :

	Régime de retraite agréé		Régime complémentaire de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Variations de l'obligation au titre des prestations constituées						
Obligation au titre des prestations constituées au 1 ^{er} janvier	(116 807)	(106 095)	(11 466)	(10 519)	(20 679)	(20 168)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(5 834)	(5 143)	(993)	(1 095)	(1 981)	(1 836)
Coût financier	(6 382)	(5 818)	(611)	(547)	(1 078)	(1 004)
Coût des services passés	—	—	—	—	—	—
Cotisations salariales	—	—	—	—	—	—
Prestations versées	3 727	3 435	203	383	321	253
(Perte actuarielle nette) gain actuariel net	(2 329)	(3 186)	587	312	2 822	2 076
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	(127 625)	(116 807)	(12 280)	(11 466)	(20 595)	(20 679)
Variations de l'actif des régimes						
Juste valeur de l'actif des régimes au 1 ^{er} janvier	161 002	144 339	—	—	—	—
Rendement prévu de l'actif des régimes	8 311	7 449	—	—	—	—
Prestations versées	(3 727)	(3 435)	(203)	(383)	(321)	(253)
Gain actuariel net (perte actuarielle nette)	8 296	12 649	—	—	—	—
Cotisations patronales	—	—	203	383	321	253
Coût des services passés	—	—	—	—	—	—
Cotisations salariales	—	—	—	—	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes au 31 décembre	173 882	161 002	—	—	—	—
Situation de capitalisation						
Juste valeur de l'actif des régimes	173 882	161 002	—	—	—	—
Obligation au titre des prestations constituées	(127 625)	(116 807)	(12 280)	(11 466)	(20 595)	(20 679)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	46 257	44 195	(12 280)	(11 466)	(20 595)	(20 679)
Tranche à court terme	—	—	(700)	(350)	(450)	(300)
Tranche à long terme	46 257	44 195	(11 580)	(11 116)	(20 145)	(20 379)
	46 257	44 195	(12 280)	(11 466)	(20 595)	(20 679)
Composantes des coûts comptabilisés						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 834	5 143	993	1 095	1 981	1 836
Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées	6 382	5 818	611	547	1 078	1 004
Rendement prévu de l'actif des régimes	(8 311)	(7 449)	—	—	—	—
Coûts comptabilisés	3 905	3 512	1 604	1 642	3 059	2 840

Le total du passif au titre des prestations constituées du régime complémentaire de retraite et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi s'élève à 32 875 \$ (32 145 \$ en 2024), dont une tranche à court terme de 1 150 \$ (650 \$ en 2024) est incluse dans les créditeurs et charges à payer de l'état consolidé de la situation financière.

Les coûts des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés sont inclus dans les catégories de charges respectives dans l'état consolidé des résultats.

Société de gestion des déchets nucléaires

Notes complémentaires

31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les réévaluations présentées dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net comprennent des réévaluations découlant du régime de retraite agréé totalisant 5 967 \$ (9 463 \$ en 2024), et des réévaluations découlant du régime complémentaire de retraite et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi totalisant 3 409 \$ (2 388 \$ en 2024), et elles découlent du tableau qui précède. Les écarts actuariels sont fonction des modifications des hypothèses démographiques ou financières, ou des ajustements liés à l'expérience, selon le cas, par rapport aux hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des obligations et des coûts au titre des prestations constituées de la SGDN sont les suivantes :

	Régime de retraite agréé		Régime complémentaire de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	%	%	%	%	%	%
Taux d'actualisation au début de l'exercice	5,25	5,25	4,80	4,60	4,80	4,60
Taux de progression des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00	—	—
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00	2,00	2,00	2,00	—	—
Taux tendanciel de l'augmentation du coût des soins de santé	—	—	—	—	5,35	5,49
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,25	5,25	5,10	4,80	5,10	4,80
Durée résiduelle moyenne d'activité des employés	15 ans	14 ans	15 ans	14 ans	17 ans	15 ans

L'information liée à la sensibilité relative aux autres avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

	2025	2024
	\$	\$
Incidence d'une augmentation de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé sur les éléments suivants :		
Obligation au titre des prestations constituées	4 151	4 093
Coût des services rendus et coût financier au cours de l'exercice	990	828
Incidence d'une diminution de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé sur les éléments suivants :		
Obligation au titre des prestations constituées	(3 100)	(3 066)
Coût des services rendus et coût financier au cours de l'exercice	(695)	(587)

Le régime complémentaire de retraite n'est pas capitalisé et est garanti par une lettre de crédit de soutien de 12 545 \$ (10 863 \$ en 2024) obtenue par OPG pour le compte de la SGDN, tel qu'il a été approuvé par les membres.

Société de gestion des déchets nucléaires

Notes complémentaires

31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

8. Incitatifs à la location reportés

	2025	2024
	\$	\$
Incitatifs à la location	836	836
Moins l'amortissement cumulé	(710)	(627)
	126	209

9. Garanties et éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la SGDN conclut des ententes qui répondent à la définition d'une garantie.

- La SGDN a accordé une indemnisation en vertu de différents contrats. Aux termes de ces contrats, la SGDN accepte d'indemniser la contrepartie relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, tous les passifs, toutes les pertes, toutes les poursuites et tous les dommages survenus pendant ou après la durée des contrats.
- La SGDN accorde une indemnisation à tous les administrateurs, membres de la direction et employés agissant au nom de la SGDN relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, des montants pour régler des poursuites judiciaires à l'égard de services fournis à la SGDN, sous réserve de certaines restrictions.

La nature de ces ententes d'indemnisation ne permet pas à la SGDN de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer, en raison des difficultés que comporte l'évaluation du passif, difficultés qui traduisent l'imprévisibilité des événements futurs et la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, la SGDN n'a pas effectué de paiements en vertu de ces ententes ou d'ententes semblables et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.

La SGDN a également pris des dispositions visant la mise en place d'une lettre de crédit de soutien émise par OPG visant à garantir son régime complémentaire de retraite (se reporter à la note 7).

10. Engagements et obligations contractuelles

Contrats de location

La SGDN a conclu des contrats de location de locaux qui viennent à expiration à diverses dates jusqu'au 30 mai 2030.

Pour la durée initiale des contrats de location, les paiements annuels minimaux estimatifs jusqu'à leur expiration s'échelonnent comme suit :

	\$
2026	2 695
2027	2 670
2028	1 846
2029	1 261
2030	187
	8 659

Société de gestion des déchets nucléaires

Notes complémentaires

31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

10. Engagements et obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles

Aux termes de la GAP, la SGDN conclut des ententes pluriannuelles avec des entrepreneurs tiers lorsque des services d'ingénierie, d'analyse géoscientifique, de conception et de construction ainsi que d'autres services professionnels sont nécessaires pour soutenir le projet. Ces obligations contractuelles sont comptabilisées à titre de passif lorsque les services sont rendus par l'entrepreneur tiers.

En outre, l'organisme conclut des ententes de financement de l'infrastructure pluriannuelles avec des collectivités autochtones et des municipalités, lesquelles régissent leur participation dans le cadre du projet de la GAP. En 2024, la SGDN a conclu des accords d'accueil avec des collectivités autochtones et des municipalités qui ont été sélectionnées pour accueillir le futur site du dépôt géologique en profondeur du Canada pour le combustible nucléaire irradié. Ces accords sont pluriannuels et prévoient des paiements liés à des jalons et des paiements annuels aux collectivités au cours de la période qu'ils couvrent. Les paiements liés à des jalons sont fondés sur l'atteinte de jalons dans le cadre du projet, tandis que les paiements annuels sont fondés sur le développement communautaire et sur les dépenses d'exploitation et d'infrastructure liées au projet.

La SGDN comptabilisera le passif au titre des paiements liés aux jalons dans l'exercice au cours duquel les jalons liés au projet seront atteints. Les jalons sont liés à la soumission de la description initiale du projet et des études d'impact auprès de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et à la réception des permis autorisant la préparation, la construction et l'exploitation du site par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Les accords d'accueil exigent la participation continue des collectivités tout au long du processus de décision réglementaire et d'obtention des permis, ainsi que pendant les phases de construction, d'exploitation et de surveillance prolongée du projet. Les paiements d'exploitation annuels représentent le financement qui sera accordé aux collectivités qui accueilleront le projet, sous réserve du respect continu de leurs obligations en ce qui a trait au projet et aux dépenses prévisibles liées à l'exploitation, à l'infrastructure et au développement communautaire liées au projet. Les paiements annuels seront passés en charges à mesure que les critères liés aux paiements annuels seront respectés.

11. Information sectorielle

L'information sectorielle des trois secteurs isolables de la SGDN se présente comme suit :

	GAP		DMA-DHAAC		NRN		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits tirés des apports	187 071	346 630	3 721	919	74	267	190 866	347 816
Produits d'intérêts et autres produits	563	602	9	1	—	2	572	605
Total des produits	187 634	347 232	3 730	920	74	269	191 438	348 421
Amortissement des immobilisations	1 753	1 653	—	—	—	—	1 753	1 653
Perte à la cession d'immobilisations	—	—	—	—	—	—	—	—
Charges de fonctionnement	185 881	345 579	3 730	920	74	269	189 685	346 768
Total des charges	187 634	347 232	3 730	920	74	269	191 438	348 421
Entrées d'immobilisations	2 684	1 050	—	—	—	—	2 684	1 050

12. Sommes à remettre à l'État

Les sommes à remettre à l'État comprennent les montants suivants :

	2025 \$	2024 \$
Taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH ») à payer	(5 549)	(29 059)
Montants au titre de la TPS/TVH à recevoir	1 155	649
Montant net au titre de la TPS/TVH à payer	(4 394)	(28 410)

Le solde net à payer de 4 394 \$ (28 410 \$ en 2024) au titre des sommes à remettre à l'État est inclus dans les créditeurs et charges à payer.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs sur les charges comptabilisées au titre du programme de la GAP dans l'état consolidé des résultats de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de l'exercice considéré.

Rapport du Conseil consultatif

2023-25

L'honorable Tim Hodgson
Ministre, Énergie et Ressources naturelles Canada
Ottawa (ON) K1A 0A6

Mars 2026

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil consultatif de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), je suis heureux de présenter notre examen triennal, inclus dans le *Rapport triennal 2023-25* de la SGDN.

Ceci est notre sixième examen indépendant des progrès réalisés par la SGDN dans la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP), le plan canadien de gestion à long terme sûre et sécuritaire du combustible nucléaire irradié.

La première section de notre rapport fournit un aperçu du mandat du Conseil consultatif ainsi que de l'approche et du cadre sur lesquels nous nous sommes appuyés pour évaluer les travaux de la SGDN. Ensuite, la section qui suit présente un résumé des activités menées par le Conseil au cours des trois dernières années et des commentaires que nous avons fournis sur les travaux de la SGDN de 2023 à 2025. La troisième section présente un examen du plan stratégique quinquennal de la SGDN, *Plan de mise en œuvre 2026-30*, lequel comprend les commentaires et les suggestions du Conseil consultatif.

Comme les années précédentes, nous constatons que la SGDN s'acquitte bien de ses obligations en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN) — à savoir l'élaboration et la mise en œuvre du plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié du pays.

La SGDN nous a fait part des objectifs et des domaines d'activité prioritaires qui guideront ses activités au cours des cinq prochaines années.

Dans le présent rapport, nous avons indiqué à l'organisation qu'à notre avis, il est d'une importance primordiale de créer un climat favorisant la confiance, le consentement, la sûreté et la réconciliation pendant qu'elle poursuit ces axes de travail. Nous considérons la confiance comme une ressource précieuse, qui se développe selon son propre calendrier. Nous considérons que le consentement des collectivités est une chose vivante, qui doit être gagnée chaque jour. Nous considérons la sûreté comme un aspect essentiel des travaux de la SGDN, qui doit être défini dans une perspective sociale large. Nous considérons la réconciliation comme un pilier nécessaire à tous les aspects de la planification des activités de l'organisation et de la construction des installations, y compris le travail qui doit être réalisé par des acteurs externes. Ces priorités sont ancrées sur les principes éthiques et sociaux de respect, de justice et d'équité qui définissent la GAP.

La SGDN a toujours établi des relations respectueuses avec les collectivités avec lesquelles elle travaille, que ce soient les collectivités autochtones ou les municipalités participantes.

Nous reconnaissons l'ampleur du défi qu'il reste à relever, alors que la SGDN entame de nouveaux partenariats pour la construction du projet de la GAP. Nous proposons que, dans ce contexte de changement, de mouvement et d'expansion, deux des principes fondamentaux de la GAP qui ont permis au projet de se rendre avec succès jusqu'au stade actuel soient maintenus comme lignes directrices : la latitude dans la cadence et dans les modalités de mise en œuvre, et la prise de décision progressive et adaptative. Il est essentiel de veiller à ce que toutes les entreprises partenaires de la mise en œuvre du projet respectent les principes éthiques et sociaux qui ont si bien servi l'organisation jusqu'à présent.

Depuis plusieurs années, nous suggérons au gouvernement du Canada de démontrer son engagement continu et indéfectible envers la GAP et le travail de la SGDN, et nous sommes heureux de voir que le gouvernement affiche clairement son soutien au projet.

Nous constatons toutefois que les processus et les exigences réglementaires pour l'approbation d'un dépôt de déchets nucléaires ne sont toujours pas bien définis. Nous insistons sur le fait qu'une orientation claire est nécessaire pour que la SGDN puisse accomplir la mission que lui a confiée le gouvernement fédéral, à savoir gérer en toute sûreté les déchets de combustible nucléaire du Canada et ne pas laisser la responsabilité de résoudre ce problème aux mains des générations futures.

Nous espérons que vous et votre gouvernement trouverez ce rapport utile et que la SGDN pourra s'appuyer sur les conseils que nous lui fournissons pour orienter la mise en œuvre de la prochaine phase de la GAP.

Au nom des membres du Conseil consultatif, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading "David Cameron".

M. David R. Cameron
Président du Conseil consultatif

CC : Conseil consultatif de la SGDN
M. Lance Fugate
Mme Monica Gattinger
M. Donald Obonsawin, vice-président

M. Glenn Jager
Président du Conseil d'administration
Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 4^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3

Mars 2026

Monsieur Jager,

Au nom du Conseil consultatif de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), je suis heureux de présenter nos commentaires destinés à être publiés dans le *Rapport triennal 2023-25* de la SGDN.

Nous fournissons ces commentaires comme l'exigent du Conseil consultatif les articles 8 et 18 de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Le tout respectueusement présenté au nom des membres du Conseil consultatif,

A handwritten signature in black ink, reading "David Cameron". The signature is written in a cursive, flowing style.

M. David R. Cameron
Président du Conseil consultatif

CC : Conseil consultatif de la SGDN
M. Lance Fugate
Mme Monica Gattinger
M. Donald Obonsawin, vice-président

Table des matières

1. Introduction	107
1.1 Ce que ce rapport comprend	107
1.2 Exigences de la LDCN.....	107
1.3 Ce que fait le Conseil consultatif	108
1.4 Critères/principes d'évaluation.....	109
1.5 2023-25 : Trois années décisives	110
2. Activités du Conseil de 2023 à 2025	111
2.1 La période précédant la sélection du site et la période de sélection du site (2023 et 2024) : un jalon important	111
2.1.1 Réconciliation	111
2.1.2 Obtenir le consentement	112
2.1.3 Préparatifs en vue du processus réglementaire.....	113
2.1.4 Efforts accrus de sensibilisation et d'éducation du public ainsi que de dialogue.....	114
2.1.5 Accent mis sur la protection de l'eau	114
2.1.6 Planification du transport.....	115
2.1.7 La sûreté d'un point de vue social.....	115
2.1.8 Facteurs externes et mandat supplémentaire.....	115
2.1.9 Aspects techniques	116
2.2 La période postérieure à la sélection du site (2025) : vers la mise en œuvre.....	117
2.2.1 Poursuite du cheminement vers la réconciliation.....	117
2.2.2 Maintien du consentement et mobilisation sociale.....	117
2.2.3 Déclenchement du processus de décision réglementaire	118
2.2.4 Mise en œuvre du projet/vers la construction	118
2.2.5 Évolution organisationnelle de la SGDN	119
2.2.6 Prévisions budgétaires	119
3. <i>Plan de mise en œuvre 2026-30</i>	120
3.1 2026-30 : une nouvelle phase	120
3.2 Commentaires du Conseil	121
3.3 Dernière remarque.....	122

1. Introduction

1.1 Ce que ce rapport comprend

Ce rapport répond à l'exigence de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN)* en vertu de laquelle le Conseil consultatif doit commenter tous les trois ans le processus et les constatations de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN).

La section 1 fournit un aperçu du mandat du Conseil ainsi que de l'approche et du cadre que nous avons élaboré pour évaluer les travaux de la SGDN. La section 2 présente un résumé des activités menées par le Conseil au cours des trois dernières années et notre évaluation des travaux réalisés par la SGDN pendant cette période. La section 3 comprend des commentaires, des recommandations et des réflexions sur les plans adoptés par la SGDN pour les cinq prochaines années, tels qu'ils sont décrits dans son *Plan de mise en œuvre 2026-30*.

1.2 Exigences de la LDCN

La SGDN a été créée en 2002 par les producteurs canadiens d'énergie nucléaire pour élaborer et mettre en œuvre le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Ce mandat a été confié par le gouvernement du Canada en vertu de la LDCN.

Pour mettre en œuvre le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié, la SGDN suit une approche appelée Gestion adaptative progressive (GAP). La GAP est à la fois une méthode technique (la construction d'un dépôt géologique en profondeur dans une formation rocheuse propice afin de confiner et d'isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié) et une approche de gestion (prise de décision par étapes et adaptative, soutenue par la mobilisation publique et l'apprentissage continu).

Selon la LDCN, la gouvernance de la SGDN devait créer un Conseil consultatif indépendant et, par conséquent, le Conseil a été formé en 2002. Tous les trois ans, le Conseil fournit des commentaires sur les activités menées par la SGDN au cours des trois années précédentes, ainsi que sur le plan stratégique quinquennal et les prévisions budgétaires de l'organisation. Ces commentaires sur les travaux de la SGDN sont publiés dans les rapports triennaux de la SGDN; ils sont en même temps présentés au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Canada et rendus publics.

1.3 Ce que fait le Conseil consultatif

Le Conseil suit de près l'élaboration des plans et des activités de la SGDN et lui fournit des conseils et des avis à leur sujet. Nous nous réunissons généralement quatre fois par année. Le président du Conseil établit l'ordre du jour de ces réunions en collaboration avec le personnel de la SGDN. Au cours de nos réunions, des membres du personnel de la SGDN donnent des exposés sur les travaux de l'organisation et les membres du Conseil leur posent des questions, demandent des précisions, soulèvent des points, considèrent les travaux de la SGDN et formulent des conseils. Nous nous réunissons à huis clos à la fin de la plupart de nos réunions pour discuter entre nous en l'absence des dirigeants et du personnel de la SGDN. Le président du Conseil présente un rapport au Conseil d'administration de la SGDN pour assurer une transmission exhaustive de l'information. Les membres du Conseil consultatif et du Conseil d'administration de la SGDN se rencontrent chaque année pour échanger leurs points de vue respectifs et pour discuter d'une ou deux questions stratégiques en particulier.

Chaque année, le Conseil rédige une lettre à l'intention du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant les progrès réalisés par la SGDN dans la mise en œuvre du projet de la GAP. Cette lettre fait suite à la publication du rapport annuel de la SGDN.

La section « Conseil consultatif » du site Web de la SGDN présente les membres du Conseil et fournit les comptes rendus officiels des réunions du Conseil. Elle présente également des matrices de suivi annuelles, qui décrivent les mesures prises par la SGDN en réponse à nos recommandations.

Les précédents commentaires du Conseil consultatif ont été fournis dans les rapports triennaux suivants :

- Le Rapport d'étude final de la SGDN, *Choisir une voie pour l'avenir — L'avenir de la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada* (2005)
- Le Rapport triennal 2008 à 2010 de la SGDN, *Façonnons l'avenir ensemble* (2011)
- Le Rapport triennal 2011 à 2013 de la SGDN, *Apprendre davantage ensemble* (2014)
- Le Rapport triennal 2014 à 2016 de la SGDN, *Le progrès par la collaboration* (2017)
- Le Rapport triennal 2017 à 2019 de la SGDN, *Sur la voie de futurs partenariats* (2020)
- Le Rapport triennal 2020-22 de la SGDN, *Guidée par la science. Ancrée dans le savoir. Résolue à travailler en partenariat.* (2023)

Conseil consultatif — membres actuels

David R. Cameron (président)	2002-
Lance Fugate	2025-
Monica Gattinger	2018-
Donald Obonsawin (vice-président)	2002-

Conseil consultatif — anciens membres

Joseph Cavallancia	2015-24
Marlyn A. Cook	2008-15
Helen Cooper	2002-08
Wesley Cragg	2012-15
Gordon Cressy	2002-08
David Crombie (ancien président)	2002-17
Frederick Gilbert	2002-15
Rudyard Griffiths	2008-11
Sue Hartwig	2018-21
Dean Jacobs	2015-24
Diane M. Kelly	2015-24
Eva Ligeti	2002-17
Derek Lister	2002-22
Dougal McCreath	2008-24
Michel R. Rhéaume	2010-15
Daniel Rozon	2002-09
Stella Swanson	2020-24
Linda Thompson	2015-24

Invités

Au cours de la période de trois ans couverte par ce rapport, le Conseil a invité plusieurs personnes à nos réunions. Tom Isaacs, président du Groupe d'examen de la sélection d'un site, une entité externe, a été invité (en septembre 2023 et septembre 2024). Nous avons également accueilli Pat Beauchamp (mars 2023, mars 2024 et juin 2025) et Peter Wilton (juin 2024), de Hill+Knowlton Strategies.

Des représentants de Ressources naturelles Canada ont rencontré le Conseil consultatif en décembre 2023. Parmi eux figuraient Michael Vandergrift, sous-ministre, et Debbie Scharf, sous-ministre adjointe du secteur des systèmes énergétiques.

1.4 Critères/principes d'évaluation

En 2005, le Conseil a rédigé un énoncé — *La façon dont le Conseil consultatif de la Société de gestion des déchets nucléaires compte s'acquitter de son mandat* — qui a servi de base à notre évaluation du travail de la SGDN. Pour établir ces critères, le Conseil s'est basé sur le mandat et la mission de la SGDN et a accordé une attention particulière au Cadre éthique et social de l'organisation. Nos critères d'évaluation ont été modifiés au fil du temps en tenant compte de l'évolution des travaux de la SGDN.

Les critères/principes d'évaluation que nous avons utilisés pour évaluer les travaux menés par la SGDN de 2023 à 2025 sont les suivants :

- 1. Exhaustivité.** Les solutions de rechange raisonnables et les expériences d'autres organisations et pays sont-elles toutes évaluées de manière efficace et prises en compte par la SGDN? La SGDN planifie-t-elle de manière exhaustive tous les aspects du projet, y compris la sélection d'un site, le transport et le déménagement de son personnel vers la collectivité hôte? L'organisation évalue-t-elle de manière adéquate les conséquences que la venue d'un projet d'envergure aura pour la collectivité d'accueil? L'organisation évolue-t-elle et change-t-elle pour s'adapter aux besoins croissants et émergents du projet? La SGDN cerne-t-elle les risques posés par la sphère politique, les changements de politiques et de réglementation, ainsi que les risques juridiques associés à l'approbation du projet et à la construction des installations? Prend-elle les mesures qui s'imposent pour atténuer ces risques? L'organisation intègre-t-elle de manière appropriée le savoir autochtone? En plus de répondre à ces questions, nous avons été informés des connaissances acquises par la SGDN auprès du Groupe d'examen géoscientifique, du Conseil des aînés et des jeunes et du Forum municipal.
- 2. Équité et équilibre.** Le processus de sélection d'un site est-il mis en œuvre de manière juste et équilibrée relativement à l'objectif de démontrer de façon convaincante que les collectivités d'accueil du site choisi consentent au projet? La SGDN sollicite-t-elle l'avis d'un éventail adéquat de parties prenantes et prend-elle suffisamment en considération les divers points de vue qu'ils expriment? La SGDN donne-t-elle toute la considération voulue à l'équité et à l'équilibre dans son traitement des collectivités retranchées du processus de sélection d'un site, des collectivités situées le long des routes de transport et de son personnel, étant donné que l'organisation s'emploie actuellement à planifier les ressources humaines qui seront requises dans la collectivité hôte?
- 3. Intégrité.** La SGDN exerce-t-elle son mandat avec intégrité, honnêteté et constance? Dans ses efforts visant à établir des partenariats avec les collectivités, y compris avec les collectivités autochtones, la SGDN entreprend-elle respectueusement des délibérations sérieuses avec ces collectivités et les fait-elle participer au processus décisionnel?
- 4. Transparence et reddition de comptes.** La SGDN agit-elle toujours de manière transparente envers le public, les collectivités, les gouvernements et les parties prenantes et leur rend-elle suffisamment des comptes? Les décisions et les activités sont-elles clairement communiquées? La SGDN fait-elle suffisamment participer les collectivités à la détermination des questions de sûreté qui sont importantes sur le plan sociétal?

- 5. Capacité d'analyse technique et sociétale.** La SGDN dispose-t-elle des ressources humaines nécessaires pour traiter les aspects techniques et scientifiques de la caractérisation d'un site, de la conception du dépôt et de l'évaluation de la sûreté? De même, la SGDN dispose-t-elle des ressources humaines nécessaires pour assurer une compréhension exacte des dimensions sociétales et autochtones du processus de sélection d'un site, ainsi que pour choisir et évaluer les corridors de transport de rechange? La SGDN prend-elle les dispositions nécessaires pour renforcer les capacités des collectivités qui participent encore au processus de sélection d'un site et faire en sorte que des mesures appropriées de rétention, de développement et de recrutement soient adoptées et qu'un effectif suffisant de travailleurs hautement spécialisés soit disponible sur le site, une fois celui-ci choisi?
- 6. Capacité financière.** La formule de financement reflète-t-elle adéquatement les coûts engendrés par l'utilisation de la méthode de la GAP pour assurer la gestion des déchets de combustible nucléaire canadiens? Les estimations des coûts sont-elles mises à jour et les contributions financières sont-elles ajustées en fonction de ces estimations?
- 7. Culture d'apprentissage.** La SGDN est-elle à l'affût des nouvelles idées et perspectives et adapte-t-elle efficacement ses plans en tenant compte de ce qu'elle apprend dans les domaines des sciences, de la technologie, du savoir autochtone, de l'histoire, de l'éthique, de la sociologie et de la culture? Les nouvelles connaissances sont-elles assimilées par son propre personnel, adéquatement échangées avec les organisations partenaires et adéquatement prises en compte dans tous les aspects de son travail et de ses activités?

Dans les sections 2 et 3 plus loin, nous fournissons notre évaluation de la mesure dans laquelle la SGDN remplit effectivement son mandat à la lumière de ces critères/principes. À mesure que les objectifs de l'organisation évolueront après la sélection du site, le cadre que nous utilisons pour analyser ses activités et ses plans stratégiques évoluera également.

1.5 2023-25 : Trois années décisives

À la fin novembre 2024, soit aux deux tiers de la période de trois ans évaluée, la SGDN a franchi une étape cruciale et sans précédent au Canada. Au terme d'un processus pluriannuel mené à l'initiative des collectivités et fondé sur le consentement, l'organisation a sélectionné un site optimal pour le premier dépôt géologique en profondeur du Canada — un dépôt destiné à la gestion du combustible nucléaire irradié. Après la signature d'accords d'accueil du dépôt entre la SGDN et les collectivités de la Wabigoon Lake Ojibway Nation et du canton d'Ignace, ce jalon historique a été atteint.

Tout au long du processus, le Conseil consultatif a régulièrement rendu des comptes au gouvernement du Canada et fourni des commentaires, des avis et des conseils indépendants à la SGDN afin d'assurer que ses processus restent ouverts, transparents, rigoureux et solides.

À partir de 2025, la SGDN a amorcé une phase qualitativement différente de ses activités — passant de la sélection d'un site pour le projet de la GAP parmi les 22 collectivités qui avaient manifesté l'intérêt à en apprendre davantage sur le projet, à la mise en œuvre du projet sur un site unique connu. Ce « tournant » dans le processus de sélection d'un site a marqué un changement majeur pour l'organisation de la SGDN et ses activités, et a conduit à la reconstitution du Conseil consultatif, qui est désormais un groupe plus restreint qui comprendra des représentants des collectivités hôtes.

Le présent rapport, préparé au cours de la troisième année de la période visée, a été rédigé par le Conseil restreint.

2. Activités du Conseil de 2023 à 2025

Au cours de la période de trois ans visée par ce rapport, le Conseil consultatif a continué de suivre de près les plans et les activités de la SGDN se rapportant à la gestion du combustible nucléaire irradié, et de fournir régulièrement des conseils et des avis à leur sujet.

Comme la sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien de combustible nucléaire irradié à la fin de 2024 constituait une étape importante pour la SGDN, nous avons divisé nos commentaires en deux sections :

- 2.1 la période précédant la sélection du site et la période de sélection du site (2023 et 2024)
- 2.2 la période postérieure à la sélection du site (2025)

2.1 La période précédant la sélection du site et la période de sélection du site (2023 et 2024) : un jalon important

Au cours de ces deux années, au moment où la SGDN se dirigeait vers la plus importante étape de ses travaux jusqu'alors, à savoir la sélection d'un site approprié, le Conseil était composé d'un président, d'un vice-président et de sept membres qui, collectivement, contribuaient à son travail par leur expertise respective liée aux aspects techniques, sociaux, municipaux, du savoir autochtone, des affaires, des politiques publiques et de la réglementation de la gestion des déchets nucléaires.

Nos activités comprenaient la participation aux travaux d'autres groupes consultatifs de la SGDN. Nous avons eu un représentant principal au sein du Forum municipal et du Conseil des aînés et des jeunes, et un représentant substitut pour les deux groupes. Ces représentants ont régulièrement fourni des rapports verbaux et des mises à jour au Conseil sur les activités de ces groupes.

Comme la section 1 le mentionne, la fin de cette période de deux ans a été marquée par une réalisation historique de la SGDN : la sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien de combustible nucléaire irradié. La Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace ont accepté d'avancer à la phase de décision réglementaire aux côtés de la SGDN. Alors que le processus de sélection d'un site touchait à sa fin, le Conseil a concentré son attention sur les sujets décrits ci-dessous. Nous les avons considérés comme des priorités particulières à ces deux années, mais il est essentiel de noter qu'ils resteront des questions importantes au-delà de 2024.

2.1.1 Réconciliation

Nous relevons que la SGDN progresse vers la réconciliation le long d'un chemin continu d'apprentissage. La réconciliation a été définie par la [Commission de vérité et réconciliation du Canada](#) comme un processus continu qui vise à établir et à maintenir des relations respectueuses avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Conformément à son engagement de promouvoir la réconciliation, la SGDN reconnaît les injustices historiques et actuelles subies par les collectivités autochtones et la nécessité de créer un avenir meilleur en relevant aujourd'hui les défis soulevés par ces injustices.

En 2019, dans le cadre d'une cérémonie autochtone, la SGDN a publié sa [Politique sur la réconciliation](#), élaborée avec l'aide de son Conseil des aînés et des jeunes. Dans cette politique, la SGDN a établi comment elle travaillerait en partenariat avec les collectivités autochtones à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien.

Au fil des ans, le Conseil a souvent félicité la SGDN pour son engagement à favoriser la réconciliation et pour ses efforts visant à créer et à maintenir des relations respectueuses avec les peuples autochtones.

En 2023 et 2024, nous avons vu la SGDN continuer à mener des activités importantes de mobilisation et nous avons exhorté l'organisation à maintenir son engagement à dialoguer de manière approfondie avec les collectivités autochtones, tant celles qui étaient susceptibles d'être des collectivités hôtes que les collectivités voisines, afin de bien comprendre leurs opinions et leurs points de vue. Nous avons souligné l'importance de reconnaître, dans chaque région, les titulaires de droits, qu'il s'agisse des membres individuels des peuples autochtones, de nations ou d'organisations.

Nous avons pris bonne note de la *Déclaration des gardiens du territoire* rédigée par le Conseil des aînés et des jeunes.

Sur un plan plus large, nous avons demandé à la SGDN quelles mesures étaient prises par le secteur nucléaire pour échanger avec les collectivités autochtones. Nous avons entendu que la SGDN finance un programme d'ambassadeurs, dans le cadre duquel l'Association nucléaire canadienne s'associe à des chefs autochtones pour échanger des connaissances. Nous avons aussi été informés que l'Assemblée des Premières Nations avait tenu quatre séances régionales de dialogue concernant certaines questions nucléaires et que la SGDN avait participé à trois de ces séances.

2.1.2 Obtenir le consentement

L'une de nos activités en 2023 et 2024 consistait à évaluer dans quelle mesure la SGDN avait suivi nos précédentes recommandations. Dans notre dernier rapport triennal (2020-22), présenté environ 20 mois avant la fin du processus de sélection d'un site, nous avons relevé, parmi plusieurs impératifs stratégiques nécessitant une attention particulière, deux qui se rapportaient directement à la sélection du site : obtenir un consentement et faire en sorte que l'organisation renforce la confiance des collectivités hôtes potentielles toujours à l'étude.

Le fait que deux collectivités aient signé des accords d'accueil du dépôt avec la SGDN et se soient engagées à passer à la phase réglementaire témoigne de la réussite du processus de sélection d'un site et du respect de ces impératifs. Nous félicitons l'organisation et les collectivités d'avoir franchi cette étape véritablement inédite.

Continuer à renforcer la confiance et à maintenir le consentement des collectivités hôtes reste une priorité. La nature des relations de la SGDN a changé. Il y a deux collectivités hôtes qui sont désormais passées à la phase réglementaire et de nombreuses collectivités voisines dont l'intérêt pour le projet sera amplifié. Deux autres collectivités ont participé au processus de sélection d'un site pendant de nombreuses années, mais n'avanceront pas à la prochaine phase du processus, à savoir la municipalité de South Bruce et la Saugeen Ojibway Nation. Il est important que leurs efforts soient reconnus.

La SGDN devra continuer à respecter les principes énoncés dans son *Cadre éthique et social*, sa *Politique sur la réconciliation* et sa *Politique sur le savoir autochtone*. Jusqu'à maintenant, elle a fait un travail exemplaire à cet égard. Nous notons que l'organisation est en train de réviser son Cadre éthique et social, et nous sommes impatients d'examiner le document avant qu'il ne soit officialisé. Comme le prévoit la LDCN, le Conseil continue d'analyser et de commenter les effets socioéconomiques importants que peuvent avoir les activités de la SGDN sur le mode de vie des collectivités ou sur leurs aspirations sociales, culturelles ou économiques, ainsi que les résultats de ses consultations publiques.

2.1.3 Préparatifs en vue du processus réglementaire

Au cours de cette période, la SGDN s'est concentrée davantage sur les préparatifs nécessaires pour entreprendre le processus réglementaire. Le Conseil a discuté régulièrement avec l'organisation de la complexité de ce processus et des incertitudes qui y sont associées. L'autorisation du projet est la responsabilité de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) en vertu de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#). Au cours de la période 2023-24, il était prévu que la responsabilité de la réalisation de l'évaluation d'impact allait incomber à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), conformément à la [Loi sur l'évaluation d'impact](#). La surveillance régulière de la SGDN pour garantir la conformité de ses travaux avec la LDCN est assurée par Ressources naturelles Canada.

Depuis plusieurs années, le Conseil soulève des préoccupations quant à la cohérence et à la clarté des politiques gouvernementales et des exigences réglementaires relatives au projet de la Gestion adaptative progressive (GAP), en particulier au sein de l'AEIC.

On nous a dit que la SGDN s'efforçait activement de renforcer ses relations avec les organismes de réglementation. En 2023, nous avons reçu un résumé d'une réunion entre la SGDN, la CCSN, l'AEIC et Ressources naturelles Canada, au cours de laquelle la nature unique du projet de la GAP avait été abordée dans le but d'harmoniser et de clarifier les processus réglementaires.

Nous avons été intéressés d'apprendre en 2024 que l'AEIC avait conclu un protocole d'entente avec la SGDN afin de définir les modalités de leur collaboration, y compris un calendrier général des travaux. Le Conseil a discuté avec la SGDN de la façon dont des lignes directrices individualisées seront adaptées au projet de la GAP.

Parallèlement au processus de décision réglementaire, la SGDN s'est engagée à respecter un Processus d'évaluation et d'approbation réglementaires dirigé par les Autochtones. Ce processus réglementaire souverain sera élaboré et mis en œuvre par la Wabigoon Lake Ojibway Nation. Nous félicitons la SGDN et la Wabigoon Lake Ojibway Nation d'avoir conclu cet accord important.

Le Conseil a souligné à la SGDN l'importance de suivre les progrès réalisés relativement aux approches novatrices en matière de processus de décision réglementaire associés à d'autres projets, y compris ceux mis en œuvre en Colombie-Britannique, qui pourraient servir de modèles pour harmoniser le processus de l'évaluation d'impact avec les évaluations menées par les Autochtones.

Le Conseil consultatif a également discuté avec la SGDN de la participation de Santé Canada aux évaluations sur la santé humaine qui seront réalisées dans le cadre du processus de décision réglementaire.

2.1.4 Efforts accrus de sensibilisation et d'éducation du public ainsi que de dialogue

Le Conseil surveille de près la manière dont la SGDN interagit et communique avec les nombreuses parties prenantes qui s'intéressent au projet, l'appuient ou s'y opposent, dans le but d'accroître la visibilité du projet, d'aider le public à le comprendre et de susciter un dialogue. Le public cible est large et comprend les ONG et les organisations de la société civile au Canada et à l'étranger, les gouvernements provinciaux et municipaux au-delà des collectivités hôtes, les acteurs internationaux, les dirigeants d'autres parties du secteur nucléaire et de l'énergie en général, ainsi que le grand public.

Avant la sélection du site, le Conseil a souligné l'importance d'élaborer un plan de communication exhaustif et solide comprenant une stratégie relative aux médias traditionnels et sociaux et favorisant une visibilité accrue par le biais de conférences, qui serait prête à être mise en œuvre au moment de l'annonce du choix du site. On s'attendait à ce que l'annonce suscite davantage d'attention et, sans aucun doute, une opposition accrue au projet.

La SGDN a mis en œuvre une stratégie globale visant à sensibiliser davantage le public et à élargir ses efforts de mobilisation en utilisant des pratiques exemplaires généralement acceptées. Le Conseil a recommandé à la SGDN de s'assurer qu'elle disposait des ressources appropriées (par exemple, de l'effectif nécessaire) pour répondre aux besoins croissants en matière de communication, de mobilisation et de relations.

Un plan de communication complet a été finalisé pour la période postérieure à la sélection du site et communiqué au Conseil. Ce plan comprenait des activités de visibilité pour les semaines et les mois suivant immédiatement la décision relative au choix du site.

De plus, la SGDN a régulièrement tenu le Conseil au courant du large éventail d'activités menées pour approcher les élus, les organisations non gouvernementales, l'industrie nucléaire, les organisations régies par traité et le grand public, afin d'évaluer les perceptions, de sensibiliser, de favoriser le dialogue, de dissiper les fausses informations et d'évaluer les risques.

2.1.5 Accent mis sur la protection de l'eau

On ne saurait trop insister sur l'importance de protéger l'eau et les cours d'eau pendant toute la durée de vie du dépôt. Nous avons noté que la SGDN a écouté les collectivités et qu'elle s'est engagée à définir et à communiquer son plan de protection de l'eau.

Nous avons été tenus au courant lorsque l'organisation a convoqué un groupe de travail interne sur l'eau et a collaboré avec des détenteurs du savoir autochtone, le Conseil des aînés et des jeunes, ainsi que des scientifiques, afin de formuler ensemble des messages sur la protection de l'eau.

Le Conseil a examiné régulièrement ces travaux et a fourni ses avis sur la préparation d'une Déclaration sur l'eau, publiée en 2023, et subséquemment de vidéos sur l'eau devant être diffusées auprès des peuples et des collectivités autochtones et non autochtones. Ces exemples illustrent clairement l'attention que porte l'organisation aux préoccupations des collectivités et à l'application de sa *Politique sur la réconciliation*. Les informations sur la protection de l'eau continueront d'être un aspect essentiel du projet de la GAP.

2.1.6 Planification du transport

Au cours de ces deux années, la SGDN s'est préparée à appliquer son cadre et ses principes généraux de planification du transport à la question du transport du combustible nucléaire irradié vers le site sélectionné. Nous avons demandé des précisions sur les travaux de la SGDN se rapportant aux itinéraires de transport, aux coûts, aux facteurs de sûreté et à la définition de l'entreposage provisoire.

Nous avons fortement appuyé les efforts déployés par la SGDN pour écouter les préoccupations des personnes vivant le long des possibles corridors de transport et nous avons été heureux de recevoir des mises à jour sur le travail mené par l'organisation auprès des municipalités, des associations municipales, des premiers intervenants, des collectivités autochtones, des organisations autochtones et du public.

Dans un contexte plus large, la SGDN a tenu le Conseil au courant des développements survenus aux États-Unis concernant les plans de transport du combustible nucléaire irradié dans ce pays et de l'état d'avancement de leur processus de sélection d'un site fondé sur le consentement.

2.1.7 La sûreté d'un point de vue social

Protéger les gens et l'environnement est le premier et le plus important objectif du projet. Les rapports *Confiance dans la sûreté* de la SGDN, publiés en 2022, révisés en 2024 et communiqués au Conseil, ont fourni un résumé des données démontrant qu'un dépôt géologique en profondeur pourrait être construit en toute sûreté sur chacun des sites alors à l'étude. Il s'agissait de rapports techniques.

Des travaux réalisés antérieurement dans le domaine des déchets nucléaires avaient montré que, pour qu'un projet soit approuvé par les autorités réglementaires, sa sûreté devait être démontrée non seulement par des analyses techniques de sûreté, mais aussi d'un point de vue social. Par conséquent, le Conseil soutient depuis longtemps qu'il est essentiel que la SGDN travaille en étroite collaboration avec toutes les collectivités concernées afin d'identifier et de bien traiter les enjeux liés à la sûreté du point de vue social. Cela suppose d'écouter, de comprendre et de répondre aux préoccupations des gens relatives à la sûreté.

Le Conseil a constaté avec satisfaction que la SGDN avait élaboré un certain nombre d'initiatives sur la sûreté d'un point de vue social et avait rendu compte régulièrement des progrès réalisés sur cette question.

2.1.8 Facteurs externes et mandat supplémentaire

Nous avons discuté avec la SGDN des facteurs externes susceptibles d'avoir une incidence sur son travail, notamment les avancées dans le domaine du retraitement du combustible irradié, les progrès réalisés dans la gestion du combustible irradié et les technologies émergentes.

Nous avons été informés du mandat supplémentaire confié à la SGDN. En 2020, le ministre des Ressources naturelles du Canada de l'époque avait chargé l'organisation d'élaborer une Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs. L'une des recommandations de la stratégie intégrée a été que les déchets radioactifs canadiens de moyenne activité et de haute activité autres que le combustible soient stockés dans un dépôt géologique en profondeur (appelé ci-après le « second dépôt »), dont la construction et la mise en œuvre seraient assurées par la SGDN. Cela a eu pour effet d'augmenter considérablement la charge de travail de la SGDN.

En plus des déchets radioactifs de moyenne activité et de haute activité autres que le combustible, il pourrait y avoir à long terme le combustible nucléaire irradié provenant d'éventuels nouveaux projets d'énergie nucléaire à gérer. L'énergie nucléaire a été identifiée par le gouvernement canadien comme un élément important de la stratégie climatique du pays, et l'industrie explore actuellement les possibilités qu'offrent les technologies nucléaires émergentes telles que les petits réacteurs modulaires et les réacteurs avancés, tout en mettant en œuvre des plans visant à prolonger la durée de vie des centrales nucléaires existantes.

La SGDN a publié une proposition de processus de sélection d'un site pour le second projet de dépôt, qui pourrait accueillir les déchets de moyenne activité (existants et futurs), les déchets de haute activité autres que le combustible (existants et futurs), ainsi que le combustible nucléaire irradié provenant de futurs projets d'énergie nucléaire.

La LDCN (2002) exigeait la création d'un Conseil consultatif pour le dépôt géologique en profondeur de la GAP. Cette loi avait été adoptée avant que la SGDN se voie confier la responsabilité de la mise en œuvre d'un second dépôt géologique en profondeur. À ce titre, le Conseil n'a pas pour mandat de donner des conseils sur ce second dépôt géologique en profondeur. Nous avons discuté avec la SGDN de l'importance de communiquer clairement la portée du premier dépôt et l'incidence que son nouveau mandat pourrait avoir sur le projet de la GAP.

2.1.9 Aspects techniques

La SGDN a régulièrement fourni au Conseil des mises à jour sur les aspects techniques du projet de la GAP. Les informations communiquées ont notamment porté sur les études géologiques menées sur le terrain, les évaluations environnementales et de sûreté, la conception des éléments techniques et les plans d'exploitation et de fermeture du dépôt.

Nous avons également reçu des mises à jour sur les essais de charge glaciaire réalisés pour comprendre l'impact qu'auraient probablement de futurs glaciers sur la géologie du site, ainsi que sur la conception de l'Usine d'emballage du combustible irradié, une installation en surface destinée à recevoir, inspecter et remballer les grappes de combustible nucléaire irradié avant leur transfert vers les unités de stockage souterraines du dépôt.

Nous avons reçu l'assurance que des examens sont effectués par des experts tiers à chaque étape décisionnelle importante, notamment dans le domaine géoscientifique par le Groupe d'examen géoscientifique; dans le domaine environnemental par le Groupe d'examen environnemental; et dans le domaine de l'évaluation de la sûreté par le nouveau Groupe d'examen des évaluations de la sûreté, dont les travaux porteront sur le processus d'autorisation.

Nous avons exprimé un intérêt pour la façon dont la SGDN communique ses informations et apprend d'experts indépendants sur la sûreté liée au transport et au stockage des conteneurs.

2.2 La période postérieure à la sélection du site (2025) : vers la mise en œuvre

Après la signature des accords d'accueil du dépôt avec la Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace en 2024, le travail de la SGDN s'est radicalement transformé.

En 2025, l'organisation a tourné son attention vers le respect des exigences réglementaires, la réalisation d'une caractérisation détaillée du site, la planification de la construction d'un Centre d'expertise sur le site, la préparation de la construction du dépôt géologique en profondeur, le déménagement de ses opérations vers la région hôte et la collaboration étroite avec les collectivités hôtes.

Parallèlement, le Conseil consultatif a été reconstitué en un groupe plus restreint, qui comprendra des représentants des collectivités hôtes. Le Conseil a fourni des commentaires, des observations et des conseils indépendants à la SGDN, en mettant particulièrement l'accent sur les sujets abordés ci-dessous, qui continueront tous d'être importants.

2.2.1 Poursuite du cheminement vers la réconciliation

Le Conseil estime que depuis sa création, la SGDN a établi une norme de référence dans ce domaine en veillant à ce que la réconciliation soit au cœur de toutes ses activités. Comme nous l'avons mentionné à la section 2.1.1, la réconciliation a été définie par la Commission de vérité et réconciliation du Canada comme un processus continu qui vise à établir et à maintenir des relations respectueuses avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

En 2025, nous avons avisé qu'il serait essentiel de continuer d'intégrer la réconciliation non seulement dans la structure de la SGDN, mais aussi dans tous les aspects de la réalisation du projet. Cela exigera des engagements supplémentaires à mesure que les rôles de l'organisation évolueront.

2.2.2 Maintien du consentement et mobilisation sociale

Au fil des années, nous avons félicité la SGDN d'avoir établi et maintenu des relations de confiance avec les résidents des municipalités, des collectivités autochtones et des collectivités voisines avec lesquelles elle travaille. Cela a été un élément essentiel du succès global du projet de la GAP. Une fois le site sélectionné, nous avons fortement recommandé à la SGDN de poursuivre ses activités de mobilisation sociale auprès des collectivités hôtes afin que se maintienne leur consentement au projet. Nous avons souligné qu'il était également d'une importance capitale que se poursuivent les échanges avec les collectivités voisines et celles situées le long des corridors de transport.

Dans notre dernier rapport triennal (2020-22), l'un des impératifs stratégiques que nous avons soulignés à l'attention de la SGDN avait été d'engager un dialogue avec les parties intéressées au-delà des collectivités hôtes potentielles. « Dès qu'un site sera annoncé en 2024 », avons-nous écrit, « de nombreux regards nouveaux se porteront sur le projet, tant au niveau national qu'international. Des parties intéressées multiples et diverses surgiront dans les mois subséquents, des ONG/organisations de la société civile au Canada et à l'étranger, aux gouvernements provinciaux et municipaux au-delà des collectivités hôtes, aux acteurs internationaux et au public. Beaucoup voudront en savoir plus sur le projet. D'autres s'y opposeront ou le critiqueront. »

Nous estimons que l'organisation a toujours fait un travail exemplaire en ce qui a trait à l'établissement de relations et à l'élaboration de stratégies efficaces de mobilisation et de communication relatives aux collectivités hôtes et au-delà, et nous soulignons que, maintenant que la SGDN entame le processus de mise en œuvre des accords d'accueil du dépôt, ces efforts seront toujours aussi importants.

En 2025, nous avons demandé un compte rendu sur le retrait par la SGDN des deux dernières collectivités qui avaient participé au processus de sélection d'un site, soit la municipalité de South Bruce et le territoire de la Saugeen Ojibway Nation. Nous avons alors été satisfaits du respect des engagements que la SGDN avait pris envers ces collectivités.

2.2.3 Déclenchement du processus de décision réglementaire

En 2025, la SGDN s'est davantage concentrée sur les préparatifs en vue du déclenchement du processus réglementaire. Il s'agit d'un travail difficile, puisque les voies d'autorisation réglementaire pour un dépôt de déchets nucléaires ne sont pas bien définies et parce que tous les acteurs, y compris la SGDN, les collectivités et les organismes de réglementation, évoluent en terrain inconnu. Aucun dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié n'a jamais été construit au Canada.

En décembre 2025, la SGDN a informé le Conseil qu'elle avait achevé et soumis à l'AEIC la Description initiale du projet (DIP) pour le premier dépôt, une étape cruciale du processus réglementaire. La DIP définit le projet et décrit les plans de collaboration avec les collectivités touchées. Toutefois, au moment de la rédaction du présent rapport, des incertitudes subsistaient toujours quant au déroulement du processus réglementaire.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le projet de la SGDN sera également soumis à l'examen du Processus d'évaluation et d'approbation réglementaires de la Wabigoon Lake Ojibway Nation. Ce processus évaluera le projet en fonction des valeurs des Anishinaabe de la Wabigoon Lake Ojibway Nation.

2.2.4 Mise en œuvre du projet/vers la construction

En 2025, le Conseil a pris connaissance des plans élaborés par la SGDN pour la construction du dépôt géologique en profondeur, qui aura lieu une fois que les exigences réglementaires auront été satisfaites et les autorisations nécessaires obtenues. Nous avons demandé à en savoir plus sur la création d'un Modèle de convention de collaboration, en vertu duquel cinq entreprises privées s'associeront à la SGDN. Ces entreprises fourniront des services de conception et d'ingénierie des infrastructures des installations, de planification de la construction, de conception et de construction des espaces souterrains, de conseil en matière de gestion nucléaire et de conception des systèmes et des installations nucléaires.

Nous avons exhorté la SGDN à veiller à ce que tous les éléments de ce partenariat reflètent l'esprit d'ouverture, d'équité et de considération qui ont toujours caractérisé le travail de l'organisation, tout en respectant les valeurs, le Cadre éthique et social, la *Politique sur la réconciliation* et la *Politique sur le savoir autochtone* de l'organisation qui ont guidé ses activités jusqu'à présent.

2.2.5 Évolution organisationnelle de la SGDN

Le Conseil a pris note que l'ampleur du défi qui attend la SGDN, qui devra gérer la transformation de son programme de travail tout en apportant des changements importants au sein même de son organisation.

En 2025, la SGDN est passée d'une organisation chargée de la sélection d'un site à une organisation responsable d'activités plus diversifiées. Ces activités comprennent l'avancement dans le processus complexe de décision réglementaire, la collaboration avec les collectivités pour faire en sorte qu'elles soient prêtes pour la réalisation d'un projet d'envergure, la mise en œuvre d'activités d'approvisionnement et de gestion de la chaîne d'approvisionnement en vue de la construction, la planification du transport sûr et la poursuite de la mobilisation pour un second projet de dépôt, le tout en planifiant le déménagement des activités vers le site du dépôt géologique en profondeur situé près des collectivités hôtes de la Wabigoon Lake Ojibway Nation et du canton d'Ignace.

Veiller à ce que l'organisation dispose du personnel qualifié et compétent dont elle a besoin pour mener à bien ces activités tout en se mobilisant pour déménager vers le nouvel emplacement mettra la SGDN à rude épreuve. Elle devra suivre de près l'évolution de la situation et être prête à mettre en place des mesures d'atténuation si nécessaire.

2.2.6 Prévisions budgétaires

L'une des obligations du Conseil consultatif, en vertu de la LDCN, consiste à formuler des commentaires sur le plan stratégique adopté par la SGDN pour les cinq prochaines années et sur les prévisions budgétaires liées à la mise en œuvre de ce plan.

En 2025, le Conseil a reçu une copie du *Plan de mise en œuvre 2026-30* de la SGDN et a assisté à une présentation générale des prévisions budgétaires quinquennales de l'organisation. Sur la base des informations qui nous ont été fournies, nous considérons que le plan stratégique et les prévisions budgétaires associées constituent des projections raisonnables des travaux de la SGDN pour les prochaines années.

De plus amples informations sur le contexte financier dans lequel les prévisions budgétaires ont été établies ne seront disponibles qu'après la finalisation du présent rapport triennal. La SGDN produit tous les cinq ans des estimations du coût du cycle de vie, qui expliquent en détail les coûts prévus du projet, du début jusqu'à sa fin (environ 175 ans). La dernière estimation a été réalisée en 2021, et la prochaine est en cours d'élaboration.

3. Plan de mise en œuvre 2026-30

3.1 2026-30 : une nouvelle phase

Les cinq prochaines années seront cruciales pour la SGDN et le projet de la Gestion adaptative progressive (GAP).

Maintenant que le site optimal pour le premier dépôt géologique en profondeur du Canada a été sélectionné et que les accords d'accueil du dépôt ont été signés par la Wabigoon Lake Ojibway Nation et le canton d'Ignace, le premier objectif de la SGDN — construire un dépôt géologique en profondeur qui permettra de stocker en toute sûreté le combustible nucléaire irradié du pays — est beaucoup plus proche d'être atteint.

D'ici 2030 — date du prochain grand tournant — le projet de la GAP, selon le calendrier estimé par la SGDN, sera un projet entièrement chiffré et approuvé, doté d'un permis initial pour la préparation de la construction. Réaliser ce programme en cinq ans sera une tâche ardue. Compte tenu du coût de cycle de vie supérieur à 26 milliards \$ (estimation de 2021), de son envergure équivalente à celle de certains grands mégaprojets au pays et de sa durée estimée à 175 ans, le projet de la GAP constitue l'un des projets d'infrastructure les plus importants, les plus complexes et les plus longs de l'histoire du Canada.

En plus de la construction du dépôt géologique en profondeur pour la GAP, la SGDN définit trois autres objectifs majeurs dans son *Plan de mise en œuvre 2026-30*, à savoir : être un chef de file mondial dans la mise en œuvre des dépôts géologiques en profondeur, instaurer un modèle d'affaires durable à long terme et être prête pour l'expansion nucléaire au Canada.

Afin d'atteindre ces objectifs, la SGDN est en train de se transformer d'une organisation principalement axée sur la mobilisation à une organisation opérationnelle multi-activités.

Nous avons examiné les quatre piliers qui, selon la SGDN, guideront les travaux à venir.

Le premier consiste à **progresser dans le processus de décision réglementaire**. D'ici 2028, la SGDN vise à avoir terminé les études intégrées d'évaluation d'impact et la préparation de la documentation requise, qui décrit comment elle protégera l'environnement et la santé humaine, comme le prescrit la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Elle continuera de solliciter les conseils des collectivités autochtones et de collaborer avec la Wabigoon Lake Ojibway Nation tout au long du Processus d'évaluation et d'approbation réglementaires.

Le deuxième volet est la **caractérisation du site et la planification du transport**. Ce volet englobe la planification et la réalisation de recherches techniques telles que des études sur les eaux de surface et souterraines du site, sur les habitats aquatiques et terrestres du site et à proximité, et sur la géologie du site. Dans le domaine du transport, les activités consisteront notamment à entretenir un dialogue avec les municipalités, les peuples autochtones, les premiers intervenants et les personnes et groupes intéressés par le transport, ainsi qu'à mettre à jour les évaluations de la conception du système et des équipements de transport ainsi que de la logistique, des itinéraires, des doses radiologiques, de la sécurité et de la gestion des urgences se rapportant au transport.

Le troisième volet englobe la **conception, la construction et la transition vers le site**. Cela comprend la finalisation de l'estimation actualisée du coût du cycle de vie du premier dépôt, l'intégration de l'équipe de la SGDN à l'équipe du Modèle de convention de collaboration (MCC), la collaboration avec l'équipe du MCC pour l'achèvement de la conception préliminaire et détaillée des premières activités liées à l'obtention du Permis de préparation de l'emplacement, la construction et l'ouverture d'un Centre d'expertise (en 2028), la poursuite du déménagement graduel du personnel de la SGDN vers la région hôte et l'intégration des commentaires des collectivités hôtes, des organismes de réglementation, des titulaires de droits et d'autres membres du public.

Le quatrième volet est la **planification d'un second dépôt**. Ce volet englobe la planification de la manière dont la SGDN gèrera les déchets de moyenne activité, les déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement le combustible irradié provenant des nouveaux réacteurs nucléaires construits dans le cadre d'une expansion du parc nucléaire canadien. (Comme nous l'avons mentionné plus haut, le Conseil n'a pas pour mandat de conseiller la SGDN sur la façon dont elle gère les déchets de moyenne activité et de haute activité autres que le combustible.)

3.2 Commentaires du Conseil

Au cours des cinq prochaines années, la SGDN devra accomplir une plus grande multiplicité de tâches qu'au cours des périodes précédentes; l'approche stratégique adoptée par l'organisation pour mener à bien ses activités, telle qu'elle est décrite dans son *Plan de mise en œuvre 2026-30*, semble bien fondée.

Nous soulignons toutefois qu'il sera essentiel, tout au long de cette période active, de continuer à appliquer les valeurs et les principes qui ont si bien servi l'organisation jusqu'à présent. Deux des principes fondamentaux de la GAP qui ont permis à la SGDN de se rendre avec succès jusqu'au stade actuel sont « la latitude dans la cadence et dans les modalités de mise en œuvre », et « la prise de décision progressive et adaptative ». Le respect rigoureux de ces deux principes sera essentiel au succès de l'organisation au cours des cinq prochaines années.

Il est d'une importance capitale de créer un climat favorisant la confiance, le consentement, la sûreté et la réconciliation, pendant que l'organisation continuera de mener à bien les divers volets de ses travaux. Même si la sélection du site est maintenant chose du passé, la SGDN ne peut pas perdre de vue ces éléments clés ni leur accorder moins d'importance. Ils doivent rester au cœur de la façon dont l'organisation travaille avec les collectivités, ses partenaires et le public au cours des cinq prochaines années.

Nous considérons la confiance comme une ressource précieuse, qui se développe selon son propre calendrier. Nous considérons que le consentement des collectivités est une chose vivante, qui doit être gagnée chaque jour. Nous considérons la sûreté comme un aspect essentiel des travaux de la SGDN, qui doit être définis dans une perspective sociale large. Nous considérons la réconciliation comme un pilier nécessaire à tous les aspects de la planification des activités de l'organisation et de la construction des installations, y compris le travail qui doit être réalisé par des acteurs externes. Ces priorités sont ancrées dans les principes éthiques et sociaux de respect, de justice et d'équité qui définissent la GAP.

Le Conseil estime que la SGDN a toujours agi de manière responsable en établissant des relations respectueuses avec les collectivités avec lesquelles elle travaille, qu'il s'agisse des collectivités autochtones ou des municipalités participantes. Nous sommes conscients de l'ampleur du défi à relever pour maintenir la confiance des collectivités alors que la SGDN accueillera de nouveaux partenaires à la table pour mettre en œuvre les éléments d'ingénierie et de construction du premier projet de dépôt géologique en profondeur.

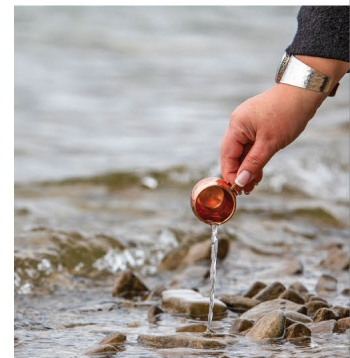
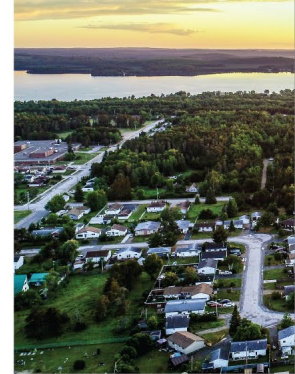
Dans un contexte de changement, de mouvement et d'expansion, il est impératif que toutes les parties concernées respectent les valeurs et les principes qui ont si bien servi la SGDN jusqu'à présent.

3.3 Dernière remarque

Pendant plusieurs années, nous avons encouragé le gouvernement du Canada à démontrer son engagement continu et indéfectible envers la GAP et le travail de la SGDN, et nous sommes heureux de voir que le gouvernement affiche clairement son soutien au projet. Il sera essentiel de continuer de soutenir ce projet, qui fera l'objet de l'attention croissante du public.

Du fait de sa complexité politique, technique et sociale, la GAP est unique en son genre; rien ne s'y compare. La SGDN a mené avec brio ce projet d'envergure nationale, souvent controversé, jusqu'au stade actuel de son développement; de nombreux aspects financiers, techniques, sociaux et liés au choix du site sont désormais en place. Beaucoup a été accompli. Le Canada a progressé bien au-delà du point où les précédentes tentatives de gestion du combustible nucléaire irradié du pays, qui s'étaient étalées sur plusieurs décennies, avaient perdu de leur élan. Pourtant, la GAP est aujourd'hui confrontée à ce qui est peut-être son plus grand défi à ce jour : progresser dans un processus réglementaire changeant et indéterminé.

Le processus réglementaire et les exigences relatives à l'approbation d'un dépôt de déchets nucléaires, un projet d'importance nationale, ne sont pas encore bien définis. Nous insistons sur le fait qu'une orientation claire est nécessaire dès maintenant pour que la SGDN puisse accomplir la mission que lui a confiée le gouvernement fédéral, à savoir gérer en toute sûreté les déchets de combustible nucléaire du Canada et ne pas laisser la responsabilité de résoudre ce problème aux mains des générations futures.



Pour plus d'informations,
veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 4^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais: 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmo.ca
Site Web : nwmo.ca

   @LaSGDN
 /company/nwmoCanada

© 2026 Société de gestion des déchets nucléaires

